



Date de mise en ligne : 18 novembre 2025

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-1-DE
Date de télétransmission : 14/11/2025
Date de réception préfecture : 14/11/2025

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES D' ORLY
9 rue Christophe Colomb / 94311 ORLY
Téléphone : 01 48 53 05 10
Mail :sgc.orly@dgfip.finances.gouv.fr
Affaire suivie par : SECTEUR CONTENTIEUX
Téléphone : 01 48 53 75 63

Orly , le 22/10/25

Madame le Maire,

Objet : État des propositions en non-valeurs (ANV) et des créances éteintes- Exercice 2025.

Madame le Maire,

Je vous transmets la liste de propositions en non-valeur pour la commune de Villeneuve Saint-Georges.

Pour l'exercice 2025, les montants s'élèvent à :

- ⑩ 15800 : 130 324,85€ au titre des ANV et 9 851,57€ au titre des créances éteintes
- ⑩ 15802 : 2 109,46€ au titre des ANV et 7,50€ au titre des créances éteintes
- ⑩ 15900 : 57 781,13€ au titre des ANV et 3 311,90€ au titre des créances éteintes
- ⑩ 15901 : 4 161,51€ au titre des ANV et 22 531,09€ au titre des créances éteintes
- ⑩ 15903 : 62,93€ au titre des ANV

Les mandats d'admission sont émis au compte 6541 pour les non-valeurs et au compte 6542 pour les créances éteintes.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Sylvie VALLON EL KADRI
Le COMPTABLE PUBLIC

Le chef de service,
Sylvie VALLON EL KADRI

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus : VILLE
VILLENEUVE ST GEORGES (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21940078500016

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE D'ORLY

M. 57

**Décision modificative 2 (3)
Voté par nature**

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL VILLENEUVE ST GEORGES (4)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	11
B2 - Présentation des AE votées	12
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	13
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	16
D1 - Balance générale - Dépenses	18
D2 - Balance générale - Recettes	20

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	22
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	26
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	29
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	30
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	34
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	35
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	38
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	41
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	46

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	49
A1.01 - Opérations non ventilables	52
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	53
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	56
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	57
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	58
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	61
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	65
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	68
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	69
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	72
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	74
A1.908 - Fonction 8 - Transports	77
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	81
A2.01 - Opérations non ventilables	83
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	84
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	90
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	91
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	92
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	97
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	103
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	106
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	107
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	108
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	112
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	114
A2.938 - Fonction 8 - Transports	117

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	121
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	122
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	132
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	134

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	135
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	137
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	138
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	139
B3.1 - Etat des provisions constituées	141
B3.2 - Etalement des provisions	143
B4 - Etat des charges transférées	144
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	145
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	146
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	147
B7.3 - Etat des emprunts garantis	148
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	154
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	155
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	156
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	157
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	158
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	170
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	171
B11.2 - Liste des établissements publics créés	172
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	173
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	174
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	175
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	176
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	178
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	179

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grises ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	35596

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	29468062.00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1698.90
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1644.26
3	Dépenses d'équipement brut / population	327.69
4	Encours de dette / population (2) (3)	889.83
5	DGF / population	384.07
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	55.20
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	109.22
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	19.93
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	54.12
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	-3.32

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES					I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)					C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)	
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1	0,00
Investissement	0,00	0,00	(3)	A2	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4)	A3	0,00

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018 RSA		0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13 Subventions d'investissement (3)		0,00
16 Emprunts et dettes assimilées		0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21 Immobilisations corporelles (3)		0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26 Participations et créances rattachées		0,00
27 Autres immobilisations financières (3)		0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011 Charges à caractère général (4)		0,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (4)		0,00
014 Atténuations de produits		0,00
016 APA		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI		0,00
65 Autres charges de gestion courante (4)		0,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00
66 Charges financières		0,00
67 Charges spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
	SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL	(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
	SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL	(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	38 400,00	38 400,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (3)	38 400,00	38 400,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	5 372,14	5 372,14
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (4)	5 372,14	5 372,14
	TOTAL DU BUDGET (5)	43 772,14	43 772,14

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRESENTATION DES AP VOTEES	II
	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
17003EQC3/2017	EQUIPEMENT DE PROXIMITE CARNOT 3	17003	3 177 040,00
17002PB/2017	EXTENTION PAUL BERT	17002	26 012 999,01
24001GS /2024	GS BERTHELOT TOITURES	24001	453 109,20
24002PPMS/2024	SECURITE ET APPLICATION PPMS ECOLES	24002	1 791 624,00
TOTAL			31 434 772,21

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
----------------------------------	-----	------

TOTAL GENERAL	31 434 772,21
----------------------	----------------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRESENTATION DES AE VOTEES	II B2
--	------------------------

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT						C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	551 683,28	0,00	104 687,20	104 687,20	656 370,48
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	873 218,00	0,00	0,00	0,00	873 218,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	8 591 792,87	0,00	-104 687,20	-104 687,20	8 487 105,67
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	1 334 660,62	0,00	0,00	0,00	1 334 660,62
Total des dépenses d'équipement		11 351 354,77	0,00	0,00	0,00	11 351 354,77
10	Dotations, fonds divers et réserves	134 397,68	0,00	0,00	0,00	134 397,68
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 456 729,20	0,00	0,00	0,00	3 456 729,20
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		3 591 126,88	0,00	0,00	0,00	3 591 126,88
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	313 233,80	0,00	38 400,00	38 400,00	351 633,80
Total des dépenses réelles d'investissement		15 255 715,45	0,00	38 400,00	38 400,00	15 294 115,45

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	14 492,28		0,00	0,00	14 492,28
Total des dépenses d'ordre d'investissement		14 492,28		0,00	0,00	14 492,28

TOTAL	15 270 207,73	0,00	38 400,00	38 400,00	15 308 607,73
--------------	----------------------	-------------	------------------	------------------	----------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE	3 049 170,67
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	18 357 778,40
---	----------------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET ÉQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT						II
						C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	8 960 410,09	0,00	0,00	0,00	8 960 410,09
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	3 200 000,00	0,00	0,00	0,00	3 200 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	41 094,28	0,00	0,00	0,00	41 094,28
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		12 201 504,37	0,00	0,00	0,00	12 201 504,37
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	870 049,41	0,00	0,00	0,00	870 049,41
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	728 881,33	0,00	0,00	0,00	728 881,33
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 100,00	0,00	0,00	0,00	4 100,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 603 030,74	0,00	0,00	0,00	1 603 030,74
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	313 233,80	0,00	38 400,00	38 400,00	351 633,80
Total des recettes réelles d'investissement		14 117 768,91	0,00	38 400,00	38 400,00	14 156 168,91

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	2 487 117,21		0,00	0,00	2 487 117,21
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	1 700 000,00		0,00	0,00	1 700 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	14 492,28		0,00	0,00	14 492,28
Total des recettes d'ordre d'investissement		4 201 609,49		0,00	0,00	4 201 609,49

TOTAL	18 319 378,40	0,00	38 400,00	38 400,00	18 357 778,40
+					
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE					0,00
=					
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					18 357 778,40

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	4 187 117,21
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le 094-219400785-20251107-2559-31DE Date de télétransmission : 18/11/2025 Date de réception préfecture : 18/11/2025

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

VILLE VILLENEUVE ST GEORGES - BUDGET PRINCIPAL VILLENEUVE ST GEORGES - DM - 2025

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021 ; DI\ 040 = RF\ 042 ; RI\ 040 = DF\ 042 ; DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT						C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	12 848 361,33	0,00	0,00	0,00	12 848 361,33
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	33 379 100,00	0,00	0,00	0,00	33 379 100,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	12 762 604,16	0,00	32 161,87	32 161,87	12 794 766,03
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		58 990 065,49	0,00	32 161,87	32 161,87	59 022 227,36
66	Charges financières	1 085 891,03	0,00	-26 789,73	-26 789,73	1 059 101,30
67	Charges spécifiques (4)	60 075,00	0,00	0,00	0,00	60 075,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	337 952,96		0,00	0,00	337 952,96
Total des dépenses réelles de fonctionnement		60 473 984,48	0,00	5 372,14	5 372,14	60 479 356,62

023	Virement à la section d'investissement (5)	2 487 117,21		0,00	0,00	2 487 117,21
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	1 700 000,00		0,00	0,00	1 700 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 187 117,21		0,00	0,00	4 187 117,21

TOTAL	64 661 101,69	0,00	5 372,14	5 372,14	64 666 473,83
--------------	----------------------	-------------	-----------------	-----------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	64 666 473,83
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)	TOTAL IV = I + II + III
		I	N-1 (2)			
013	Atténuations de charges (4)	350 000,00	0,00	0,00	0,00	350 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 041 737,74	0,00	0,00	0,00	2 041 737,74
73	Impôts et taxes (sauf 731)	13 992 335,00	0,00	0,00	0,00	13 992 335,00
731	Fiscalité locale	22 838 962,00	0,00	0,00	0,00	22 838 962,00
74	Dotations et participations (4)	18 141 557,15	0,00	5 372,14	5 372,14	18 146 929,29
75	Autres produits de gestion courante (4)	734 292,26	0,00	0,00	0,00	734 292,26
Total des recettes de gestion courante		58 098 884,15	0,00	5 372,14	5 372,14	58 104 256,29
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	398 339,52	0,00	0,00	0,00	398 339,52
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	31 972,50		0,00	0,00	31 972,50
Total des recettes réelles de fonctionnement		58 529 196,17	0,00	5 372,14	5 372,14	58 534 568,31

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	58 529 196,17	0,00	5 372,14	5 372,14	58 534 568,31
--------------	----------------------	-------------	-----------------	-----------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	6 131 905,52
------------------------------------	--------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	64 666 473,83
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	4 187 117,21
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021 ; DI\ 040 = RF\ 042 ; RI\ 040 = DF\ 042 ; DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – DEPENSES

II
D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

Bilan d'investissement (comptabilisé)				
	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	104 687,20	0,00	104 687,20
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	-104 687,20	0,00	-104 687,20
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciations des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
3...	<i>Stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
198	<i>Neutralisation des amortissements</i>		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	38 400,00	0,00	38 400,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Dépréciation des comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Dépréciation des comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	38 400,00	0,00	38 400,00

1

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	38 400,00

1

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES

38 400 00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
<i>60</i>	<i>Achats et variation des stocks</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	32 161,87	0,00	32 161,87
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	-26 789,73	0,00	-26 789,73
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
<i>71</i>	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		5 372,14	0,00	5 372,14

1

D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

1

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT COMMUNES en préfecture
094-21704002783-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

Page 18

VILLE VILLENEUVE ST GEORGES - BUDGET PRINCIPAL VILLENEUVE ST GEORGES - DM - 2025

- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE – RECETTES			D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciations des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
3...	<i>Stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	38 400,00	0,00	38 400,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Dépréciation des comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Dépréciation des comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		38 400,00	0,00	38 400,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	38 400,00
---	------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks</i>		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	5 372,14		5 372,14
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		Accusé de réception en préfecture 094-2194007852005 Date de télétransmission : 18/11/2025	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		5 372,14	Date de réception préfecture : 18/11/2025	5 372,14

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
	R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE		0,00
			=
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		5 372,14

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								A

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	15 270 207,73	0,00	31 434 772,21	38 400,00	38 400,00	0,00	38 400,00	38 400,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	534 571,28	0,00	0,00	104 687,20	104 687,20	0,00	104 687,20	104 687,20
204	Subventions d'équipement versées (10)	873 218,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	6 848 984,01	0,00	0,00	-104 687,20	-104 687,20	0,00	-104 687,20	-104 687,20
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	797 562,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	2 297 019,34	0,00	31 434 772,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	11 351 354,77	0,00	31 434 772,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	134 397,68	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 456 729,20	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
	Total des dépenses financières	3 591 126,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	313 233,80	0,00	0,00	38 400,00	38 400,00	0,00	38 400,00	38 400,00
	Total des dépenses réelles	15 255 715,45	0,00	31 434 772,21	38 400,00	38 400,00	0,00	38 400,00	38 400,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	14 492,28			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	14 492,28			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)	0,00
--	------

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								38 400,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES					A

RECETTES					
Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
			I		II
TOTAL		17 590 497,07	0,00	38 400,00	38 400,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	8 960 410,09	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	3 200 000,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	41 094,28	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		12 201 504,37	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	870 049,41	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	4 100,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00

Accuse de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I		II	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	874 149,41	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	313 233,80	0,00	38 400,00	38 400,00	38 400,00
	Total des recettes réelles	13 388 887,58	0,00	38 400,00	38 400,00	38 400,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	2 487 117,21		0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)</i>	1 700 000,00		0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales (7)</i>	14 492,28		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	4 201 609,49		0,00	0,00	0,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)	0,00
--	-------------

Affectation au compte 1068 (9)	0,00
--------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	38 400,00
---	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture 094-219400785-20251107-25-9-3-DE Date de télétransmission : 18/11/2025 Date de réception préfecture : 18/11/2025

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								A1

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		15 270 207,73	0,00	31 434 772,21	38 400,00	38 400,00	0,00	38 400,00	38 400,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	534 571,28	0,00	0,00	104 687,20	104 687,20	0,00	104 687,20	104 687,20
202	Frais réalisation documents urbanisme	16 000,00	0,00		-16 000,00	-16 000,00	0,00	-16 000,00	-16 000,00
2031	Frais d'études	367 369,58	0,00		-144 312,80	-144 312,80	0,00	-144 312,80	-144 312,80
2051	Concessions, droits similaires	151 201,70	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00		265 000,00	265 000,00	0,00	265 000,00	265 000,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	873 218,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	873 218,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	6 848 984,01	0,00	0,00	-104 687,20	-104 687,20	0,00	-104 687,20	-104 687,20
2111	Terrains nus	51 973,33	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	17 601,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	53 601,98	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	59 466,44	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21311	Bâtiments administratifs	663 509,81	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	407 727,74	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	142 032,37	0,00		-65 000,00	-65 000,00	0,00	-65 000,00	-65 000,00
21321	Immeubles de rapport	1 958,92	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	1 742 349,39	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	1 337 466,84	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	215 320,44	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	6 628,45	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	237 573,95	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	171 398,77	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	30 129,33	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Accusé de réception en préfecture 094-219400785-20251107-23-9-3-DE Date de télétransmission : 18/11/2025 Date de réception préfecture : 18/11/2025									

VILLE VILLENEUVE ST GEORGES - BUDGET PRINCIPAL VILLENEUVE ST GEORGES - DM - 2025

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
21578	Autre matériel technique	1 272,96	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	186 658,94	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	349 764,46	0,00		-46 000,00	-46 000,00	0,00	-46 000,00	-46 000,00
21831	Matériel informatique scolaire	3 371,52	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
21838	Autre matériel informatique	85 505,59	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	109 301,92	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	99 068,67	0,00		-3 370,79	-3 370,79	0,00	-3 370,79	-3 370,79
2185	Matériel de téléphonie	8 852,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2186	Cheptel	300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	866 149,19	0,00		-5 316,41	-5 316,41	0,00	-5 316,41	-5 316,41
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	797 562,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	785 724,14	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	11 838,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	2 297 019,34	0,00	31 434 772,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		11 351 354,77	0,00	31 434 772,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	134 397,68	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	134 397,68	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	3 456 729,20	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	3 393 695,86	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 700,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	59 333,34	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Apcusé de réception en préfecture
004-219400785-20251107-24-9-3-DF

Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

VILLE VILLENEUVE ST GEORGES - BUDGET PRINCIPAL VILLENEUVE ST GEORGES - DM - 2025

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		3 591 126,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	313 233,80	0,00	0,00	38 400,00	38 400,00	0,00	38 400,00	38 400,00
454110	TRAVAUX EXECUTES D'OFFICE DEPENSES	313 233,80	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454120	TRAVAUX EXECUTES D'OFFICE RECETTES TRAVAUX EFFECTUES D'OFFICE POUR LE COMPTE DE TIER	0,00	0,00		38 400,00	38 400,00	0,00	38 400,00	38 400,00
Total des dépenses réelles		15 255 715,45	0,00	31 434 772,21	38 400,00	38 400,00	0,00	38 400,00	38 400,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	14 492,28			0,00	0,00		0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	14 492,28			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		14 492,28			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailer les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

III – VOTE DU BUDGET							III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT							A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
17002	17002 PB	17002PB	578 526,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
17003	17003 EPCARNOT3	17003EQC3	131 659,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
24001	24001GS BERTHELOT	24001GS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
24002	24002PPMS ECOLES	24002PPMS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			710 186,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 17002
LIBELLE : 17002 PB
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 17002PB**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	26 012 999,01	578 526,73	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	515 800,61	498 688,61	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	515 800,61	498 688,61	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	25 497 198,40	79 838,12	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	25 497 198,40	79 838,12	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)	0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 17003
LIBELLE : 17003 EPCARNOT3
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 17003EQC3**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	3 177 040,00	131 659,50	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	13 059,50	13 059,50	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	13 059,50	13 059,50	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 045 380,50	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	3 045 380,50	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	118 600,00	118 600,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	118 600,00	118 600,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)	0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
- (2) Détalier les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) Indiquer le signe algébrique.
- (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 24001
LIBELLE : 24001GS BERTHELOT
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 24001GS**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	453 109,20	0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	453 109,20	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	453 109,20	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)	0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
- (2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) Indiquer le signe algébrique.
- (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT						A2.2

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 24002
LIBELLE : 24002PPMS ECOLES
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 24002PPMS**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	1 791 624,00	0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 791 624,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	1 769 475,53	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	22 148,47	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)	0,00	c	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
- (2) Détalier les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) Indiquer le signe algébrique.
- (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
	TOTAL	17 590 497,07	0,00	38 400,00	38 400,00	38 400,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	8 960 410,09	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	961 929,35	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	3 757,50	0,00	0,00	0,00	0,00
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	6 856,54	0,00	0,00	0,00	0,00
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	156 813,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	4 213 394,30	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	11 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	74 413,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	2 834 241,40	0,00	0,00	0,00	0,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	697 305,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	3 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	3 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	41 094,28	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	41 094,28	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		12 201 504,37	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	870 049,41	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	390 049,41	0,00	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	480 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	4 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

VILLE VILLENEUVE ST GEORGES - BUDGET PRINCIPAL VILLENEUVE ST GEORGES - DM - 2025

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I		II	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		874 149,41	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	313 233,80	0,00	38 400,00	38 400,00	38 400,00
Total des recettes réelles		13 388 887,58	0,00	38 400,00	38 400,00	38 400,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	2 487 117,21		0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)</i>	1 700 000,00		0,00	0,00	0,00
2802	<i>Frais liés à la réalisation de document</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
280415322	<i>CCAS : Bâtiments, installations</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
2804182	<i>Autres org pub - Bât. et installations</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
2804412	<i>Sub nat org pub - Bât. et installations</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
28088	<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	1 700 000,00		0,00	0,00	0,00
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
28128	<i>Autres aménagements de terrains</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
28152	<i>Installations de voirie</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
281533	<i>Réseaux câblés</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
281568	<i>Autre matériel, outillage incendie</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
2815738	<i>Autre matériel et outillage de voirie</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
28158	<i>Autres inst.,matériel,outil. techniques</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
281828	<i>Autres matériels de transport</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
281831	<i>Matériel informatique scolaire</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
281841	<i>Matériel de bureau et mobilier scolaire</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
28185	<i>Matériel de téléphonie</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales (10)</i>	14 492,28		0,00	0,00	0,00
238	<i>Avances commandes immo corporelles</i>	14 492,28		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		4 201 609,49		0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

VILLE VILLENEUVE ST GEORGES - BUDGET PRINCIPAL VILLENEUVE ST GEORGES - DM - 2025

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	64 661 101,69	0,00	0,00	5 372,14	5 372,14	0,00	5 372,14	5 372,14
011	Charges à caractère général (4)	12 848 361,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	33 379 100,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	12 762 604,16	0,00	0,00	32 161,87	32 161,87	0,00	32 161,87	32 161,87
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		58 990 065,49	0,00	0,00	32 161,87	32 161,87	0,00	32 161,87	32 161,87
66	Charges financières	1 085 891,03	0,00		-26 789,73	-26 789,73		-26 789,73	-26 789,73
67	Charges spécifiques (4)	60 075,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	337 952,96			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		1 483 918,99	0,00	0,00	-26 789,73	-26 789,73		-26 789,73	-26 789,73
Total des dépenses réelles		60 473 984,48	0,00	0,00	5 372,14	5 372,14	0,00	5 372,14	5 372,14
023	Virement à la section d'investissement	2 487 117,21			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	1 700 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		4 187 117,21			0,00	0,00		0,00	0,00

	D002 Résultat reporté ou anticipé (6)	0,00
--	---------------------------------------	------

	Total des dépenses de fonctionnement cumulées	5 372,14
	Accusé de réception en préfecture 094-219400785-20251107-25-9-3-DE Date de télétransmission : 18/11/2025 Date de réception préfecture : 18/11/2025	

VILLE VILLENEUVE ST GEORGES - BUDGET PRINCIPAL VILLENEUVE ST GEORGES - DM - 2025

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (6) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES						III
						B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	58 529 196,17	0,00	5 372,14	5 372,14	5 372,14
013	Atténuations de charges (3)	350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 041 737,74	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	13 992 335,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	22 838 962,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	18 141 557,15	0,00	5 372,14	5 372,14	5 372,14
75	Autres produits de gestion courante (3)	734 292,26	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion des services	58 098 884,15	0,00	5 372,14	5 372,14	5 372,14
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	398 339,52	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	31 972,50		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	430 312,02	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	58 529 196,17	0,00	5 372,14	5 372,14	5 372,14
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00		0,00	0,00	0,00

	R002 Résultat reporté ou anticipé (8)	0,00
--	--	-------------

	Total des recettes de fonctionnement cumulées	5 372,14
--	--	-----------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	64 661 101,69	0,00	0,00	5 372,14	5 372,14	0,00	5 372,14	5 372,14
011	Charges à caractère général (5)	12 848 361,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6042	Achats de prestations de services	2 690 114,39	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	323 727,37	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	1 883 671,79	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	508 676,67	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	100 646,56	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	218 005,14	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	291 356,98	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	250 448,32	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	82 135,15	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	373 969,64	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	55 578,94	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	110 882,17	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	78 917,45	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	758,69	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	6 585,77	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	203 652,80	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	72 274,15	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	802 910,16	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	200 192,17	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	231 418,16	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	160 830,93	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	121 296,91	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	35 577,89	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	84 307,30	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	2 073,16	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	323 927,42	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	179 882,44	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	199 557,16	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Acquisé de réception en préfecture
004-219400785-2025100259-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

VILLE VILLENEUVE ST GEORGES - BUDGET PRINCIPAL VILLENEUVE ST GEORGES - DM - 2025

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
61558	Entretien autres biens mobiliers	101 779,43	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	418 825,84	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	374 344,55	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	60 903,32	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	30 916,25	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6183	Frais de formation (personnel extérieur)	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	164 842,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	70,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	27 145,37	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	246 944,33	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	41 860,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	5 041,01	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	51 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	323 791,87	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	93 600,82	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	780,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	56,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	320 442,65	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	66 217,57	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	32 568,54	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	120 641,47	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	206 686,87	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	269 709,36	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	11 490,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	15 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	248,81	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	68 141,60	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	140 738,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	13 604,07	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	7 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	128,25	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

VILLE VILLENEUVE ST GEORGES - BUDGET PRINCIPAL VILLENEUVE ST GEORGES - DM - 2025

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	7 056,24	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	27 811,43	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	33 379 100,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	261 220,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6331	Versement mobilité	594 880,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	93 050,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	277 750,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	11 842 880,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	505 660,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64113	NBI	295 200,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	2 930 370,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunerations	7 641 530,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6417	Rémunerations des apprentis	82 860,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	3 987 430,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	4 028 340,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	436 800,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	43 750,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	225 880,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	131 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
739118	Autres revers, restit. contrib. directes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
739221	FNGIR	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	12 762 604,16	0,00	0,00	32 161,87	32 161,87	0,00	32 161,87	32 161,87
65131	Bourses	45 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65188	Autres	21 744,20	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	260 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Acquisé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

VILLE VILLENEUVE ST GEORGES - BUDGET PRINCIPAL VILLENEUVE ST GEORGES - DM - 2025

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65312	Frais de mission et de déplacement	2 684,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	30 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65315	Formation	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65316	Frais de représentation du maire	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	78 756,07	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	1 377,75	0,00		9 861,87	9 861,87	0,00	9 861,87	9 861,87
6553	Service d'incendie	1 027 902,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	8 262 918,18	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	2 216,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657348	Subv. fonct. autres communes	55 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	1 516 857,32	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	0,00	0,00		22 300,00	22 300,00	0,00	22 300,00	22 300,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	170 443,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	349 843,07	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	70,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	157 923,69	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65821	Déficit des budgets annexes administrati	698 641,08	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6583	Pénalités sur marchés	3 914,23	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6584	Amendes fiscales et pénales	3 750,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	50 563,57	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		58 990 065,49	0,00	0,00	32 161,87	32 161,87	0,00	32 161,87	32 161,87
66	Charges financières	1 085 891,03	0,00		-26 789,73	-26 789,73		-26 789,73	-26 789,73
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 075 442,69	0,00		-26 789,73	-26 789,73		-26 789,73	-26 789,73
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-1 551,66	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6618	Intérêts des autres dettes	12 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6688	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	60 075,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	60 075,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-2593-DE

Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	337 952,96			0,00	0,00		0,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	140 602,58			0,00	0,00		0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	197 350,38			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		1 483 918,99		0,00	0,00	-26 789,73	-26 789,73	-26 789,73	-26 789,73
Total des dépenses réelles		60 473 984,48		0,00	0,00	5 372,14	5 372,14	0,00	5 372,14
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	2 487 117,21			0,00	0,00		0,00	0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)</i>	1 700 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	<i>Dot. amort. immos incorporelles</i>	1 700 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)</i>	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		4 187 117,21			0,00	0,00		0,00	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	317 235,84
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-368 335,76
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-1 551,66

(1) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

III – VOTE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						III
						B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	58 529 196,17	0,00	5 372,14	5 372,14	5 372,14
013	Atténuations de charges (4)	350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	342 956,63	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	7 043,37	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 041 737,74	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	183 244,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70383	Redevance de stationnement	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70384	Forfait de post-stationnement	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	10 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	4 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	13 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	74 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Relev. services périscolaires et enseign	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	750,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708722	Remb. frais par régie avec ps.morale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70873	Remb. frais par le CCAS/CIAS	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	214 943,74	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	13 992 335,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	7 658 535,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	1 728 384,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73331	Communes (FSRIF)	4 605 416,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	22 838 962,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	21 823 673,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	45 289,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73141	Accise sur l'électricité	450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73154	Droits de place	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	18 141 557,15	0,00	5 372,14	5 372,14	5 372,14
74111	Dotation forfaitaire des communes	4 398 541,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741123	DSU des communes	8 324 048,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741127	DNP des communes	948 615,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	34 881,23	0,00	0,00	0,00	0,00
74611	DGD des communes et EPCI	226 682,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74712	Emplois d'avenir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	558 951,40	0,00	5 372,14	5 372,14	5 372,14
7472	Participation régions	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	46 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74751	Participation GFP de rattachement	71 363,07	0,00	0,00	0,00	0,00
74758	Participation autres groupements	107 517,45	0,00	0,00	0,00	0,00
747818	Autres	26 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478222	Participation Caisses alloc. familiales	1 694 329,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	76 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748312	D.C.R.T.P.	474 621,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	1 107 197,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7484	Dotation de recensement	6 311,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	734 292,26	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	204 749,50	0,00	0,00	0,00	0,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	152 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	377 542,76	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		58 098 884,15	0,00	5 372,14	5 372,14	5 372,14
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7622	Prod. Immo. fin. - rattachement ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	398 339,52	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	398 339,52	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	31 972,50		0,00	0,00	0,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	31 972,50		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		58 529 196,17	0,00	5 372,14	5 372,14	5 372,14
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	0,00		0,00	Accusé de réception préfecture 094-219400785-202510-7-25-9-3-DE Date de réception préfecture : 18/11/2025	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – VUE D’ENSEMBLE								A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	4 669 244,92	1 311 177,05	0,00	247 236,06	4 614 282,49	321 306,44	53 694,84	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	134 397,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d’investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 393 695,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	136 969,70	0,00	0,00	179 518,00	23 847,78	0,00	0,00
204	Subventions d’équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	789 517,58	1 174 207,35	0,00	235 398,06	3 897 666,01	228 969,94	53 694,84	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	11 838,00	537 098,48	68 488,72	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	351 633,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	5 150 564,54	3 229 869,97	0,00	90 484,98	3 481 167,99	175 261,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d’immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 598 930,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d’investissement	0,00	3 229 869,97	0,00	90 484,98	3 440 073,71	175 261,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	41 094,28	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d’équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	351 633,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

IV – ANNEXES							IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – VUE D’ENSEMBLE (suite)							A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	616 141,89	266 958,92	993 975,44	2 200 097,40		15 294 115,45
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		134 397,68
13	Subventions d’investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	63 033,34	0,00	0,00	0,00		3 456 729,20
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 740,00	265 000,00	29 880,00	10 415,00		656 370,48
204	Subventions d’équipement versées	34 000,00	0,00	839 218,00	0,00		873 218,00
21	Immobilisations corporelles	356 325,15	1 958,92	124 877,44	1 624 490,38		8 487 105,67
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	152 043,40	0,00	0,00	565 192,02		1 334 660,62
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		351 633,80
	RECETTES	7 857,50	0,00	0,00	2 020 962,93		14 156 168,91
024	Produits des cessions d’immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		1 598 930,74
13	Subventions d’investissement	3 757,50	0,00	0,00	2 020 962,93		8 960 410,09
16	Emprunts et dettes assimilées	4 100,00	0,00	0,00	0,00		3 204 100,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		41 094,28
204	Subventions d’équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		351 633,80

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		4 669 244,92
102	Dotations et fonds d'investissement	134 397,68
164	Emprunts auprès des éts financiers	3 393 695,86
211	Terrains	62 251,00
213	Constructions	618 766,58
218	Autres immobilisations corporelles	108 500,00
454	Travaux effectués d'office	351 633,80
RECETTES		5 150 564,54
102	Dotations et fonds d'investissement	870 049,41
106	Réserves	728 881,33
164	Emprunts auprès des éts financiers	3 200 000,00
454	Travaux effectués d'office	351 633,80

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES					IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE					A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	1 295 485,85	0,00	15 691,20	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	136 969,70	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	9 449,44	0,00	0,00
213	Constructions	375 758,39	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	4 981,37	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	777 776,39	0,00	6 241,76	0,00	0,00
	RECETTES	3 229 869,97	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	26 517,54	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	2 506 047,43	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	697 305,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		04 Coop.décent.,act° interreg.eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
			041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
	DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 311 177,05
205	Licences, procédés, droits similaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	136 969,70
212	Agencements et aménagements de terrains		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 449,44
213	Constructions		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	375 758,39
215	Installat°, matériel, outillage techniq.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 981,37
218	Autres immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	784 018,15
	RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 229 869,97
131	Subv inv rattachées aux actifs amort		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 517,54
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 506 047,43
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	697 305,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

IV – ANNEXES					IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE					A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	233 636,06	0,00	13 600,00	0,00	247 236,06
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	171 398,77	0,00	12 000,00	0,00	183 398,77
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	50 399,29	0,00	1 600,00	0,00	51 999,29
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	11 838,00	0,00	0,00	0,00	11 838,00
	RECETTES	11 700,00	78 784,98	0,00	0,00	0,00	90 484,98
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	78 784,98	0,00	0,00	0,00	78 784,98
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	11 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 700,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
	DEPENSES	45 442,78	1 072 411,21	55 320,21	3 432 682,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	28 320,00	32 694,00	0,00	118 504,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	14 131,83	943 314,14	0,00	2 478 546,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	371,15	1 424,35	50 544,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	2 990,95	96 031,92	53 895,86	212 989,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	537 098,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	102 485,00	465 254,00	74 900,00	2 838 528,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	436 252,00	0,00	551 058,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	102 485,00	29 002,00	74 900,00	2 246 375,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	41 094,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle													258 Autres
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnaliste personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques			
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

IV – ANNEXES										IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE										A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	8 425,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 614 282,49
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	179 518,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 435 992,79
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 339,93
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	8 425,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	374 333,29
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	537 098,48
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 481 167,99
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	987 310,84
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 452 762,87
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 094,28

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	3 216,68	0,00	88 844,50	5 912,19	6 187,76	800,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	20 355,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	5 912,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	3 216,68	0,00	0,00	0,00	6 187,76	800,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	68 488,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	149 225,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	149 225,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

IV – ANNEXES										IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE										A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
		3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs						
DEPENSES		65 225,25	55 558,26	0,00	0,00	3 706,38	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	28 803,00	55 558,26	0,00	0,00	3 706,38	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	36 422,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		26 036,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

VILLE VILLENEUVE ST GEORGES - BUDGET PRINCIPAL VILLENEUVE ST GEORGES - DM - 2025

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	26 036,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Égalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	66 637,64	0,00	25 217,78	0,00	0,00	0,00	321 306,44
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 355,78
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	3 492,00	0,00	0,00	0,00	3 492,00
213	Constructions	21 084,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	115 063,94
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	747,60	0,00	0,00	0,00	747,60
218	Autres immobilisations corporelles	45 553,53	0,00	20 978,18	0,00	0,00	0,00	113 158,40
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 488,72
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	175 261,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	175 261,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES						IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE						A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	20 596,12	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	5 802,90	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	14 793,22	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 098,72	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 960,96	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 137,76	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales		
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées					
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	53 694,84	
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 763,86	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	19 930,98	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES										IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE										A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	120 162,19	53 025,62	389 617,35	0,00	0,00	0,00	32 400,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
167	Emprunts dettes conditions particulières	0,00	59 333,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	34 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	10 740,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	7 323,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	18 601,98	0,00	0,00	0,00	0,00	31 200,00
213	Constructions	0,00	0,00	13 497,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	8 765,52	6 658,49	237 573,95	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	14 267,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	152 043,40	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	3 757,50	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	3 757,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	18 436,73	2 500,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00
167	Emprunts dettes conditions particulières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	18 436,73	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détalier les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	616 141,89
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 700,00
167	Emprunts dettes conditions particulières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 333,34
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 740,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 323,33
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 801,98
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 934,14
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	252 997,96
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 267,74
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	152 043,40
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 857,50
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 757,50
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 100,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique		
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire							
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres					
DEPENSES		0,00	266 958,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
208	Autres immobilisations incorporelles	0,00	265 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
213	Constructions	0,00	1 958,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	266 958,92
208	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	265 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 958,92
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		0,00	0,00	107 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 477,44
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	107 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 160,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 317,44
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	869 098,00	0,00	0,00	993 975,44
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 880,00	0,00	0,00	29 880,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	839 218,00	0,00	0,00	839 218,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	116 560,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 317,44
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie								
			841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
	DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	2 124 770,40	0,00	25 853,40	0,00	49 473,60
203	Frais d'études, recherche, développement		0,00	0,00	0,00	0,00	10 415,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains		0,00	0,00	0,00	0,00	18 817,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.		0,00	0,00	0,00	0,00	1 500 097,05	0,00	25 853,40	0,00	49 473,60
218	Autres immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00	30 249,33	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours		0,00	0,00	0,00	0,00	565 192,02	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	2 020 962,93	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort		0,00	0,00	0,00	0,00	32 985,53	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort		0,00	0,00	0,00	0,00	1 987 977,40	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES									IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 200 097,40
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 415,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 817,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 575 424,05
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 249,33
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	565 192,02
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 020 962,93
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 985,53
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 987 977,40

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE								A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
	DEPENSES	1 250 736,72	16 424 826,28	0,00	3 692 170,98	12 700 394,26	12 304 601,84	5 864 256,45	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	5 619 098,65	0,00	498 902,03	3 656 804,26	1 014 994,86	395 557,47	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	8 332 450,00	0,00	2 108 680,00	8 974 590,00	7 369 200,00	1 750 330,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	2 302 221,05	0,00	1 084 588,95	69 000,00	3 920 331,98	3 718 368,98	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	1 047 101,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	6 285,04	30 454,00	0,00	0,00	0,00	75,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	197 350,38	140 602,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	47 598 784,23	5 694 893,82	0,00	447 882,00	37 369,87	2 757 209,43	778 677,29	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	346 900,52	0,00	0,00	1 470,26	1 553,23	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	213 500,69	0,00	210 000,00	899,61	1 235 772,35	54 317,29	0,00
73	Impôts et taxes	9 386 919,00	4 605 416,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	22 838 962,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	15 372 903,23	183 796,61	0,00	237 882,00	20 000,00	1 454 800,00	688 230,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	313 307,50	0,00	0,00	15 000,00	0,00	36 130,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 083,85	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	31 972,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

IV – ANNEXES							IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)							A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	0,00	4 090 842,51	276 627,05	2 503 627,26	1 371 273,27		60 479 356,62
011	Charges à caractère général	0,00	914 985,30	18 385,32	304 127,26	425 506,18		12 848 361,33
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	2 644 350,00	0,00	2 199 500,00	0,00		33 379 100,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	496 246,25	258 241,73	0,00	945 767,09		12 794 766,03
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00		1 059 101,30
67	Charges spécifiques	0,00	23 260,96	0,00	0,00	0,00		60 075,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		337 952,96
	RECETTES	0,00	770 728,61	152 000,00	2 472,58	294 550,48		58 534 568,31
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	75,99	0,00		350 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	204 851,21	0,00	2 396,59	120 000,00		2 041 737,74
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		13 992 335,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		22 838 962,00
74	Dotations et participations	0,00	189 317,45	0,00	0,00	0,00		18 146 929,29
75	Autres produits de gestion courante	0,00	217 854,76	152 000,00	0,00	0,00		734 292,26
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	158 705,19	0,00	0,00	174 550,48		398 339,52
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		31 972,50

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		
661	Charges d'intérêts	1 047 101,30
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	6 285,04
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	197 350,38
RECETTES		
731	Fiscalité locale	22 838 962,00
732	Fiscalité reversée	9 386 919,00
741	D.G.F.	13 671 204,00
744	FCTVA	34 881,23
747	Participations	85 000,00
748	Autres attributions et participations	1 581 818,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES					IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE					A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		14 790 082,07	1 000,00	23 935,61	708 257,59	591 380,00
604	Achats d'études, prestations de services	2 825,80	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	2 554 878,69	0,00	0,00	4 829,75	0,00
611	Contrats de prestations de services	307 762,90	0,00	0,00	1 392,84	0,00
613	Locations	141 758,76	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	110 896,91	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	539 745,46	0,00	21 719,61	250,00	0,00
616	Primes d'assurances	374 344,55	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	23 795,32	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	178 019,56	0,00	0,00	2 167,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	219 627,10	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	440 424,94	0,00	0,00	5 918,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	43 793,40	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	28 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	291 328,34	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	263 581,03	0,00	0,00	210,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	182 560,00	0,00	0,00	18 700,00	19 870,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	57 937,31	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	271,75	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	4 616 930,00	0,00	0,00	502 810,00	422 250,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	1 984 240,00	0,00	0,00	171 980,00	149 260,00
647	Autres charges sociales	237 610,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	21 744,20	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	33 359,82	1 000,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	89 995,69	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	1 502 008,55	0,00	2 216,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	220 261,92	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	148 323,49	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

VILLE VILLENEUVE ST GEORGES - BUDGET PRINCIPAL VILLENEUVE ST GEORGES - DM - 2025

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	30 454,00	0,00	0,00	0,00	0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	140 602,58	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	5 597 687,76	0,00	60 000,00	37 123,14	0,00
641	Rémunérations du personnel	340 281,96	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	6 535,64	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00
708	Autres produits	153 500,69	0,00	0,00	0,00	0,00
733	Fisc. spécif. des coll. d'Ile-de-France	4 605 416,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	146 673,47	0,00	0,00	12 812,14	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	24 311,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	313 307,50	0,00	0,00	0,00	0,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	31 972,50	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.	0342 Section éco., sociale et environnem.		
DEPENSES		309 551,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunerations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	2 890,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunerations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	23 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	281 324,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

VILLE VILLENEUVE ST GEORGES - BUDGET PRINCIPAL VILLENEUVE ST GEORGES - DM - 2025

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils							035 Conseil de territoire	038 Autres instances		
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034		0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports				
					Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.	0341 Section éco., sociale et environnem.						
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
657	Charges interven° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
658	Charges diverses de gestion courante	1 987,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
RECETTES		82,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
641	Rémunérations du personnel	82,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
733	Fisc. spéciif. des coll. d'Ile-de-France	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop,décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 424 826,28
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 825,80
606	Achats non stockés de matières et fourn	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 559 767,24
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	309 155,74
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	142 319,59
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 896,91
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	561 715,07
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	374 344,55
617	Études et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 795,32
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 186,56
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	219 627,10
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	446 342,94
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 793,40
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	291 328,34
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	263 791,03
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	224 020,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 937,31
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	271,75
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 541 990,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 328 830,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	237 610,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 744,20
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	315 684,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89 995,69
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 504 224,55
657	Charges interv° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220 261,92

0,00 accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-2519-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

VILLE VILLENEUVE ST GEORGES - BUDGET PRINCIPAL VILLENEUVE ST GEORGES - DM - 2025

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 310,69
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 454,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 602,58
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 694 893,82
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	340 364,88
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 535,64
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	153 500,69
733	Fisc. spécif. des coll. d'Ile-de-France	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 605 416,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	159 485,61
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 311,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	313 307,50
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 972,50

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

IV – ANNEXES					IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE					A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	40 000,00	2 109 915,78	1 054 434,00	472 840,05	14 981,15	3 692 170,98
604	Achats d'études, prestations de services	35 000,00	0,00	0,00	129 598,20	0,00	164 598,20
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	50 677,35	0,00	3 000,00	2 000,00	55 677,35
611	Contrats de prestations de services	5 000,00	25 228,25	0,00	59 220,00	0,00	89 448,25
613	Locations	0,00	23 000,00	0,00	0,00	0,00	23 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	68 235,48	26 532,00	2 949,72	0,00	97 717,20
618	Divers	0,00	8 815,00	0,00	0,00	0,00	8 815,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	3 000,00	0,00	33 742,23	0,00	36 742,23
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	780,00	0,00	0,00	0,00	780,00
628	Divers	0,00	1 722,00	0,00	20 401,80	0,00	22 123,80
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	48 360,00	0,00	6 020,00	0,00	54 380,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	1 445 450,00	0,00	136 980,00	0,00	1 582 430,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	424 190,00	0,00	47 680,00	0,00	471 870,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	1 027 902,00	0,00	0,00	1 027 902,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	8 200,00	0,00	0,00	12 981,15	21 181,15
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	2 257,70	0,00	33 248,10	0,00	35 505,80
	RECETTES	0,00	66 200,00	0,00	381 682,00	0,00	447 882,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00
746	Dotation générale de décentralisation	0,00	0,00	0,00	226 682,00	0,00	226 682,00
747	Participations	0,00	6 200,00	0,00	5 000,00	0,00	11 200,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

IV – ANNEXES									IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
	DEPENSES	66 005,75	3 851 227,07	406 813,78	665 604,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	3 927,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourn	30 345,00	194 423,14	323 678,44	406 775,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	480,00	0,00	7 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	61 374,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	27 282,20	10 114,06	9 711,35	62 320,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	2 371,95	3 526,00	3 151,00	1 001,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	261 220,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	6,60	28 113,87	55 506,44	8 804,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	36 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	14 766,55	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	105 620,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	2 348 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	899 210,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	63 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	507,73	595,23	35 304,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	507,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	595,23	304,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

IV – ANNEXES											IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE											A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle											258 Autres	
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnaliste personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunerations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunerations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle													258 Autres
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques			
		2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives							
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunerations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

IV – ANNEXES										IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE										A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	7 641 574,30	0,00	0,00	66 397,14	2 772,00	0,00	12 700 394,26
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	2 086 574,25	0,00	0,00	44 989,18	0,00	0,00	2 135 491,21
606	Achats non stockés de matières et fourn	0,00	0,00	155 313,52	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	1 112 036,04
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 880,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 772,00	0,00	64 146,57
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	31 866,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	141 294,60
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 049,95
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	261 220,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	2 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 200,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 907,96	0,00	0,00	112 339,34
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 000,00
628	Divers	0,00	0,00	5 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 366,55
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	147 540,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	253 160,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	3 963 660,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 312 180,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	1 248 820,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 148 030,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	962,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 369,87
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	962,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	962,53
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	507,73
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	899,61
Accusé de réception en préfecture 094-219400785-20241107-25-9-3-DE Date de télétransmission : 18/11/2025 Date de réception préfecture : 18/11/2025										

VILLE VILLENEUVE ST GEORGES - BUDGET PRINCIPAL VILLENEUVE ST GEORGES - DM - 2025

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	1 059 150,17	1 189 802,96	16 452,80	1 184 008,17	14 745,83	110 316,12	5 645,53	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	20 467,80	11 500,00	14 000,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 457,57	7 715,11	0,00	33 268,06	5 745,83	4 407,08	5 645,53	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	26 638,63	13 655,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	43 559,62	537,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	2 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	345,77	344,80	0,00	5 000,00	145,20	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	2 108,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	1 075,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	2 568,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	850,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	27 660,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 360,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	733,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	600,00	500,00	0,00	0,00	0,00	5 183,84	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	683 870,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 250,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	247 820,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 920,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
0941219400785-20251107-2593-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

VILLE VILLENEUVE ST GEORGES - BUDGET PRINCIPAL VILLENEUVE ST GEORGES - DM - 2025

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	1 154 550,08	0,00	1 150 740,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		6 000,00	37 080,04	13 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	10 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	6 000,00	16 000,00	13 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	10 580,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)							327 Soutien aux sportifs		
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives				
		3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs							
DEPENSES		1 659 154,57	12 906,95	0,00	0,00	55,86	1 418,74	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	1 557,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	25 384,17	535,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	45 469,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	12 816,78	12 371,75	0,00	0,00	55,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	2 641,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	1 222,22	0,00	0,00	0,00	0,00	1 398,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	22,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20,74	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	1 447 341,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	122 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		13 846,03	0,00	53 430,13	0,00	0,00	0,00	Accuse de réception en préfecture 094-21940000520251107-25-0,00	Date de télétransmission : 18/11/2025	Date de réception préfecture : 18/11/2025	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	4 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	7 272,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 073,68	0,00	53 430,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Égalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	5 762 571,17	0,00	1 288 372,97	0,00	0,00	0,00	12 304 601,84
604	Achats d'études, prestations de services	108 839,86	0,00	149 947,32	0,00	0,00	0,00	309 311,98
606	Achats non stockés de matières et fourni	120 529,45	0,00	57 337,29	0,00	0,00	0,00	262 025,29
611	Contrats de prestations de services	13 105,00	0,00	7 593,53	0,00	0,00	0,00	60 992,16
613	Locations	0,00	0,00	5 988,71	0,00	0,00	0,00	95 554,69
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00
615	Entretien et réparations	844,03	0,00	1 318,86	0,00	0,00	0,00	33 243,05
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 108,00
618	Divers	0,00	0,00	3 420,00	0,00	0,00	0,00	4 695,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 641,01
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 920,22
624	Transports biens, transports collectifs	204 167,02	0,00	18 582,26	0,00	0,00	0,00	223 749,28
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	1 600,00	0,00	0,00	0,00	4 168,54
628	Divers	2 140,81	0,00	135,00	0,00	0,00	0,00	4 148,05
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	178 400,00	0,00	27 720,00	0,00	0,00	0,00	237 140,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	733,01
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 304,58
641	Rémunérations du personnel	3 763 800,00	0,00	723 700,00	0,00	0,00	0,00	5 241 620,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	1 362 400,00	0,00	246 030,00	0,00	0,00	0,00	1 882 170,00
647	Autres charges sociales	8 270,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 270,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 752 631,98
657	Charges intervnt° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	122 700,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	75,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75,00
	RECETTES	2 419 953,23	0,00	213 400,00	0,00	0,00	0,00	2 757 209,43
641	Rémunérations du personnel	1 553,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 553,23
706	Prestations de services	1 200 000,00	0,00	13 800,00	0,00	Accusé de réception en préfecture 000000094-219400785-20251107-25-9-3-DE Date de télétransmission : 18/11/2025 Date de réception préfecture : 18/11/2025	1 228 500,00	

VILLE VILLENEUVE ST GEORGES - BUDGET PRINCIPAL VILLENEUVE ST GEORGES - DM - 2025

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Égalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 272,35
747	Participations	1 218 400,00	0,00	199 600,00	0,00	0,00	0,00	1 454 800,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 083,85

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

IV – ANNEXES						IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE						A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	237 520,00	60 042,13	7 725,28	1 502 870,58	858 566,23	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourn	0,00	60 042,13	7 725,28	0,00	16 274,04	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	20 600,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	373,11	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	10 778,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	7 860,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	169 060,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	60 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	111 500,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	1 502 870,58	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	698 641,08	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	36 288,67	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	158,67	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	36 130,00	0,00

(1) Détalier les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		2 071 417,15	0,00	0,00	0,00	0,00	1 098 266,50	0,00	2 400,00
604	Achats d'études, prestations de services	31 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	19 478,87	0,00	0,00	0,00	0,00	45 394,01	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 070,00	0,00	2 400,00
613	Locations	68 920,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	176,35	0,00	0,00	0,00	0,00	1 667,96	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 245,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 629,53	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	6 834,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	13 140,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 770,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	293 570,00	0,00	0,00	0,00	0,00	710 000,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	106 340,00	0,00	0,00	0,00	0,00	249 490,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervient ^e cpt prop. - Subvent ^e	1 516 857,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		232 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	497 229,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 000,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	232 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	444 229,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détalier les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales		
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées					
DEPENSES		0,00	0,00	12 238,73	6 000,00	0,00	7 209,85	5 864 256,45	
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	68 100,00	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	2 716,46	3 334,20	0,00	7 209,85	162 174,84	
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 070,00	
613	Locations	0,00	0,00	2 600,00	0,00	0,00	0,00	71 520,41	
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	6 922,27	0,00	0,00	0,00	9 139,69	
618	Divers	0,00	0,00	0,00	665,80	0,00	0,00	13 688,80	
622	Rémunerations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 629,53	
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 834,20	
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00	
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 770,00	
641	Rémunerations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 172 630,00	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	416 430,00	
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	111 500,00	
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 502 870,58	
657	Charges intervient ^e cpt prop. - Subvent ^e	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 516 857,32	
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	698 641,08	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	12 001,00	0,00	1 158,62	778 677,29	
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 000,00	
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 158,62	1 317,29	
747	Participations	0,00	0,00	0,00	12 001,00	0,00	0,00	688 230,00	
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 130,00	

(1) Détalier les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES										IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE										A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	327 998,00	1 161 113,42	1 809 983,69	538 328,56	0,00	0,00	0,00	182 899,84
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	10 669,43	92 596,57	96 236,12	0,00	0,00	0,00	38 732,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	11 566,13	0,00	0,00	0,00	0,00	86 938,88
613	Locations	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	3 200,00	12 485,20	160 025,99	179 882,44	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
618	Divers	0,00	930,54	350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	15 000,00	2 435,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	1 050,00	8 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 768,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	9 080,00	16 190,00	45 440,00	8 190,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	225 970,00	387 180,00	1 081 860,00	186 930,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	83 300,00	133 010,00	400 110,00	67 090,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	301 398,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	5 443,00	165 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	1 005,00	6 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 200,00
661	Charges d'intérêts	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 260,96
	RECETTES	65 000,00	158 705,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	286 394,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	183 244,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 300,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 800,00
752	Revenus des immeubles	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	158 705,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES		0,00	0,00	0,00	68 937,62	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourn	0,00	0,00	0,00	64 637,02	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	4 300,60	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervient ^e cpt prop. - Subvent ^e	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES		0,00	0,00	0,00	153 111,97	0,00	0,00	107 517,45
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	307,21	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	107 517,45	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	128 619,50	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	24 185,26	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détalier les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 090 842,51
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	302 871,14
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	98 505,01
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	361 475,61
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 280,54
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 435,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 418,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 900,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 881 940,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	683 510,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	301 398,25
657	Charges interven ^t cpt prop. - Subvent ^t	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170 443,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 405,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 260,96
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	770 728,61
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	183 244,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 300,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	307,21
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	189 317,45
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	168 619,50
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 235,26
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	158 705,19

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
	DEPENSES	0,00	268 291,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	2 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	258 241,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	152 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	152 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	8 335,32	0,00	0,00	0,00	0,00	276 627,05
606	Achats non stockés de matières et fourni	8 335,32	0,00	0,00	0,00	0,00	8 585,32
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 800,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	258 241,73
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	152 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	152 000,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		489 484,36	65,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 007 820,00
604	Achats d'études, prestations de services	9 787,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	208,16	65,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 000,00
611	Contrats de prestations de services	14 859,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	189 900,00
615	Entretien et réparations	950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	27 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	11 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	11 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	13 470,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 840,00
641	Rémunérations du personnel	291 640,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 274 070,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	108 470,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	457 010,00
RECETTES		0,00	635,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75,99
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75,99
708	Autres produits	0,00	635,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détalier les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	1 761,49	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	1 761,49	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 257,77	2 503 627,26
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 787,20
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 273,29
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 859,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	189 900,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	950,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 257,77	6 257,77
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 400,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 310,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 565 710,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	565 480,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 472,58
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75,99
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 396,59

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	934 967,09	0,00	100,00	0,00	10 800,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	934 967,09	0,00	0,00	0,00	10 800,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	174 550,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	174 550,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie								
			841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	411 463,84	0,00	13 942,34	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourniture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 777,08	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	177 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 395,42	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 942,34	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 291,34	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 371 273,27
606	Achats non stockés de matières et fourn	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 877,08
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	177 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 395,42
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 942,34
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 291,34
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	945 767,09
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	294 550,48
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	174 550,48

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

IV – ANNEXES												IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE												B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					63 865 803,30									
1641 Emprunts en euros (total)					63 865 803,30									
000504	DEXIA CL	01/05/2005	01/05/2005	01/05/2006	1 000 000,00	F	Taux fixe 4.02 % (Inflation INSEE hors tabac(Postfix)-Floor 1.9 sur Inflation INSEE hors tabac(Postfix)) + 1.54	4,020	4,020	EUR	A	P	O	A-1
000701	DEXIA CL	01/04/2007	01/04/2007	01/04/2008	3 000 000,00	C	(EONIA(Postfix)-Floor -0.03 sur EONIA(Postfix)) + 0.03	4,340	4,400	EUR	A	C	O	B-2
000702	CREDIT MUTUEL	30/11/2007	30/11/2007	30/11/2008	1 369 000,00	F	Taux fixe 4.008 %	4,010	4,010	EUR	A	P	O	A-1
006312	CREDIT AGRICOLE	18/12/2006	18/12/2006	25/03/2009	2 000 000,00	V	Euribor 3M-Floor -0.08 sur Euribor 3M + 0.08	3,600	3,710	EUR	A	P	O	A-1
2009-1	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	23/12/2008	20/02/2009	01/02/2010	2 200 000,00	F	Taux fixe 4.47 %	4,470	4,470	EUR	A	P	O	A-1
2009-2	CREDIT AGRICOLE	30/12/2009	30/12/2009	30/03/2010	1 800 000,00	V	Euribor 3M-Floor -0.08 sur Euribor 3M + 0.08	0,790	0,800	EUR	T	P	O	A-1
2010-1	DEXIA CL	25/07/2010	25/07/2010	01/01/2011	75 000,00	F	Taux fixe 2.61 %	2,610	2,640	EUR	T	P	O	A-1
2010-2	DEXIA CL	25/07/2010	25/07/2010	01/01/2011	250 000,00	F	Taux fixe 2.61 %	2,610	2,640	EUR	T	P	O	A-1
2010-3	DEXIA CL	25/07/2010	25/07/2010	01/01/2011	300 000,00	F	Taux fixe 2.61 %	2,610	2,640	EUR	T	P	O	A-1
2010-4	DEXIA CL	25/07/2010	25/07/2010	01/01/2011	125 000,00	F	Taux fixe 2.61 %	2,610	2,640	EUR	T	P	O	A-1
Apcusé de réception en préfecture 094-219400784-20251107-25-9-3-DE Date de télétransmission : 18/11/2025 Date de réception préfecture : 18/11/2025														

VILLE VILLENEUVE ST GEORGES - BUDGET PRINCIPAL VILLENEUVE ST GEORGES - DM - 2025

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
2010-5	CREDIT MUTUEL	30/12/2010	30/12/2010	31/12/2011	2 000 000,00	V	(TAM(Postfix) + 0.05)-Floor 0 sur TAM(Postfix)	0,920	0,920	EUR	A	X	O	A-1
2011-01	CAISSE D'EPARGNE	12/04/2011	12/04/2011	12/04/2012	1 200 000,00	V	(Euribor 12M-Floor -0.49 sur Euribor 12M) + 0.49	2,550	2,580	EUR	A	C	O	A-1
2011-02	CAISSE D'EPARGNE	03/05/2011	03/05/2011	03/05/2012	1 000 000,00	V	TAM(Postfix) + 0.85	1,660	1,660	EUR	T	C	O	A-1
2011-03	CAISSE D'EPARGNE	14/01/2010	04/11/2011	04/02/2012	1 000 000,00	F	Taux fixe 3.27 %	3,270	3,310	EUR	T	P	O	A-1
2011-04	CAISSE D'EPARGNE	14/01/2010	13/12/2011	13/03/2012	1 200 000,00	F	Taux fixe 3.37 %	3,370	3,410	EUR	T	P	O	A-1
2011-05	CAISSE D'EPARGNE	29/12/2010	27/12/2011	21/03/2013	3 000 000,00	V	EONIA(Postfix) + 0.64	1,020	1,060	EUR	T	P	O	A-1
2012-01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	30/04/2012	30/04/2012	01/02/2013	800 000,00	F	Taux fixe 4.51 %	4,510	4,510	EUR	A	P	O	A-1
2012-02	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	27/11/2011	01/04/2012	01/04/2013	760 000,00	V	(Livret A(Pr fix) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Pr fix)	2,850	2,850	EUR	A	C	O	A-1
2012-03	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	27/11/2011	01/04/2012	01/04/2013	747 000,00	V	(Livret A(Pr fix) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Pr fix)	2,850	2,850	EUR	A	C	O	A-1
2012-04	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	27/11/2011	19/01/2012	01/05/2013	552 000,00	V	Livret A(Pr fix) + 1	3,250	3,250	EUR	A	P	O	A-1
2012-05	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	27/11/2011	19/01/2012	01/05/2013	824 000,00	V	Livret A(Pr fix) + 1	3,250	3,250	EUR	A	P	O	A-1
2012-06	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	27/11/2011	19/01/2012	01/05/2013	536 600,00	V	Livret A(Pr fix) + 0.6	2,850	2,850	EUR	A	P	O	A-1
2013-01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	12/04/2013	12/04/2013	01/02/2014	1 600 000,00	F	Taux fixe 3.92 %	3,920	3,920	EUR	A	P	O	A-1
2013-02	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	23/01/2013	23/01/2013	01/03/2014	150 000,00	V	Livret A(Pr fix) + 1	3,250	3,250	EUR	A	P	O	A-1
2013-03	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	23/01/2013	23/01/2013	01/03/2014	800 000,00	V	Livret A(Pr fix) + 1	3,250	3,250	EUR	A	P	O	A-1
2013-04	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	23/01/2013	23/01/2013	01/03/2014	220 000,00	V	Livret A(Pr fix) + 0.6	2,850	2,850	EUR	A	P	O	A-1

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

VILLE VILLENEUVE ST GEORGES - BUDGET PRINCIPAL VILLENEUVE ST GEORGES - DM - 2025

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
2013-05	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	14/05/2013	30/07/2013	01/06/2014	1 300 000,00	V	(Livret A(Pr fix) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Pr fix)	2,350	2,350	EUR	A	P	O	A-1
2014-01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	12/03/2014	18/04/2014	01/07/2014	635 000,00	V	(Livret A(Pr fix) + 1)-Floor -1 sur Livret A(Pr fix)	2,250	2,250	EUR	T	C	O	A-1
2014-02	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	12/03/2014	25/03/2014	01/07/2014	760 000,00	V	(Livret A(Pr fix) + 1)-Floor -1 sur Livret A(Pr fix)	2,250	2,250	EUR	T	C	O	A-1
2014-03	SFIL CAFFIL	22/07/2014	01/09/2014	01/05/2015	4 629 804,84	F	Taux fixe 3.82 %	3,820	3,880	EUR	A	P	O	A-1
2014-04-	SFIL CAFFIL	31/07/2014	01/09/2014	01/07/2015	2 879 398,46	F	Taux fixe 3.8 %	3,800	3,860	EUR	A	P	O	A-1
2015-01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	14/10/2015	01/09/2016	01/11/2016	5 500 000,00	V	(Livret A(Pr fix) + 0.6)-Floor 0 sur Livret A(Pr fix)	1,350	1,350	EUR	A	P	O	A-1
2017-01	CAISSE D'EPARGNE	12/12/2016	28/12/2016	28/03/2017	953 000,00	F	Taux fixe 0.77 %	0,770	0,770	EUR	T	C	O	A-1
2018-01	CAISSE D'EPARGNE	20/12/2017	29/12/2017	05/04/2018	3 000 000,00	V	(Euribor 3M + 0.61)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,610	0,620	EUR	T	P	O	A-1
2019-01	SOCIETE GENERALE	20/12/2018	29/11/2019	29/02/2020	4 000 000,00	V	((Euribor 3M + 0.36)-Floor 0 sur Euribor 3M) + Cap 2.5 sur Euribor 3M	0,360	0,360	EUR	T	P	O	A-1
2021-01	ARKEA	15/07/2021	30/08/2021	30/11/2021	3 000 000,00	F	Taux fixe 0.94 %	0,940	0,940	EUR	T	P	O	A-1
E2025-01	ARKEA	19/08/2025	19/08/2025	01/10/2025	3 200 000,00	F	Taux fixe 3.8 %	3,800	3,850	EUR	X	P	O	A-1
MON532324EUR	SFIL CAFFIL	13/12/2019	20/12/2019	01/04/2020	5 500 000,00	F	Taux fixe 0.7 %	0,700	0,700	EUR	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									

Accusé de réception en préfecture
004-219400784-20251107-28-9-3-DE

Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

VILLE VILLENEUVE ST GEORGES - BUDGET PRINCIPAL VILLENEUVE ST GEORGES - DM - 2025

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00			Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					890 000,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					890 000,00									
2015-02	Agence de l'eau Seine Normandie	08/04/2014	08/04/2014	07/04/2015	103 000,00	F	Taux fixe 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
2015-03	Agence de l'eau Seine Normandie	08/04/2014	08/04/2014	07/04/2015	46 000,00	F	Taux fixe 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
2015-04	Agence de l'eau Seine Normandie	27/11/2014	27/11/2014	26/11/2015	110 000,00	F	Taux fixe 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
2016-01	Agence de l'eau Seine Normandie	05/03/2015	05/03/2015	04/03/2016	84 400,00	F	Taux fixe 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
2016-02	Agence de l'eau Seine Normandie	26/03/2015	26/03/2015	25/03/2016	45 200,00	F	Taux fixe 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
2016-03	Agence de l'eau Seine Normandie	28/05/2015	28/05/2015	27/05/2016	45 200,00	F	Taux fixe 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
2016-04	Agence de l'eau Seine Normandie	18/08/2015	18/05/2015	17/08/2016	28 000,00	F	Taux fixe 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
2016-05	Agence de l'eau Seine Normandie	03/12/2015	03/12/2015	02/12/2016	64 000,00	F	Taux fixe 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2016-06	Agence de l'eau Seine Normandie	03/12/2015	03/12/2015	02/12/2016	30 000,00	F	Taux fixe 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2018-02	Agence de l'eau Seine Normandie	15/03/2017	15/03/2017	15/03/2018	34 200,00	F	Taux fixe 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1

Accusé de réception en préfecture
084-219400783-20251107-28-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

VILLE VILLENEUVE ST GEORGES - BUDGET PRINCIPAL VILLENEUVE ST GEORGES - DM - 2025

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
2018-03	Agence de l'eau Seine Normandie	15/03/2017	15/03/2017	15/03/2018	124 000,00	F	Taux fixe 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2019-02	Agence de l'eau Seine Normandie	29/11/2018	29/11/2018	29/11/2019	18 000,00	F	Taux fixe 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2020-01	Agence de l'eau Seine Normandie	22/02/2019	22/02/2019	22/02/2020	60 000,00	F	Taux fixe 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2020-02	Agence de l'eau Seine Normandie	28/02/2019	28/02/2019	28/02/2020	56 000,00	F	Taux fixe 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2020-03	Agence de l'eau Seine Normandie	07/05/2019	07/05/2019	07/05/2020	42 000,00	F	Taux fixe 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					64 755 803,30									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

IV – ANNEXES										IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE										B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers(Total)		0,00		31 674 385,63					3 226 533,24	942 494,87	0,00	317 235,84
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		31 674 385,63					3 226 533,24	942 494,87	0,00	317 235,84
000504	N	0,00	A-1	70 863,44	0,33	F	Taux fixe 4.02 % (Inflation INSEE hors tabac(Postfix)-Floor 1.9 sur Inflation INSEE hors tabac(Postfix)) + 1.54	4,020	70 863,44	2 848,71	0,00	0,00
000701	N	0,00	B-2	1 300 000,00	12,25	C	(Inflation INSEE hors tabac(Postfix)-Floor 1.9 sur Inflation INSEE hors tabac(Postfix)) + 1.54	3,490	100 000,00	45 341,11	0,00	31 418,66
000702	N	0,00	A-1	234 509,54	2,91	F	Taux fixe 2.3 % (TAM(Postfix)-Floor -0.04 sur TAM(Postfix)) + 0.04	2,300	76 398,44	5 396,06	0,00	308,99
006312	N	0,00	A-1	1 210 756,50	13,23	V	(TAM(Postfix)-Floor -0.04 sur TAM(Postfix)) + 0.04	3,700	66 927,91	45 706,06	0,00	19 078,01
2009-1	N	0,00	A-1	741 156,54	4,08	F	Taux fixe 4.47 %	4,470	135 558,45	33 129,70	0,00	24 739,18
2009-2	N	0,00	A-1	948 070,13	15,00	V	Euribor 3M-Floor -0.08 sur Euribor 3M + 0.08	2,860	50 679,34	28 420,27	0,00	85,53
2010-1	N	0,00	A-1	26 718,99	5,75	F	Taux fixe 2.61 %	2,640	4 168,69	656,79	0,00	145,51
2010-2	N	0,00	A-1	89 064,08	5,75	F	Taux fixe 2.61 %	2,640	13 895,58	2 189,30	0,00	485,02
2010-3	N	0,00	A-1	106 876,46	5,75	F	Taux fixe 2.61 %	2,640	16 674,73	2 627,15	0,00	582,03
2010-4	N	0,00	A-1	44 532,03	5,75	F	Taux fixe 2.61 %	2,640	6 947,79	1 094,65	0,00	242,52
2010-5	N	0,00	A-1	1 101 978,71	16,00	V	(TAM(Postfix) + 0.05)-Floor 0 sur TAM(Postfix)	2,460	66 452,98	42 415,16	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

VILLE VILLENEUVE ST GEORGES - BUDGET PRINCIPAL VILLENEUVE ST GEORGES - DM - 2025

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N												ICNE de l'exercice	
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice					
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)			
2011-01	N	0,00	A-1	420 000,00	6,28	V	TAM(Postfix) + 0.85	4,510	60 000,00	18 942,00	0,00	7 730,04		
2011-02	N	0,00	A-1	325 000,00	6,34	V	Euribor 3M-Floor -0.49 sur Euribor 3M + 0.49	3,650	50 000,00	9 207,42	0,00	1 116,50		
2011-03	N	0,00	A-1	425 885,05	6,84	F	Taux fixe 3.27 %	3,310	55 060,72	13 255,84	0,00	1 886,26		
2011-04	N	0,00	A-1	513 878,10	6,95	F	Taux fixe 3.37 %	3,410	66 230,89	16 486,55	0,00	712,38		
2011-05	N	0,00	A-1	1 412 093,67	7,97	F	Taux fixe 2.92 %	2,950	159 068,87	39 501,89	0,00	914,71		
2012-01	N	0,00	A-1	204 875,35	2,08	F	Taux fixe 4.51 %	4,510	65 302,39	9 239,88	0,00	5 752,69		
2012-02	N	0,00	A-1	304 000,00	7,25	V	(Livret A(Pr fix) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Pr fix)	3,600	38 000,00	10 944,00	0,00	5 962,83		
2012-03	N	0,00	A-1	149 400,00	2,25	V	(Livret A(Pr fix) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Pr fix)	3,600	49 800,00	5 378,40	0,00	2 232,70		
2012-04	N	0,00	A-1	125 573,51	2,33	V	Livret A(Pr fix) + 1	4,000	39 908,68	5 022,94	0,00	1 933,64		
2012-05	N	0,00	A-1	374 014,85	7,33	V	Livret A(Pr fix) + 1	4,000	39 274,69	14 960,59	0,00	7 555,83		
2012-06	N	0,00	A-1	238 408,10	7,33	V	Livret A(Pr fix) + 0.6	3,600	25 411,59	8 582,69	0,00	4 242,18		
2013-01	N	0,00	A-1	520 425,80	3,08	F	Taux fixe 3.92 %	3,920	122 701,24	20 400,69	0,00	14 248,26		
2013-02	N	0,00	A-1	44 927,31	3,17	V	Livret A(Pr fix) + 1	4,000	10 363,56	1 797,09	0,00	976,04		
2013-03	N	0,00	A-1	239 612,31	3,17	V	Livret A(Pr fix) + 1	4,000	55 272,30	9 584,49	0,00	5 205,56		
2013-04	N	0,00	A-1	64 566,10	3,17	V	Livret A(Pr fix) + 0.6	3,600	14 985,32	2 324,38	0,00	1 235,38		
2013-05	N	0,00	A-1	381 527,06	3,42	V	(Livret A(Pr fix) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Pr fix)	3,600	88 549,67	13 734,97	0,00	5 102,69		
2014-01	N	0,00	A-1	412 749,86	19,25	V	(Livret A(Pr fix) + 1)-Floor -1 sur Livret A(Pr fix)	4,000	21 166,68	14 788,78	0,00	2 587,76		

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

VILLE VILLENEUVE ST GEORGES - BUDGET PRINCIPAL VILLENEUVE ST GEORGES - DM - 2025

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N												ICNE de l'exercice	
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice					
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)			
2014-02	N	0,00	A-1	361 000,00	9,25	V	(Livret A(Pr fix) + 1)-Floor -1 sur Livret A(Pr fix)	4,000	38 000,00	12 682,11	0,00	2 134,54		
2014-03	N	0,00	A-1	3 409 676,45	14,33	F	Taux fixe 3.82 %	3,880	158 012,21	132 058,66	0,00	84 189,20		
2014-04-	N	0,00	A-1	800 207,75	2,50	F	Taux fixe 3.8 %	3,860	256 345,38	30 830,23	0,00	10 505,61		
2015-01	N	0,00	A-1	3 249 246,29	10,83	V	(Livret A(Pr fix) + 0.6)-Floor 0 sur Livret A(Pr fix)	3,600	245 967,92	116 972,86	0,00	17 719,34		
2017-01	N	0,00	A-1	444 733,44	6,99	V	(Euribor 3M)-Floor 0 sur Euribor 3M	3,500	63 533,32	11 215,31	0,00	64,06		
2018-01	N	0,00	A-1	2 234 509,09	18,01	V	(Euribor 3M + 0.61)-Floor 0 sur Euribor 3M	3,960	116 108,52	70 736,44	0,00	13 054,64		
2019-01	N	0,00	A-1	2 773 191,71	9,91	V	((Euribor 3M + 0.36)-Floor 0 sur Euribor 3M) + Cap 2.5 sur Euribor 3M	2,890	257 568,60	73 763,27	0,00	5 332,90		
2021-01	N	0,00	A-1	2 550 008,85	16,66	F	Taux fixe 0.94 %	0,940	141 244,07	23 473,17	0,00	1 886,87		
E2025-01	N	0,00	A-1	0,00	24,87	F	Taux fixe 3.8 %	0,000	19 312,12	20 988,49	0,00	29 880,80		
MON532324EUR	N	0,00	A-1	3 820 348,56	10,00	F	Taux fixe 0.7 %	0,700	360 777,15	25 796,77	0,00	5 986,98		
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	Accusé de réception en préfecture 0,00 Date de télétransmission : 18/11/2025 Date de réception préfecture : 18/11/2025	0,00	0,00		

VILLE VILLENEUVE ST GEORGES - BUDGET PRINCIPAL VILLENEUVE ST GEORGES - DM - 2025

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											ICNE de l'exercice	
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice				
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)		
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		405 559,93					59 333,34	0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		405 559,93					59 333,34	0,00	0,00	0,00	
2015-02	N	0,00	A-1	34 333,30	4,27	F	Taux fixe 0 %	0,000	6 866,67	0,00	0,00	0,00	
2015-03	N	0,00	A-1	15 333,30	4,27	F	Taux fixe 0 %	0,000	3 066,67	0,00	0,00	0,00	
2015-04	N	0,00	A-1	36 666,70	4,90	F	Taux fixe 0 %	0,000	7 333,33	0,00	0,00	0,00	
2016-01	N	0,00	A-1	33 759,97	5,17	F	Taux fixe 0 %	0,000	5 626,67	0,00	0,00	0,00	
2016-02	N	0,00	A-1	18 080,03	5,23	F	Taux fixe 0 %	0,000	3 013,33	0,00	0,00	0,00	
2016-03	N	0,00	A-1	18 080,03	5,40	F	Taux fixe 0 %	0,000	3 013,33	0,00	0,00	0,00	
2016-04	N	0,00	A-1	11 199,97	5,63	F	Taux fixe 0 %	0,000	1 866,67	0,00	0,00	0,00	
2016-05	N	0,00	A-1	25 599,97	5,92	F	Taux fixe 0 %	0,000	4 266,67	0,00	0,00	0,00	
2016-06	N	0,00	A-1	12 000,00	5,92	F	Taux fixe 0 %	0,000	2 000,00	0,00	0,00	0,00	
2018-02	N	0,00	A-1	18 240,00	7,21	F	Taux fixe 0 %	0,000	2 280,00	0,00	0,00	0,00	
2018-03	N	0,00	A-1	66 133,31	7,21	F	Taux fixe 0 %	0,000	8 266,67	0,00	0,00	0,00	
2019-02	N	0,00	A-1	10 800,00	8,91	F	Taux fixe 0 %	0,000	1 200,00	0,00	0,00	0,00	
2020-01	N	0,00	A-1	40 000,00	9,14	F	Taux fixe 0 %	0,000	4 000,00	0,00	0,00	0,00	
2020-02	N	0,00	A-1	37 333,35	9,16	F	Taux fixe 0 %	0,000	3 733,33	0,00	0,00	0,00	
2020-03	N	0,00	A-1	28 000,00	9,35	F	Taux fixe 0 %	0,000	2 800,00	0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
Total général		0,00		32 079 945,56					3 285 866,58	942 494,87	0,00	317 235,84	

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

IV – ANNEXES												IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX												B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	
Barrière simple (B)														
000701	DEXIA CL	3 000 000,00	1 300 000,00	2	30,00		(Inflation INSEE hors tabac(Postfix)-Floor 1.9 sur Inflation INSEE hors tabac(Postfix)) + 1.54	(Inflation INSEE hors tabac(Postfix)-Floor 1.9 sur Inflation INSEE hors tabac(Postfix)) + 1.54	0,00	(Inflation INSEE hors tabac(Postfix)-Floor 1.9 sur Inflation INSEE hors tabac(Postfix)) + 1.54	3,490	45 341,11	0,00	4,05
TOTAL (B)		3 000 000,00	1 300 000,00						0,00			45 341,11	0,00	4,05
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		3 000 000,00	1 300 000,00						0,00			45 341,11	0,00	4,05

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

Accuse de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

VILLE VILLENEUVE ST GEORGES - BUDGET PRINCIPAL VILLENEUVE ST GEORGES - DM - 2025

- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

IV – ANNEXES							IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS							B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	52	0	0	0	0	
	% de l'encours	95,98	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	30 779 945,56	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	1	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	4,05	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	1 300 000,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

IV – ANNEXES											IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE											B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÉTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délibération du
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 600.00 €	2024-02-27
L	LOGICIELS	2
L	INSTALLATIONS DE VOIRIE	30
L	Autres outillag incendie défense	15
L	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	15
L	Autres installations, matériel technique	15
L	MATERIEL DE TRANSPORT	7
L	MATERIEL INFORMATIQUE ET BUREAU	5
L	MOBILIER	10
L	CHEPTEL	0
L	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELS	10
L	FRAIS LIES A LA REAL.DES DOCS D'URBANISME	10
L	FRAIS ETUDES non SUIVIS DE TRAVAUX	5
L	FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPP	5
L	FRAIS INSERTION	5
L	SUB VERS ORGANISME PUBLIC DIVERS BATIMENT INSTALL	30
L	SUB VERS EQPT DROIT PRIVE BATIMENTS, INSTALLATIONS	5
L	ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT	1
L	LOGICIELS, BREVETS, LICENCES	2
L	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5
L	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTRES	20
L	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENT	30
L	INSTALLATIONS DE VOIRIE	20
L	MATERIEL ROULANT (INCENDIE ET DEFENSE CIVILE)	15
L	AUTRE MATERIEL, OUTILLAGE D'INCENDIE DEFENSE CIVI	15
L	MATERIEL ROULANT	10
L	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	10
L	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL TECHNIQUE	10
L	OEUVRES ET OBJETS D'ART IMMOBILIER	10
L	OEUVRES ET OBJETS D'ART MOBILIERS	10
L	TERRAINS NUS	15
L	INSTALLATIONS GENERALES ET AMENAGEMENTS DIVERS	15

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-329
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délibération du
L	AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	7
L	MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE	5
L	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	5
L	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER SCOLAIRE	10
L	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	10
L	MATERIEL DE TELEPHONIE	5
L	CHEPTEL	5
L	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELS	10

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

IV – ANNEXES						IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N						B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	140 602,58		147 592,57	288 195,15	0,00	288 195,15
Provisions pour litiges	140 602,58		147 592,57	288 195,15	0,00	288 195,15
LITIGE 021	0,00	01/01/2025	1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00
LITIGE 025	0,00	01/01/2025	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00
LITIGE 028	0,00	01/01/2025	600,00	600,00	0,00	600,00
LITIGE 032	0,00	01/01/2025	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00
LITIGE 037	15 986,25	01/01/2025	15 986,25	31 972,50	0,00	31 972,50
LITIGE 041	18 300,00	01/01/2025	18 300,00	36 600,00	0,00	36 600,00
LITIGE 048	4 918,79	01/01/2025	4 918,79	9 837,58	0,00	9 837,58
LITIGE 049	1 260,00	01/01/2025	1 800,00	3 060,00	0,00	3 060,00
LITIGE 051	5 332,98	01/01/2025	5 332,98	10 665,96	0,00	10 665,96
LITIGE 054	70 505,27	01/01/2025	70 505,26	141 010,53	0,00	141 010,53
LITIGE 055	0,00	01/01/2025	750,00	750,00	0,00	750,00
LITIGE 056	12 351,25	01/01/2025	12 351,25	24 702,50	0,00	24 702,50
LITIGE 057	1 715,44	01/01/2025	1 715,45	3 430,89	0,00	3 430,89
LITIGE 058	2 829,84	01/01/2025	2 829,83	5 659,67	0,00	5 659,67
LITIGE 059	1 583,97	01/01/2025	1 583,97	3 167,94	0,00	3 167,94
LITIGE 060	0,00	01/01/2025	600,00	600,00	0,00	600,00
LITIGE 066	4 918,79	01/01/2025	4 918,79	9 837,58	0,00	9 837,58
LITIGE 067	900,00	01/01/2025	900,00	1 800,00	0,00	1 800,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	197 350,38		0,00	197 350,38	0,00	197 350,38
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE

Date de télétransmission : 18/11/2025

Date de réception préfecture : 18/11/2025

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
Total des provisions semi-budgétaires	337 952,96		147 592,57	485 545,53	0,00	485 545,53
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	337 952,96		147 592,57	485 545,53	0,00	485 545,53

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES					IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS					B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
DEPRECiations DES ACTIFS CIRCULANTS	DEPRECiations DES ACTIFS CIRCULANTS	197 350,38	1	0,00	197 350,38	0,00
PROVISION POUR LITIGES	LITIGE 021	1 500,00	2	1 500,00	0,00	0,00
PROVISION POUR LITIGES	LITIGE 025	1 000,00	1	1 000,00	0,00	0,00
PROVISION POUR LITIGES	LITIGE 028	600,00	1	600,00	0,00	0,00
PROVISION POUR LITIGES	LITIGE 032	2 000,00	1	2 000,00	0,00	0,00
PROVISION POUR LITIGES	LITIGE 037	31 972,50	2	15 986,25	15 986,25	0,00
PROVISION POUR LITIGES	LITIGE 041	36 600,00	2	18 300,00	18 300,00	0,00
PROVISION POUR LITIGES	LITIGE 048	9 837,58	2	4 918,79	4 918,79	0,00
PROVISION POUR LITIGES	LITIGE 049	3 060,00	2	1 800,00	1 260,00	0,00
PROVISION POUR LITIGES	LITIGE 051	10 665,96	2	5 332,98	5 332,98	0,00
PROVISION POUR LITIGES	LITIGE 054	141 010,53	2	70 505,26	70 505,27	0,00
PROVISION POUR LITIGES	LITIGE 055	750,00	1	750,00	0,00	0,00
PROVISION POUR LITIGES	LITIGE 056	24 702,50	2	12 351,25	12 351,25	0,00
PROVISION POUR LITIGES	LITIGE 057	3 430,89	2	1 715,45	1 715,44	0,00
PROVISION POUR LITIGES	LITIGE 058	5 659,67	2	2 829,83	2 829,84	0,00
PROVISION POUR LITIGES	LITIGE 059	3 167,94	2	1 583,97	1 583,97	0,00
PROVISION POUR LITIGES	LITIGE 060	600,00	1	600,00	0,00	0,00
PROVISION POUR LITIGES	LITIGE 066	9 837,58	2	4 918,79	4 918,79	0,00
PROVISION POUR LITIGES	LITIGE 067	1 800,00	2	900,00	900,00	0,00

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	107 993 221,12	81 986 563,95	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	
	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES														IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN														B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					107 993 221,12	81 986 563,95										8 177 951,51	20 010 292,74	
ATHEGIENNE	2009	P	CDC	CDC	3 173 016,00	2 703 130,83	29,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	2,350	A-1	EUR	374 939,01	352 497,91
ATHEGIENNE	2009	P	CDC	CDC	542 344,00	449 588,28	29,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	1,550	A-1	EUR	40 846,30	66 786,32
HLM MOULIN VERT	2011	P	CDC	CDC	7 956 197,67	6 866 128,32	31,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	2,350	A-1	EUR	957 633,47	803 502,35
HLM MOULIN VERT	2011	P	CDC	CDC	2 601 510,66	2 353 541,05	41,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	2,350	A-1	EUR	334 571,69	163 804,89
HLM MOULIN VERT	2011	P	CDC	CDC	412 510,71	346 490,18	31,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	1,550	A-1	EUR	31 657,40	46 880,00

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

VILLE VILLENEUVE ST GEORGES - BUDGET PRINCIPAL VILLENEUVE ST GEORGES - DM - 2025

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
HLM MOULIN VERT	2011	P	CDC	CDC	133 932,38	118 072,01	41,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	1,550	A-1	EUR	11 002,44	10 399,21
ICF LA SABLIERE	1998	P	CDC	CDC	76 224,51	33 559,71	10,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,8	4,300	V	Livret A(Préfixé) + 0,8	1,550	A-1	EUR	3 215,33	17 792,47
ICF LA SABLIERE	2006	P	CDC	CDC	1 473 000,00	228 036,45	1,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,65	2,900	V	Livret A(Préfixé) + 0,65	1,400	A-1	EUR	4 506,39	228 036,44
ICF LA SABLIERE	2006	P	CDC	CDC	8 024 347,00	5 915 967,04	21,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	3,250	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,750	A-1	EUR	768 023,37	1 277 607,26
ICF LA SABLIERE	2006	P	CDC	CDC	271 208,00	195 057,68	21,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,5	2,750	V	Livret A(Préfixé) + 0,5	1,250	A-1	EUR	19 887,92	44 085,48
ICF LA SABLIERE	2012	P	CDC	CDC	1 248 000,00	709 237,57	7,08	A	F	Taux fixe à 1,9 %	1,900	F	Taux fixe à 1,9 %	1,900	A-1	EUR	56 611,98	521 794,38
ICF LA SABLIERE	2012	P	CDC	CDC	979 553,00	554 903,14	7,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	2,350	A-1	EUR	56 098,16	404 440,05
IMMOBILIERE 3F	2016	P	CDC	CDC	1 937 000,00	1 808 567,59	36,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,350	A-1	EUR	137 661,14	263 505,49
IMMOBILIERE 3F	2016	P	CDC	CDC	1 073 000,00	1 017 264,94	46,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,350	A-1	EUR	78 576,04	113 921,05
LE LOGEMENT URBAIN	2014	P	CDC	CDC	5 017 312,00	4 904 020,20	37,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,350	A-1	EUR	509 778,36	478 475,84
LE LOGEMENT URBAIN	2014	P	CDC	CDC	5 840 597,00	5 839 196,65	57,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,350	A-1	EUR	576 474,52	287 090,40
LE LOGEMENT URBAIN	2014	P	CDC	CDC	809 421,19	773 028,30	37,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	0,550	A-1	EUR	44 553,55	90 015,98
LE LOGEMENT URBAIN	2014	P	CDC	CDC	656 341,27	637 764,40	57,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	0,550	A-1	EUR	34 716,36	41 374,75
LOGIREP	2009	P	CDC	CDC	1 005 000,00	822 297,50	29,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	3,100	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,350	A-1	EUR	92 825,05	108 246,82

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

VILLE VILLENEUVE ST GEORGES - BUDGET PRINCIPAL VILLENEUVE ST GEORGES - DM - 2025

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
LOGIREP	2009	P		CDC	364 551,00	317 061,82	39,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	3,100	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,350	A-1	EUR	36 885,63	24 761,77
LOGIREP	2009	P		CDC	1 900 000,00	1 473 130,06	29,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0,7)	1,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0,7)	0,050	A-1	EUR	57 257,67	242 269,91
LOGIREP	2009	P		CDC	900 000,00	743 771,20	39,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0,7)	1,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0,7)	0,050	A-1	EUR	30 224,55	83 480,20
LOGIREP	2012	P		CDC	2 717 308,16	2 371 726,46	32,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	2,350	A-1	EUR	327 620,01	245 180,61
LOGIREP	2012	P		CDC	977 794,63	888 394,55	42,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	2,350	A-1	EUR	124 862,08	54 299,40
LOGIREP	2012	P		CDC	366 880,96	312 707,82	32,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	1,550	A-1	EUR	28 316,01	38 239,07
LOGIREP	2012	P		CDC	131 695,12	116 967,06	42,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	1,550	A-1	EUR	10 785,80	9 009,96
O.P.H.L.M. VILLENEUVE ST GEOR	1992	P		CDC	2 558 300,64	630 304,55	4,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 1,3	5,800	V	Livret A(Préfixé) + 1,3	2,050	A-1	EUR	42 621,49	630 304,55
O.P.H.L.M. VILLENEUVE ST GEOR	1994	P		CDC	2 945 847,19	943 323,01	6,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 1,3	5,800	V	Livret A(Préfixé) + 1,3	2,050	A-1	EUR	85 129,57	808 680,12
O.P.H.L.M. VILLENEUVE ST GEOR	2004	P		CDC	5 100 000,00	1 682 218,25	4,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 1,2	3,450	V	Livret A(Préfixé) + 1,2	1,950	A-1	EUR	102 354,70	1 682 218,26
O.P.H.L.M. VILLENEUVE ST GEOR	2007	P		CDC	56 529,00	45 170,99	27,00	A	V	Livret A(Préfixé)	2,750	V	Livret A(Préfixé)	0,750	A-1	EUR	3 004,80	7 816,23
O.P.H.L.M. VILLENEUVE ST GEOR	2007	P		CDC	13 057,00	11 188,61	37,00	A	V	Livret A(Préfixé)	2,750	V	Livret A(Préfixé)	0,750	A-1	EUR	772,27	1 274,75
O.P.H.L.M. VILLENEUVE ST GEOR	2007	P		CDC	571 577,00	474 781,13	27,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	3,750	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,750	A-1	EUR	58 477,19	76 895,52

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

VILLE VILLENEUVE ST GEORGES - BUDGET PRINCIPAL VILLENEUVE ST GEORGES - DM - 2025

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
O.P.H.L.M. VILLENEUVE ST GEOR	2007	P	CDC	CDC	132 014,00	117 256,41	37,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	3,750	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,750	A-1	EUR	14 900,35	12 188,06
O.P.H.L.M. VILLENEUVE ST GEOR	2007	P	CDC	CDC	600 000,00	289 379,73	7,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,45	3,450	V	Livret A(Préfixé) + 0,45	1,200	A-1	EUR	21 580,21	210 479,51
O.P.H.L.M. VILLENEUVE ST GEOR	2007	P	CDC	CDC	160 000,00	77 867,97	7,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,65	3,650	V	Livret A(Préfixé) + 0,65	1,400	A-1	EUR	6 475,32	56 515,77
O.P.H.L.M. VILLENEUVE ST GEOR	2008	P	CDC	CDC	650 000,00	218 272,77	3,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,7	4,200	V	Livret A(Préfixé) + 0,7	1,450	A-1	EUR	7 551,55	218 272,77
O.P.H.L.M. VILLENEUVE ST GEOR	2008	P	CDC	CDC	150 000,00	95 944,24	13,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,45	3,950	V	Livret A(Préfixé) + 0,45	1,200	A-1	EUR	8 242,85	40 739,53
O.P.H.L.M. VILLENEUVE ST GEOR	2008	P	CDC	CDC	565 057,00	299 388,08	8,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,45	3,950	V	Livret A(Préfixé) + 0,45	1,200	A-1	EUR	21 470,43	196 752,77
O.P.H.L.M. VILLENEUVE ST GEOR	2008	P	CDC	CDC	3 000 000,00	1 901 902,57	13,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,25	4,250	V	Livret A(Préfixé) + 0,25	1,000	A-1	EUR	165 878,22	723 741,76
O.P.H.L.M. VILLENEUVE ST GEOR	2011	P	CDC	CDC	210 000,00	55 083,61	1,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	2,600	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	2,350	A-1	EUR	1 989,18	55 083,60
O.P.H.L.M. VILLENEUVE ST GEOR	2011	P	CDC	CDC	710 000,00	186 235,04	1,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	2,600	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	2,350	A-1	EUR	6 725,33	186 235,04
O.P.H.L.M. VILLENEUVE ST GEOR	2013	P	CDC	CDC	1 040 000,00	710 027,28	8,17	A	V	Livret A(Préfixé)	1,750	V	Livret A(Préfixé)	0,750	A-1	EUR	22 889,92	478 826,32
O.P.H.L.M. VILLENEUVE ST GEOR	2013	P	CDC	CDC	875 000,00	597 378,73	8,17	A	V	Livret A(Préfixé)	1,750	V	Livret A(Préfixé)	0,750	A-1	EUR	19 258,35	402 858,68
O.P.H.L.M. VILLENEUVE ST GEOR	2013	P	CDC	CDC	1 560 000,00	1 065 040,91	8,17	A	V	Livret A(Préfixé)	1,750	V	Livret A(Préfixé)	0,750	A-1	EUR	34 334,89	718 239,46
O.P.H.L.M. VILLENEUVE ST GEOR	2013	P	CDC	CDC	1 040 000,00	710 026,94	8,17	A	V	Livret A(Préfixé)	1,750	V	Livret A(Préfixé)	0,750	A-1	EUR	22 889,90	478 826,24

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

VILLE VILLENEUVE ST GEORGES - BUDGET PRINCIPAL VILLENEUVE ST GEORGES - DM - 2025

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
O.P.H.L.M. VILLENEUVE ST GEOR	2013	P	CDC	CDC	1 430 000,00	976 287,04	8,17	A	V	Livret A(Préfixé)	1,750	V	Livret A(Préfixé)	0,750	A-1	EUR	31 473,62	658 386,09
O.P.H.L.M. VILLENEUVE ST GEOR	2013	P	CDC	CDC	520 000,00	355 013,47	8,17	A	V	Livret A(Préfixé)	1,750	V	Livret A(Préfixé)	0,750	A-1	EUR	11 444,95	239 413,12
O.P.H.L.M. VILLENEUVE ST GEOR	2013	P	CDC	CDC	3 962 690,00	3 255 258,45	18,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,350	A-1	EUR	228 043,27	1 050 450,78
O.P.H.L.M. VILLENEUVE ST GEOR	2015	P	CDC	CDC	1 861 621,00	1 721 553,61	20,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,350	A-1	EUR	124 713,08	443 463,04
O.P.H.L.M. VILLENEUVE ST GEOR	2015	P	CDC	CDC	1 176 000,00	997 552,18	10,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0,5)	0,250	V	Livret A(Préfixé) + (-0,5)	0,250	A-1	EUR	11 593,62	540 721,50
SA D'HLM TOIT ET JOIE	2014	P	CDC	CDC	2 585 000,00	2 141 823,15	19,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,350	A-1	EUR	154 106,43	583 384,59
SOFILOGIS SA	2007	P	CDC	CDC	2 447 314,24	1 681 116,84	15,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 1,2	4,200	V	Livret A(Préfixé) + 1,2	1,950	A-1	EUR	237 223,78	527 607,12
SOGEMAC	2004	P	CDC	CDC	44 639,04	24 380,13	15,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,7	2,950	V	Livret A(Préfixé) + 0,7	1,450	A-1	EUR	2 691,87	8 834,27
VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC	2006	P	CDC	CDC	1 597 119,00	1 184 803,72	21,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 1,15	3,400	V	Livret A(Préfixé) + 1,15	1,900	A-1	EUR	163 894,75	246 884,47
VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC	2006	P	CDC	CDC	763 000,00	658 810,78	36,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 1,15	3,400	V	Livret A(Préfixé) + 1,15	1,900	A-1	EUR	97 168,94	60 170,22
VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC	2010	P	CDC	CDC	4 601 050,53	2 650 956,64	9,42	T	V	Euribor 3M + 0,58	1,490	V	Euribor 3M + 0,58	0,180	A-1	EUR	180 646,96	1 585 764,81
VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC	2016	P	CDC	CDC	332 000,00	314 685,99	36,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 1,11	1,860	V	Livret A(Préfixé) + 1,11	1,860	A-1	EUR	33 406,47	37 636,59
VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC	2016	P	CDC	CDC	437 000,00	422 530,27	56,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,61	1,360	V	Livret A(Préfixé) + 0,61	1,360	A-1	EUR	33 449,12	30 759,52

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

VILLE VILLENEUVE ST GEORGES - BUDGET PRINCIPAL VILLENEUVE ST GEORGES - DM - 2025

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC	2016	P	CDC	CDC	1 440 458,59	1 378 610,23	46,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,350	A-1	EUR	151 527,11	85 943,65
VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC	2016	P	CDC	CDC	4 488 613,92	4 229 199,56	36,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,350	A-1	EUR	488 469,90	385 165,77
VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC	2016	P	CDC	CDC	137 366,96	130 146,19	46,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	0,550	A-1	EUR	8 968,34	9 798,87
VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC	2016	P	CDC	CDC	713 220,75	664 996,69	36,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	0,550	A-1	EUR	45 887,01	73 194,56
VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC	2016	P	CDC	CDC	449 000,00	418 634,99	36,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	0,550	A-1	EUR	32 964,77	42 382,12
VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC	2016	P	CDC	CDC	242 000,00	233 987,01	56,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,61	1,360	V	Livret A(Préfixé) + 0,61	1,360	A-1	EUR	26 537,69	8 887,48
VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC	2016	P	CDC	CDC	3 908 000,00	3 681 998,26	36,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,350	A-1	EUR	462 045,85	302 390,87
VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC	2016	P	CDC	CDC	2 331 000,00	2 253 817,12	56,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,61	1,360	V	Livret A(Préfixé) + 0,61	1,360	A-1	EUR	255 617,23	85 606,35
TOTAL GENERAL					107 993 221,12	81 986 563,95										8 177 951,51	20 010 292,74	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D 0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II 0,00
 Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	 I / II 0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)									
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III						
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I								
Marchés de partenariat (1)																		
Sous-total							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)																		
Sous-total							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale**

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES						IV	
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N						B9	

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		156,90	0,00	156,90	98,30	35,40	133,70
Adjoint administratif pal 1 cl	C	22,00	0,00	22,00	29,80	0,00	29,80
Adjoint administratif pal 2 cl	C	36,60	0,00	36,60	20,80	2,00	22,80
Adjoint administratif terr.	C	36,30	0,00	36,30	21,10	5,60	26,70
Administrateur	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Attaché	A	33,00	0,00	33,00	10,80	16,80	27,60
Attaché hors classe	A	1,00	0,00	1,00	2,00	0,00	2,00
Attaché principal	A	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur	B	17,00	0,00	17,00	3,00	11,00	14,00
Rédacteur principal 1 cl	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur principal 2 cl	B	5,00	0,00	5,00	6,80	0,00	6,80
FILIERE TECHNIQUE (c)		363,90	2,86	366,76	273,67	85,00	358,67
Adjoint technique pal 1 cl	C	15,00	0,00	15,00	27,00	0,00	27,00
Adjoint technique pal 2 cl	C	70,00	0,00	70,00	81,00	0,00	81,00
Adjoint technique territorial	C	216,90	2,86	219,76	134,67	76,00	210,67
Agent de maîtrise	C	10,00	0,00	10,00	7,00	0,00	7,00
Agent de maîtrise principal	C	19,00	0,00	19,00	14,00	0,00	14,00
Ingénieur	A	13,00	0,00	13,00	3,00	2,00	5,00
Ingénieur principal	A	1,00	0,00	1,00	2,00	0,00	2,00
Technicien	B	11,00	0,00	11,00	3,00	7,00	10,00
Technicien principal de 1 cl	B	4,00	0,00	4,00	2,00	0,00	2,00
Technicien principal de 2 cl	B	4,00	0,00	4,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		28,50	0,00	28,50	14,50	5,00	19,50
Agent social principal 2 cl	C	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00

Accusé de réception préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Agent spéc pal écoles mat 1 cl	C	6,50	0,00	6,50	2,50	0,00	2,50
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	19,00	0,00	19,00	9,00	5,00	14,00
Assistant socio-éducatif	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Educateur de jeunes enf. cl ex	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Educateur ter. jeunes enfants	A	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		19,80	2,54	22,34	6,80	5,00	11,80
Aide-soignant de cl. normale	B	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Auxiliaire puériculture cl. nl	B	3,80	0,00	3,80	3,80	4,00	7,80
Auxiliaire puériculture cl.sup	B	5,00	0,00	5,00	3,00	0,00	3,00
Infirmier de classe normale	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Infirmier en soins généraux	A	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00
Infirmier soins gén hors class	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Médecin Hcl.	A	3,00	2,36	5,36	0,00	0,00	0,00
Psychologue cl.N	A	1,00	0,18	1,18	0,00	1,00	1,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		6,00	0,00	6,00	4,00	1,00	5,00
Educateur A.P.S pal 1er cl	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Educateur territorial A.P.S	B	2,00	0,00	2,00	0,00	1,00	1,00
Opérateur A.P.S. principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		5,00	0,00	5,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint du patrimoine pal 1 cl	C	1,00	0,00	1,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint du patrimoine pal 2 cl	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Assistant conservation pal 1c	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant conservation pal 2c	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Attaché cons.	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		141,90	0,00	141,90	100,20	72,41	172,61
Adjoint d'animation pal 1 cl	C	8,00	0,00	8,00	12,00	0,00	12,00
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	15,90	0,00	15,90	15,80	0,00	15,80
Adjoint territorial animation	C	102,00	0,00	102,00	61,40	70,41	131,81
Animateur	B	9,00	0,00	9,00	7,00	2,00	9,00
Animateur principal de 1ère cl	B	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Animateur principal de 2ème cl	B	4,00	0,00	4,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE POLICE (j)		17,00	0,00	17,00	12,00	0,00	12,00
Brigadier-chef principal	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Chef de service de police	B	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Chef service de police pal 1cl	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Gardien-brigadier	C	11,00	0,00	11,00	6,00	0,00	6,00

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

VILLE VILLENEUVE ST GEORGES - BUDGET PRINCIPAL VILLENEUVE ST GEORGES - DM - 2025

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		16,00	0,00	16,00	4,00	4,95	8,95
Animateur non diplômé centre d		0,00	0,00	0,00	0,00	0,25	0,25
Apprenti		6,00	0,00	6,00	0,00	0,00	0,00
Collaborateur de cabinet		1,00	0,00	1,00	0,00	2,70	2,70
Contrat Adulte Relais		0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00
D.G.A.S. 40 à 150.000 hab.	A	3,00	0,00	3,00	4,00	0,00	4,00
Médiateur local		2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Professeur		4,00	0,00	4,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		755,00	5,40	760,40	516,47	208,76	725,23

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 \times 6 / 12$).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

CDD
Accusé de réception en préfecture
094-219400795-20251107-25-9-3-DE
CDD
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

CDD
Accusé de réception en préfecture
094-21940785-20251107-25-9-3-DE
CDD
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	A	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	A	A
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	

Accusé de réception en préfecture
094-219410789-251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	368	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	368	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	368	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	368	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	368	0,00	332-14	CDD
Animateur	B	ANIM	452	0,00	332-8-2°	CDD
Animateur	B	ANIM	415	0,00	332-14	CDD
Animateur non diplômé centre d		OTR	0	0,00	332-23-1°	CDD
Attaché	A	ADM	499	0,00	332-14	CDD
Attaché	A	ADM	444	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	469	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	567	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	653	0,00	332-10	CDI
Attaché	A	ADM	444	0,00	332-14	CDD
Attaché	A	ADM	499	0,00	332-14	CDD
Attaché	A	ADM	499	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	821	0,00	332-14	CDD
Attaché	A	ADM	653	0,00	332-10	CDI
Attaché	A	ADM	469	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	567	0,00	332-14	CDD
Attaché	A	ADM	732	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	444	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	525	0,00	332-14	CDD
Attaché	A	ADM	444	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	499	0,00	332-14	CDD
Auxiliaire puériculture cl. nl	B	MS	416	0,00	332-13	CDD
Auxiliaire puériculture cl. nl	B	MS	389	0,00	332-14	CDD
Auxiliaire puériculture cl. nl	B	MS	434	0,00	332-14	CDD
Auxiliaire puériculture cl. nl	B	MS	452	0,00	332-14	CDD
Collaborateur de cabinet		OTR	0	0,00	332-14	CDD
Collaborateur de cabinet		OTR	0	0,00	A	A
Collaborateur de cabinet		OTR	0	0,00	332-14	CDD
Contrat Adulte Relais		OTR	0	0,00	A	CDD
Contrat Adulte Relais		OTR	0	0,00	A	A
Educateur territorial A.P.S	B	SP	395	0,00	332-14	CDD
Ingénieur	A	TECH	821	0,00	332-10	CDI
Ingénieur	A	TECH	444	0,00	332-14	CDD
Psychologue cl.N	A	MS	444	0,00	332-14	CDD
Rédacteur	B	ADM	389	0,00	326_352	CDD
Rédacteur	B	ADM	389	0,00	332-14	Date de réception préfecture : 18/11/2025

Accusé de réception en préfecture
CDI
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Apprenti		OTR	0	0,00	A	A
Apprenti		OTR	0	0,00	A	A
Apprenti		OTR	0	0,00	A	A
Apprenti		OTR	0	0,00	A	A
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

POL : Police.

POMP : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).

343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).

333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.

333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

 Accusé de réception en préfecture
 094-219400785-20251107-25-9-3-DE
 Date de télétransmission : 18/11/2025
 Date de réception préfecture : 18/11/2025

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).

Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
-	O.P.H.L.M. VILLENEUVE ST GEOR		OPH	17 416 455,56
-	HLM MOULIN VERT		SA HLM	9 684 231,56
-	SOFILOGIS SA		SA HLM	1 681 116,84
-	LE LOGEMENT URBAIN		SA HLM	12 154 009,55
-	SA D'HLM TOIT ET JOIE		SA HLM	2 141 823,15
-	ATHEGIENNE		SA HLM	3 152 719,11
-	SOGEMAC		SA HLM	24 380,13
-	LOGIREP		SA HLM	7 046 056,45
-	ICF LA SABLIERE		SA HLM	7 636 761,60
-	IMMOBILIERE 3F		SA HLM	2 825 832,53
-	VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC		OPAC	18 223 177,46
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
EPT GRAND ORLY SEINE BIEVRE	01/01/2016	FOND DE COMPENSATION DES CHARGES TERRITORIALES FACTURATION SELON PRESTATIONS	8 262 918,18
GRAND PARIS SUD EST AVENIR	01/09/2024		0,00
Autres organismes de regroupement			
BSPP BRIGAGE SAPEURS POMPIERS	01/01/1900	CONTINGENT INCENDIE EN FONCTION DE LA POPULATION 25% ET DU NOMBRE DE MALADES 75%	1 027 902,00
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR EQUIPEMENT HOSPITALIER DU SUD EST REGION PARISIENNE	21/02/1963		0,00
SYNDICAT MIXTE POUR LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION DE CHALEUR A VILLENEUVE SAINT GEORGES	30/04/1985		0,00
ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT ORLY RUNGIS SEINE AMONT	01/01/2000	POPULAION ET POTENTIEL FINANCIER PROPORTIONNEL AU NOMBRE D'HABITANTS	0,00
SIFUREP SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNERAIRE DE LA REGION PARISIENNE	01/01/2000		2 300,00
SYNDICAT ACTION FONCIERES	16/12/2005	POPULATION ET SELON BOUQUETS CHOISIS	0,00
SIPPEREC	01/01/2009	POPULATION ET SELON BOUQUETS CHOISIS	14 000,00
SIGEIF	01/01/2014		7 500,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	CCAS			ACTION SOCIALE	

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	
B11.3	

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CENTRE DE SANTE	CMS HENRI DRET	01/01/2020	26/09/2019	21940100000000	SANTE	

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-3 049 170,67	0,00	0,00	-3 049 170,67
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-3 049 170,67	0,00	0,00	-3 049 170,67

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Affectation au 1068 (C)	728 881,33	0,00	0,00	728 881,33
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-3 049 170,67	0,00	0,00	-3 049 170,67
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	-2 320 289,34	0,00	0,00	-2 320 289,34

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	3 454 326,43	0,00	0,00	3 454 326,43
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	5 057 166,62	0,00	0,00	5 057 166,62
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	1 602 840,19	0,00	0,00	1 602 840,19

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES BUDGETAIRES			
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES			C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B	I 3 454 326,43	0,00	II 0,00
	16 Emprunts et dettes assimilées (A)	3 319 928,75	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	3 260 595,41	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	59 333,34	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)	134 397,68	0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
10226	Taxe d'aménagement	134 397,68	0,00	0,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpté résultat</i>	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES BUDGETAIRES			
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES			C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	V 5 057 166,62	0,00	VI 0,00
	Ressources propres externes de l'année (a)	870 049,41	0,00	0,00
10222	FCTVA	390 049,41	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	480 000,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
	Ressources propres internes de l'année (b) (4)	4 187 117,21	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>			
2802	<i>Frais liés à la réalisation de document</i>	0,00	0,00	0,00
280415322	<i>CCAS : Bâtiments, installations</i>	0,00	0,00	0,00
2804182	<i>Autres org pub - Bât. et installations</i>	0,00	0,00	0,00
2804412	<i>Sub nat org pub - Bât. et installations</i>	0,00	0,00	0,00
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	0,00	0,00	0,00
28088	<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	1 700 000,00	0,00	0,00
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	0,00	0,00	0,00
28128	<i>Autres aménagements de terrains</i>	0,00	0,00	0,00
28152	<i>Installations de voirie</i>	0,00	0,00	0,00
281533	<i>Réseaux câblés</i>	0,00	0,00	0,00
281568	<i>Autre matériel, outillage incendie</i>	0,00	0,00	0,00
2815738	<i>Autre matériel et outillage de voirie</i>	0,00	0,00	0,00
28158	<i>Autres inst.,matériel,outil. techniques</i>	0,00	0,00	0,00
281828	<i>Autres matériels de transport</i>	0,00	0,00	0,00
281831	<i>Matériel informatique scolaire</i>	0,00	0,00	0,00
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	0,00	0,00	0,00
281841	<i>Matériel de bureau et mobilier scolaire</i>	0,00	0,00	0,00
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	0,00	0,00	0,00
28185	<i>Matériel de téléphonie</i>	0,00	Accusé de réception en préfecture 094-219400765-20251107-25-9-3-DE Date de télétransmission : 18/11/2025 Date de réception préfecture : 18/11/2025	0,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	0,00		0,00
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>			

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>			
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>			
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>			
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>			
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>			
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>			
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	2 487 117,21	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-3-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 39

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 30/10/2025

Présenté par Madame Le Maire Kristell NIASME (1),

A villeneuve saint georges, le 06/11/2025

Délibéré par l'assemblée le conseil municipal (2), réunie en session ordinaire

A villeneuve saint georges, le 06/11/2025

Les membres de l'assemblée délibérante le conseil municipal (2),(3).

AGILONU Eda	
ALBISTEANU Andrei	
ARROJO MARQUES Nadia	
BEN CHAOUCHA Zied	
BEN YAKHLEF Mohamed	
BOYARD Louis	
CABRAL Ana	
CAMARA Alpha	
CAULIER Nathalie	
CHEBAANE Insaf	
DA SILVA ALVES Bernardina	
DABO Amadi	
DOUNRAR Rachida	
EL MERNISSI Rajae	
FELLAH Rahma	
GAUDIN Philippe	
GBAGBO Juliette	
HADDOUM Rachid	
HASSOUNA Malik	Accusé de réception en préfecture 094-219400785-20251107-25-9-3-DE Date de télétransmission : 18/11/2025 Date de réception préfecture : 18/11/2025

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A
HILLION Anne-Valérie	
KADI Fadila	
ANTE Mamadou	
LECUYER Marc	
LEROI Bernard	
MARIE Anastasia	
METHO Bryan	
NGUYEN Caroline	
NIASME Kristell	
OHAROUN Bilale	
PEREIRA Coraline	
PEREIRA Sandrine	
SADAK Fadwa	
SOUSA Vitor	
SZMIDT Patrick	
TACIMOGLU Oktay	
THIRY Touary	
TRAORE Mamadou	
VIGNAUD Séverine	
YAHIAOUI Chaouki	

Certifié exécutoire par Madame Le Maire Kristell NIASME (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 10/11/2025, et de la publication le 10/11/2025

A villeneuve saint georges, le 10/11/2025

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

**ANNEXE DELIBRATION DU 7 NOVEMBRE 2025 PORTANT MISE EN ŒUVRE DU CIA
ET ACTUALISATION DES MONTANTS DU RIFSEEP**

Groupe de fonction	Fonctions / Postes	Montant annuel IFSE		Plafond annuel CIA	Plafond Global annuel
		Mini	Maxi		
ADMINISTRATEUR (Catégorie A) (arrêté ministériel du 23/11/2022)					
1	Emplois fonctionnels	4 150 €	63 000 €	15 750 €	78 750 €
2	Directeur Directeur adjoint	4 150 €	57 200 €	14 300 €	71 500 €
ATTACHES (Catégorie A) (arrêté ministériel du 03/06/2015)					
1	Emplois fonctionnels	1 750 €	40 800 €	1 800 €	42 600 €
1 Agent logé		1 750 €	26 900 €	1 800 €	28 700 €
2	Directeur Directeur adjoint	1 750 €	36 180 €	1 620 €	37 800€
2 Agent logé		1 750 €	21 255 €	1 620 €	22 875 €
3	Responsable de service Responsable de service adjoint	1 750 €	28 500 €	1 500 €	30 000€
3 Agent logé		1 750 €	17 320 €	1 500€	18 820 €
4	Responsable de pôle Coordinateur Chargé de communication Graphiste Juriste Journaliste Chargé de recrutement Chargé d'étude Manager de commerce Gestionnaire commande publique...	1 750 €	22 800 €	1 200 €	24 000 €
4 Agent logé		1 750 €	13 560 €	1 200 €	14 760 €
REDACTEURS (Catégorie B) (arrêté ministériel du 19/03/2015)					
1	Directeur Directeur adjoint	1 350 €	18 480 €	1 380 €	19 860 €
1 Agent logé		1 350 €	9 030 €	1 380 €	10 410 €
2	Responsable de service Responsable de service adjoint Chargé d'opération Chargé de mission Chef de projet Secrétaire du Maire Contrôleur de gestion...	1 350 €	17 015 €	1 185 €	18 200 €
2 Agent logé		1 350 €	8 220 €	1 185 €	9 405 €
3	Responsable de pôle Coordinateur	1 350 €	15 650 €	995 €	16 645 €
3		1 350 €	7 670 €	995 €	8 665 €

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-13-DE
Date de télétransmission : 14/11/2025
Date de réception préfecture : 14/11/2025

Agent logé	Régisseur Chargé de recrutement Chargé de formation Gestionnaire spécialisé Référent de parcours Chargé d'étude Secrétaire d'élus Technicien informatique Collaborateur....				
4	Archiviste Chargé de projet	1 350 €	13 500 €	700 €	14 200 €
4 Agent logé	Informateur jeunesse Responsable de structure Responsable adjoint de structure Gestionnaire Conservateur du cimetière Assistant de direction Assistant administratif Secrétaire Instructeur droit des sols Assistant de prévention....	1 350 €	6 900 €	700 €	7 600 €
ADJOINTS ADMINISTRATIFS (Catégorie C) (arrêté ministériel du 20/05/2014)					
1	Responsable de service Responsable de service adjoint	1 200 €	11 600 €	1 000 €	12 600 €
1 Agent logé	Secrétaire du Maire Chargé d'opération	1 200 €	7 350 €	1 000 €	8 350 €
2	Responsable de pôle Coordinateur	1 200 €	11 100 €	900 €	12 000 €
2 Agent logé	Chargé de recrutement Chargé de formation Gestionnaire spécialisé Référent de parcours Collaborateur Technicien informatique....	1 200 €	7 050 €	900 €	7 950 €
3	Gestionnaire état civil Archiviste	1 200 €	10 600 €	800 €	11 400 €
3 Agent logé	Chargé de projet Informateur jeunesse Gestionnaire Régisseur Conservateur du cimetière Assistant de direction Assistant administratif Secrétaire....	1 200 €	6 800 €	800 €	7 600 €
4	Assistant de gestion Agent de surveillance de la voie publique	1 200 €	10 100 €	700 €	10 800 €
4 Agent logé	Chargé de prévention et participation des habitants	1 200 €	6 000 €	700 €	6 700 €

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-13-DE
Date de télétransmission : 14/11/2025
Date de réception préfecture : 14/11/2025

	Agent d'accueil Agent d'exécution....				
INGENIEUR EN CHEF (Catégorie A) (arrêté ministériel du 14/02/2019)					
1		3 500 €	57 120 €	10 080 €	67 200 €
1 Agent logé	Emplois fonctionnels	3 500 €	42 840 €	10 080 €	52 920 €
2		3 500 €	49 980 €	8 820 €	58 800 €
2 Agent logé	Directeur Directeur adjoint	3 500 €	37 490 €	8 820 €	46 310 €
INGENIEUR (Catégorie A) (arrêté ministériel du 05/11/2021)					
1		2 600 €	46 920 €	8 280 €	55 200 €
1 Agent logé	Emplois fonctionnels	2 600 €	32 850 €	8 280 €	41 130 €
2		2 600 €	40 290 €	7 110 €	47 400 €
2 Agent logé	Directeur Directeur adjoint	2 600 €	28 200 €	7 110 €	35 310 €
3	Responsable de service Responsable de service adjoint	2 600 €	36 000 €	6 350 €	42 350 €
3 Agent logé	Chef de projet Chargé d'opération...	2 600 €	25 190 €	6 350 €	31 540 €
4	Responsable de pôle ou technique	2 600 €	31 450 €	5 550 €	37 000 €
4 Agent logé	Responsable régie Chargé de mission Chargé d'étude Chargé de maintenance Technicien informatique...	2 600 €	22 015 €	5 550 €	27 565 €
TECHNICIEN (Catégorie B) (arrêté ministériel du 05/11/2021)					
1		1 650 €	20 720 €	1 620 €	22 340 €
1 Agent logé	Directeur Directeur adjoint	1 650 €	14 820 €	1 620 €	16 440 €
2	Responsable de service Responsable de service adjoint	1 650 €	19 615 €	1 500 €	21 115 €
2 Agent logé	Chef de projet Chargé d'opération...	1 650 €	14 040 €	1 500 €	15 540 €
3	Responsable de pôle ou technique	1 650 €	18 685 €	1 200 €	19 885 €
3 Agent logé	Responsable régie Responsable adjoint régie Chargé de mission Chargé d'étude Inspecteur de salubrité Chargé de prévention et sécurité des ERP	1 650 €	13 435 €	1 200 €	14 635 €

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-13-DE
Date de télétransmission : 14/11/2025
Date de réception préfecture : 14/11/2025

	Technicien informatique Dessinateur....				
4	Chargé de projet Chargé de maintenance Instructeur droit des sols Responsable d'équipe Assistant de prévention Chargé de prévention TIC et vidéo protection....	1 650 €	17 655 €	1 000 €	18 655 €
4 Agent logé		1 650 €	12 730 €	1 000 €	13 730 €

AGENT DE MAÎTRISE (Catégorie C)
(arrêté ministériel du 28/04/2015)

1	Responsable de service	1 200 €	11 340 €	1 260 €	12 600 €
1 Agent logé	Responsable de service adjoint Chargé d'opération...	1 200 €	7 090 €	1 260 €	8 350 €
2	Responsable de pôle ou technique Coordinateur Responsable régie Responsable adjoint régie Chargé d'étude Chargé de prévention et sécurité des ERP Dessinateur.....	1 200 €	10 800 €	1 200 €	12 000 €
2 Agent logé		1 200 €	6 750 €	1 200 €	7 950 €
3	Chargé de projet Responsable de structure	1 200 €	10 260 €	1 200 €	11 460 €
3 Agent logé	Responsable adjoint de structure Responsable de site Responsable d'équipe...	1 200 €	6 410 €	1 140 €	7 550 €
4	Agent technique spécialisé	1 200 €	9 720 €	1 080 €	10 800 €
4 Agent logé	Chauffeur Référent qualité...	1 200 €	6 070 €	1 080 €	7 150 €

ADJOINT TECHNIQUE (Catégorie C)
(arrêté ministériel du 28/04/2015)

1	Responsable de service	1 200 €	11 340 €	1 260 €	12 600 €
1 Agent logé	Responsable de service adjoint Chargé d'opération...	1 200 €	7 090 €	1 260 €	8 350 €
2	Responsable de pôle ou technique Coordinateur Responsable régie Responsable adjoint régie Chargé de prévention et sécurité des ERP Technicien informatique Dessinateur.....	1 200 €	10 800 €	1 200 €	12 000 €
2 Agent logé		1 200 €	6 750 €	1 200 €	7 950 €
3	Responsable de structure	1 200 €	10 260 €	1 200 €	11 460 €
3	Responsable adjoint de structure	1 200 €	6 410 €	1 140 €	7 550 €

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-13-DE
Date de télétransmission : 14/11/2025
Date de réception préfecture : 14/11/2025

Agent logé	Responsable de site Responsable d'équipe...				
4	Agent technique spécialisé Chauffeur Référent qualité Agent de surveillance de la voie publique Agent d'exécution...	1 200 €	9 720 €	1 080 €	10 800 €
4 Agent logé		1 200 €	6 070 €	1 080 €	7 150 €
CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF (Catégorie A) (arrêté ministériel du 23/12/2019)					
1	Directeur Directeur adjoint	1 750 €	25 500 €	4 500 €	30 000 €
2	Responsable de service Responsable de service adjoint...	1 750 €	20 400 €	3 600 €	24 000 €
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF (Catégorie A) (arrêté ministériel du 23/12/2019)					
1	Directeur Directeur adjoint	1 400 €	19 480 €	3 440 €	22 920 €
2	Responsable de service Responsable de service adjoint...	1 400 €	15 300 €	2 700 €	18 000 €
3	Coordinateur Assistant sociale CESF ...	1 400 €	12 000 €	2 000 €	14 000 €
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS (Catégorie A) (arrêté ministériel du 17/12/2018)					
1	Directeur Directeur adjoint	1 450 €	14 000 €	1 680 €	15 680 €
2	Responsable de service Responsable de service adjoint	1 450 €	13 500 €	1 620 €	15 120 €
3	Responsable de pôle Educateur de jeunes enfants Profession paramédical...	1 450 €	13 000 €	1 560 €	14 560 €
MONITEUR-EDUCATEUR ET INTERVENANT FAMILIAL (Catégorie B) (arrêté ministériel du 31/05/2016)					
1	Responsable de pôle Coordinateur...	1 020 €	9 000 €	1 230 €	10 230 €
1 Agent logé		1 020 €	5 150 €	1 230 €	6 380 €
2	Intervenant social et familial Assistant à l'enfance...	1 020 €	8 010 €	1 090 €	9 100 €
2 Agent logé		1 020 €	4 860 €	1 090 €	5 950 €
AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES (Catégorie C) (arrêté ministériel du 20/05/2014)					
1	Responsable de pôle Coordinateur...	1 200 €	11 600 €	1 000 €	12 600 €
1 Agent logé		1 200 €	7 350 €	1 000 €	8 350 €
2	Responsable de site Responsable d'équipe...	1 200 €	11 100 €	900 €	12 000 €
2 Agent logé		1 200 €	7 050 €	900 €	7 950 €

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-13-DE
Date de télétransmission : 14/11/2025
Date de réception préfecture : 14/11/2025

3	Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant Animateur Agent d'accueil...	1 200 €	10 600 €	800 €	11 400 €
3 Agent logé		1 200 €	6 800 €	800 €	7 600 €

AGENT SOCIAL (Catégorie C)
(arrêté ministériel du 20/05/2014)

1	Responsable de pôle Coordinateur...	1 200 €	11 600 €	1 000 €	12 600 €
1 Agent logé		1 200 €	7 350 €	1 000 €	8 350 €
2	Responsable de site Responsable d'équipe...	1 200 €	11 100 €	900 €	12 000 €
2 Agent logé		1 200 €	7 050 €	900 €	7 950 €
3	Aide à domicile Agent d'accueil...	1 200 €	10 600 €	800 €	11 400 €
3 Agent logé		1 200 €	6 800 €	800 €	7 600 €

MEDECIN (Catégorie A)
Sarrété ministériel du 13/07/2018

1	Directeur Directeur adjoint	4 100 €	43 180 €	7 620 €	50 800 €
2	Responsable de service Responsable adjoint de service Médecin coordinateur	4 100 €	38 250 €	6 750 €	45 000 €
3	Médecin Dentiste	4 100 €	29 495 €	5 205 €	34 700 €

PSYCHOLOGUE (Catégorie A)
(arrêté ministériel du 08/03/2022)

1	Responsable de service Responsable de service adjoint	1 750 €	25 500 €	4 500 €	30 000 €
2	Psychologue Responsable de pôle...	1 750 €	20 400 €	3 600 €	24 000 €

SAGE FEMME (Catégorie A)
(arrêté ministériel du 23/12/2019)

1	Responsable de service Responsable de service adjoint	1 750 €	25 500 €	4 500 €	30 000 €
2	Sage-femme	1 750 €	20 400 €	3 600 €	24 000 €

CADRE DE SANTE PARAMEDICAUX (Catégorie A)
(arrêté ministériel du 23/12/2019)

1	Responsable de service Responsable de service adjoint	1 750 €	25 500 €	4 500 €	30 000 €
2	Responsable de pôle Responsable de structure Responsable adjoint de structure Profession paramédicale...	1 750 €	20 400 €	3 600 €	24 000 €

INFIRMIER EN SOINS GENERAUX (Catégorie A)
(arrêté ministériel du 23/12/2019)

1	Responsable de service Responsable de service adjoint	1 400 €	19 480 €	3 440 €	22 920 €
2	Responsable de pôle	1 400 €	15 300€	2 700 €	18 000 €

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-13-DE
Date de télétransmission : 14/11/2025
Date de réception préfecture : 14/11/2025

	Coordinateur				
3	Responsable de structure Responsable adjoint de structure Infirmier...	1 400 €	12 000 €	2 000 €	14 000 €
PUERICULTRICE (Catégorie A) (arrêté ministériel du 23/12/2019)					
1	Directeur Directeur adjoint	1 400 €	19 480 €	3 440 €	22 920 €
2	Responsable de service Responsable de service adjoint	1 400 €	15 300€	2 700 €	18 000 €
3	Responsable de pôle Responsable de structure Responsable adjoint de structure Coordinateur....	1 400 €	12 000 €	2 000 €	14 000 €
PUERICULTRICE CADRE DE SANTE (Catégorie A) (arrêté ministériel du 23/12/2019)					
1	Responsable de service Responsable de service adjoint	2 600 €	25 500 €	4 500 €	30 000 €
2	Responsable de pôle Responsable de structure Responsable adjoint de structure Profession paramédicale...	2 600 €	20 400 €	3 600 €	24 000 €
TECHNICIEN PARAMEDICAL (Catégorie B) (arrêté ministériel du 31/05/2016)					
1	Responsable de service	1 020 €	9 000 €	1 230 €	10 230 €
1 Agent logé	Responsable de service adjoint Coordinateur..	1 020 €	5 150 €	1 230 €	6 380 €
2	Responsable de pôle Responsable de structure	1 020 €	8 010 €	1 090 €	9 100 €
2 Agent logé	Responsable adjoint de structure Profession paramédicale...	1 020 €	4 860 €	1 090 €	5 950 €
AIDE SOIGNANT (Catégorie B) (arrêté ministériel du 31/05/2016)					
1	Assistant dentaire ...	1 020 €	9 000 €	1 230 €	10 230 €
1 Agent logé		1 020 €	5 150 €	1 230 €	6 380 €
2	Assistant de soins ...	1 020 €	8 010 €	1 090 €	9 100 €
2 Agent logé		1 020 €	4 860 €	1 090 €	5 950 €
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE (Catégorie B) (arrêté ministériel du 31/05/2016)					
1	Responsable d'équipe Coordinateur..	1 020 €	9 000 €	1 230 €	10 230 €
1 Agent logé		1 020 €	5 150 €	1 230 €	6 380 €
2	Auxiliaire de puériculture	1 020 €	8 010 €	1 090 €	9 100 €

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-13-DE
Date de télétransmission : 14/11/2025
Date de réception préfecture : 14/11/2025

2 Agent logé	Assistant d'accueil petite enfance...	1 020 €	4 860 €	1 090 €	5 950 €
INFIRMIER (Catégorie B) (arrêté ministériel du 31/05/2016)					
1		1 020 €	9 000 €	1 230 €	10 230 €
1 Agent logé	Responsable de service Responsable de service adjoint	1 020 €	5 150 €	1 230 €	6 380 €
2		1 020 €	8 010 €	1 090 €	9 100 €
2 Agent logé	Responsable de pôle Coordinateur	1 020 €	4 860 €	1 090 €	5 950 €
3		1 020 €	9 000 €	1 230 €	10 230 €
3 Agent logé	Responsable de structure Responsable adjoint de structure Infirmier...	1 020 €	5 150 €	1 230 €	6 380 €
AUXILIAIRE DE SOINS (Catégorie C) (arrêté ministériel du 20/05/2014 modifié par l'arrêté du 11/06/2024 – art. 1)					
1		1 350 €	12 150 €	1 350 €	13 500 €
1 Agent logé	Assistant dentaire ...	1 350 €	7 560 €	1 350 €	8 910 €
2		1 350 €	11 880 €	1 320 €	13 200 €
2 Agent logé	Assistant de soins ...	1 350 €	7 425 €	1 320 €	8 745 €
CONSERVATEUR DU PATRIMOINE (Catégorie A) (arrêté ministériel du 07/12/2017)					
1		3 700 €	46 920 €	8 280 €	55 200 €
1 Agent logé	Directeur Directeur adjoint	3 700 €	25 810 €	8 280 €	34 090 €
2		3 700 €	40 290 €	7 110 €	47 400 €
2 Agent logé	Responsable de service Responsable de service adjoint...	3 700 €	22 160 €	7 110 €	29 270 €
CONSERVATEUR DE BIBLIOTHEQUE (Catégorie A) (arrêté ministériel du 14/05/2018)					
1	Directeur Directeur adjoint	3 000 €	34 000 €	6 000 €	40 000 €
2	Responsable de service Responsable de service adjoint..	3 000 €	31 450 €	5 550 €	37 000 €
ATTACHE DE CONSERVATION (Catégorie A) (arrêté ministériel du 14/05/2018)					
1	Directeur Directeur adjoint	2 600 €	29 750 €	5 250 €	35 000 €
2	Responsable de service Responsable de service adjoint ...	2 600 €	27 200 €	4 800 €	32 000 €
BIBLIOTHECAIRE (Catégorie A) (arrêté ministériel du 14/05/2018)					
1	Directeur Directeur adjoint	2 600 €	29 750 €	5 250 €	35 000 €
2	Responsable de service Responsable de service adjoint ...	2 600 €	27 200 €	4 800 €	32 000 €
ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES (Catégorie B)					

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-13-DE
Date de télétransmission : 14/11/2025
Date de réception préfecture : 14/11/2025

(arrêté ministériel du 14/05/2018)					
1	Directeur Directeur adjoint	1 650 €	16 720 €	2 280 €	19 000 €
2	Responsable de service Responsable de service adjoint...	1 650 €	14 960 €	2 040 €	17 000 €
3	Responsable de pôle Coordinateur...	1 650 €	12 700 €	1 800 €	14 500 €
4	Archiviste Responsable de structure Responsable adjoint de structure...	1 650 €	11 000 €	1 560 €	12 560 €
ADJOINT DU PATRIMOINE (Catégorie C) (arrêté ministériel du 30/12/2016)					
1	Responsable de structure Responsable adjoint de structure	1 200 €	11 340 €	1 260 €	12 600 €
1 Agent logé	Responsable de site Responsable d'équipe...	1 200 €	7 090 €	1 260 €	8 350 €
2	Archiviste	1 200 €	10 800 €	1 200 €	12 000 €
2 Agent logé	Gestionnaire état civil...	1 200 €	6 750 €	1 200 €	7 950 €
CONSEILLER DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES (Catégorie A) (arrêté ministériel du 05/10/2023)					
1	Directeur Directeur adjoint	2 600 €	31 600 €	5 576 €	37 176 €
2	Responsable de service Responsable de service adjoint...	2 600 €	24 800 €	4 376 €	29 176 €
EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES (Catégorie B) (arrêté ministériel du 19/03/2015)					
1	Directeur	1 350 €	18 480 €	1 380 €	19 860 €
1 Agent logé	Directeur adjoint	1 350 €	9 030 €	1 380 €	10 410 €
2	Responsable de service	1 350 €	17 015 €	1 185 €	18 200 €
2 Agent logé	Responsable de service adjoint...	1 350 €	8 220 €	1 185 €	9 405 €
3	Responsable de pôle	1 350 €	15 650 €	995 €	16 645 €
3 Agent logé	Coordinateur...	1 350 €	7 670 €	995 €	8 665 €
4	Educateur sportif	1 350 €	13 500 €	700 €	14 200 €
4 Agent logé	Responsable de structure Responsable adjoint de structure...	1 350 €	6 900 €	700 €	7 600 €
OPERATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES (Catégorie C) (arrêté ministériel du 20/05/2014 modifié par l'arrêté du 11/06/2024 – art. 1)					
1	Responsable de pôle	1 200 €	11 600 €	1 000 €	12 600 €
1 Agent logé	Responsable de structure Responsable adjoint de structure...	1 200 €	7 350 €	1 000 €	8 350 €

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-13-DE
Date de télétransmission : 14/11/2025
Date de réception préfecture : 14/11/2025

2	Surveillant de baignade Agent d'exécution...	1 200 €	11 100 €	900 €	12 000 €
2 Agent logé		1 200 €	7 050 €	900 €	7 950 €
ANIMATEUR (Catégorie B) (arrêté ministériel du 19/03/2015)					
1	Directeur Directeur adjoint	1 350 €	18 480 €	1 380 €	19 860 €
1 Agent logé		1 350 €	9 030 €	1 380 €	10 410 €
2	Responsable de service Responsable de service adjoint...	1 350 €	17 015 €	1 185 €	18 200 €
2 Agent logé		1 350 €	8 220 €	1 185 €	9 405 €
3	Responsable de pôle Coordinateur Référent de parcours...	1 350 €	15 650 €	995 €	16 645 €
3 Agent logé		1 350 €	7 670 €	995 €	8 665 €
4	Informateur jeunesse Responsable de structure Responsable adjoint de structure...	1 350 €	13 500 €	700 €	14 200 €
4 Agent logé		1 350 €	6 900 €	700 €	7 600 €
ADJOINT D'ANIMATION (Catégorie C) (arrêté ministériel du 20/05/2014)					
1	Responsable de service Responsable de service adjoint	1 200 €	11 600 €	1 000 €	12 600 €
1 Agent logé		1 200 €	7 350 €	1 000 €	8 350 €
2	Responsable de pôle Coordinateur Référent de parcours....	1 200 €	11 100 €	900 €	12 000 €
2 Agent logé		1 200 €	7 050 €	900 €	7 950 €
3	Informateur jeunesse Responsable de structure Responsable adjoint de structure....	1 200 €	10 600 €	800 €	11 400 €
3 Agent logé		1 200 €	6 800 €	800 €	7 600 €
4	Animateur Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant...	1 200 €	10 100 €	700 €	10 800 €
4 Agent logé		1 200 €	6 000 €	700 €	6 700 €

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-13-DE
Date de télétransmission : 14/11/2025
Date de réception préfecture : 14/11/2025

CONVENTION CADRE RELATIVE AUX PRESTATIONS DE PRÉVENTION, DE SANTÉ ET D'ACTION SOCIALE AU TRAVAIL

Expertise
et proximité
pour les grands
défis RH,
aujourd'hui
et demain.

ENTRE

La collectivité territoriale : Commune de Villeneuve-Saint-Georges
SIRET : 21940078500016
Représentée par Madame Kristell Niasme, Maire.
Dûment autorisée,
Ci-après dénommée la collectivité,

ET

Le Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne d'Île-de-France,
1 rue Lucienne Gérain, 93698 Pantin cedex, représenté par son Président

Ci-après dénommé le CIG Petite Couronne,

PRÉAMBULE

Conformément aux dispositions du code général de la fonction publique (articles L.452-40, L. 452-44 et L.812-2), afin de répondre aux besoins d'accompagnements et de conseils, le CIG Petite Couronne propose aux collectivités et établissements publics de la petite Couronne, affiliés ou non, des missions facultatives dans le domaine de la santé, du maintien dans l'emploi, de la qualité de vie au travail, de l'action sociale et de la prévention des risques professionnels. Ces prestations contribuent à développer un service public local de qualité et à améliorer les conditions de vie au travail des agents.

Ces missions facultatives sont mises en œuvre sur décision du conseil d'administration du CIG Petite Couronne et selon les modalités qu'il définit, notamment dans la présente convention.

Tout en simplifiant les démarches d'adhésion, la convention cadre relative aux missions de prévention, de santé et d'action sociale au travail permet d'améliorer l'articulation des prestations proposées aux collectivités en recourant à des experts travaillant en pluridisciplinarité.

L'accès d'une collectivité ou d'un établissement public à ces prestations est conditionné par la signature de la présente convention et de ses annexes.

Par la suite, la collectivité ou l'établissement public peut décider de solliciter une ou plusieurs prestations par lettre de demande d'intervention.

Ce dispositif permet à une collectivité de recourir, sans obligation, à tout ou partie des services proposés par la direction de la prévention, de la santé et de l'action sociale au travail du CIG Petite Couronne.

T. +33 1 56 96 80 80
info@cig929394.fr
www.cig929394.fr

CIG Petite Couronne
Centre interdépartemental
de gestion de la petite couronne
de la région d'Île-de-France
1 rue Lucienne Gérain
93698 Pantin Cedex

SIREN 287 500 060
SIRET 287 500 060 00028
Fonction publique territoriale

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-14-DE
Date de télétransmission : 14/11/2025
Date de réception préfecture : 14/11/2025

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 – Objet et contenu des prestations

La présente convention a pour objet de définir les conditions générales d'accès à l'offre de services présentée en annexe 1 en matière de prévention, de santé et d'action sociale au travail.

Cette offre de services se décline en prestations :

- de dispositifs psychosociaux ;
- de conseil en insertion et maintien dans l'emploi ;
- d'inspection et d'ingénierie de la prévention des risques professionnels ;
- d'ergonomie ;
- de sensibilisation, de santé au travail ;
- d'intervention sociale au travail à distance ;
- d'accompagnement sur mesure en matière de qualité de vie et conditions de travail.

Les modalités d'intervention pour chaque prestation sont précisées en annexe 1 de la présente convention.

La convention cadre permet également de bénéficier de différents services tels que des conseils dits de premier niveau, la participation à des rencontres, cycles et réseaux professionnels ainsi qu'à des évènements thématiques.

Article 2 – Conditions de mise en œuvre des interventions

La présente convention permet, sur lettre de demande de la collectivité ou de l'établissement public, de faire appel aux prestations telles que définies en annexe 1.

Le CIG Petite Couronne analyse la demande de la collectivité ou de l'établissement public et s'assure le cas échéant, de l'adéquation de celle-ci avec les besoins et problématiques de l'organisation commanditaire.

En retour, le CIG Petite Couronne adresse une proposition d'intervention à la collectivité définie dans une lettre de cadrage comprenant les délais, le tarif, les modalités d'intervention, les moyens mis à disposition par le CIG Petite Couronne et par la collectivité. Le déclenchement des différentes missions intervient, après accord par la collectivité ou l'établissement public de la lettre de cadrage du CIG Petite Couronne.

Le CIG Petite Couronne se réserve la faculté de refuser une demande si celle-ci n'est pas compatible avec ses moyens de fonctionnement ou lorsque les moyens mis à disposition par la collectivité ne permettent pas le bon déroulement de l'intervention.

Le CIG Petite Couronne peut être également contraint de mettre en attente la demande en fonction des ressources nécessaires au déploiement de l'offre de service.

Article 3 – Obligations du CIG Petite Couronne

Le CIG Petite Couronne s'engage à mobiliser les ressources et les compétences nécessaires à la bonne exécution du service.

Les intervenants du CIG Petite Couronne s'engagent à exercer leurs missions dans le respect des obligations déontologiques auxquelles sont assujettis tous les agents publics, notamment celles liées aux devoirs de discréetion, de secret professionnel et de confidentialité.

Le CIG Petite Couronne s'engage à ne pas diffuser les informations recueillies dans le cadre de la mission sans autorisation expresse préalable de la collectivité ou l'établissement. Le CIG Petite Couronne s'engage à ne réutiliser les informations recueillies qu'à des fins de connaissance sur l'environnement territorial et de manière anonymisée.

Article 4 – Obligations de la collectivité

La collectivité s'engage à respecter la présente convention ainsi que les conditions particulières d'utilisation propres aux services qui pourront être sollicitées.

La réalisation des prestations est conditionnée par la mise à disposition, par la collectivité, des moyens nécessaires au bon déroulement des prestations ainsi que par le respect des modalités d'intervention des experts, telles que détaillées dans la lettre de cadrage adressée par le CIG Petite Couronne.

Toutes facilités doivent être accordées aux intervenants du CIG Petite Couronne pour l'exercice de leurs missions. À cette fin, l'interlocuteur désigné par la collectivité devra informer le CIG Petite Couronne de tout changement pouvant compromettre le déroulé de la prestation ou mission.

La collectivité s'engage à ne pas reproduire ou diffuser les ressources et les documents produits par le CIG Petite Couronne sans autorisation expresse préalable de ce dernier.

Article 5 – Protection des données à caractère personnel

Dans le cadre de leurs obligations contractuelles, le CIG Petite Couronne et la collectivité s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD).

Il est rappelé qu'une donnée à caractère personnel désigne toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable. Est réputée être une « personne physique identifiable » une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, économique, culturelle ou sociale.

Pour toutes questions relatives à l'application du règlement européen sur la protection des données, la déléguée à la protection des données du CIG Petite Couronne est joignable :

- par courrier à l'adresse : CIG Petite Couronne, DPO, 1 rue Lucienne Gérain, 93698 Pantin cedex ;
- par courriel : dpo@cig929394.fr

Article 6 – Dispositions financières

Les tarifs des prestations proposées à l'article 1 sont fixés par le Conseil d'administration du CIG Petite Couronne.

Ces tarifs peuvent faire l'objet d'une révision votée par le conseil d'administration du CIG Petite Couronne qui s'appliquera aux conventions en cours, à compter du 1^{er} janvier de l'année suivante. La collectivité est informée par courrier simple ou courriel de toute modification des tarifs, auquel sera jointe l'annexe adoptée par le conseil d'administration du CIG Petite Couronne, et dispose alors d'une faculté de résiliation en cas de désaccord sur les nouveaux tarifs, dans les conditions de l'article 9.

Les facturations de chaque prestation donnent lieu à l'émission par la collectivité d'un bon de commande qui sera transmis au CIG Petite Couronne selon les modalités précisées dans la lettre de cadrage.

Les facturations de chaque prestation donnent lieu à l'émission par le CIG Petite Couronne de titres de recette après service fait au moins une fois par an et au plus une fois par semestre. Toute modalité spécifique de facturation est mentionnée dans les conditions particulières de la mission concernée.

Article 7 – Durée et prise d'effet de la convention

La présente convention prend effet dès sa signature par les deux parties et se poursuit jusqu'au 31 décembre de l'année en cours. Sauf résiliation intervenant dans les conditions prévues à l'article 9, elle est renouvelée tacitement pour chacune des quatre années civiles qui suivent.

À l'issue de la période de cinq ans, le CIG Petite Couronne proposera une nouvelle convention.

Article 8 – Modification

En cas de modification par le CIG Petite Couronne de l'offre de services proposée (exemples : suppression / création d'une mission ou d'un service, contenu des prestations), le CIG Petite Couronne adressera un avenant à toutes les collectivités signataires de la présente convention.

Article 9 – Résiliation

Article 9.1 : Résiliation de la convention cadre

La présente convention peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception avant le 30 septembre de chaque année. La résiliation prend effet au 1^{er} janvier de l'année suivante.

La résiliation de la convention cadre entraîne la résiliation de toutes les prestations proposées entrant dans son champ d'application.

Le paiement des missions réalisées par le CIG Petite Couronne jusqu'à la date de résiliation est entièrement dû par la collectivité.

Les prestations forfaitaires n'ouvrent droit à aucun remboursement en cas de résiliation de la convention.

Article 9.2 : Fin anticipée d'une prestation de l'offre de services

Il peut être mis fin de manière anticipée à l'une des prestations entrant dans le champ d'application de la présente convention cadre par lettre recommandée avec accusé de réception. Le terme prendra effet à une date arrêtée d'un commun accord entre les deux parties en fonction des services utilisés sans excéder un délai de 2 mois à réception du courrier.

Dans le cas d'un manquement à ses obligations par l'une ou l'autre des parties, le terme ne peut intervenir qu'après avoir mis en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception l'autre partie de respecter ses obligations. En cas de non réponse dans un délai d'un mois ou de désaccord persistant entre le CIG Petite Couronne et la collectivité, la résiliation prend effet au terme de ce délai ou d'un délai précisé au sein de la mise en demeure.

Article 10 – Convention, annexes et avenants

La convention, ses annexes et avenants constituent un tout indivisible.

Article 11 – Contentieux

En cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, les parties s'engagent à rechercher toute voie amiable de règlement. À défaut, le Tribunal administratif de MONTREUIL est compétent.

Fait à Pantin, le

Cachet et signature du représentant
de la collectivité

Pour le Président, par délégation
Le Directeur Général Adjoint

Benoît HAUDIER

Annexe 1 – Offre de service

Table des matières

1/ OFFRE DE SERVICES DISPOSITIFS PSYCHOSOCIAUX	7
1.1 ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL ET COACHING	7
1.2 GROUPE D'ANALYSE DE PRATIQUES PROFESSIONNELLES OU GROUPES D'ÉCHANGES DE PRATIQUES PROFESSIONNELLES - SUPERVISION	7
1.3 CO-DÉVELOPPEMENT	8
1.4 RÉGULATION – MÉDIATION	8
1.5 INTERVENTION SUITE ÉVÉNEMENT GRAVE (POST TRAUMATIQUE)	9
1.6 INTERVENTION EN SITUATION DE TRAVAIL DEGRADÉE	9
2/ OFFRE DE SERVICES CONSEIL INSERTION ET MAINTIEN DANS L'EMPLOI	10
2.1 ACCOMPAGNEMENT À LA CONSTRUCTION D'UNE POLITIQUE DE MAINTIEN DANS L'EMPLOI ET DE HANDICAP	10
2.2 SENSIBILISATION HANDICAP ET MAINTIEN DANS L'EMPLOI	10
2.3 SENSIBILISATION DU RÉFÉRENT HANDICAP (INITIATION ET RECYCLAGE)	11
2.4 ANIMATION D'ATELIERS LORS DE FORUM HANDICAP -MAINTIEN DANS L'EMPLOI - QVCT	11
3/ OFFRE DE SERVICES INSPECTION, INGENIERIE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET ERGONOMIE	12
3.1 ACCOMPAGNEMENT MIXTE INSPECTION / CONSEIL EN SANTÉ ET SECURITÉ AU TRAVAIL	12
3.2 ADHÉSION AU CERCLE DE LA PRÉVENTION ET AU CONSEIL À LA DEMANDE (sous réserve d'avoir un ACFI en interne)	13
3.3 ERGONOMIE / PROJETS DE CONCEPTION DES LOCAUX ET ESPACES DE TRAVAIL / RÉAMENAGEMENT RÉNOVATION	13
3.4 ERGONOMIE / AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL - ÉVALUATION CHARGE DE TRAVAIL / ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT	14
3.5 ERGONOMIE / ÉTUDES DE POSTES COMPLEXES (INDIVIDUEL)	15
4/ OFFRE DE SERVICES TRANSVERSE PRÉVENTION, SANTÉ, ACTION SOCIALE AU TRAVAIL	15
4.1 ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIFS EN TRANSFORMATION – REGARD CROISÉ PSYCHOSOCIOLOGUE ET ERGONOME	15
4.2 ACCOMPAGNEMENT QVCT / PRÉVENTION DES RPS	16
4.3 SENSIBILISATION PRÉVENTION SANTÉ ET ACTION SOCIALE AU TRAVAIL	16
4.4 CYCLES COLLABORATIFS	16
4.5 INTERVENTION PONCTUELLE SANTÉ AU TRAVAIL	17
4.6 CONSULTATION À DISTANCE D'UN ASSISTANT SOCIAL DU TRAVAIL	17

OFFRE DE SERVICES

1/ OFFRE DE SERVICES DISPOSITIFS PSYCHOSOCIAUX

1.1 ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL ET COACHING

Descriptif : Accompagnement psychosocial individuel visant à permettre à l'agent de trouver le positionnement le plus adapté à ses besoins et à ceux du service.

Méthodes et durées d'intervention : Les séances se déroulent en dehors du lieu habituel de travail et sur le temps de travail. En présentiel ou en visio.

- **Soutien individuel** : Permettre à un agent de repérer ses difficultés et l'aider à retrouver un équilibre au travail.
- **Coaching individuel** : Accompagner un agent à partir de ses besoins professionnels pour le développement de son potentiel et de ses savoir-faire.

Durée maximum d'une séance individuelle : 1 h 30.

Expert du CIG mobilisé : Psychologue – psychosociologue – coach professionnel certifié.

Conditions de réalisation : Convention DPSAST + lettre de demande + lettre de cadrage signée des deux parties.

Modalités financières : Voir délibération du Conseil d'administration du CIG

1.2 GROUPE D'ANALYSE DE PRATIQUES PROFESSIONNELLES OU GROUPES D'ÉCHANGES DE PRATIQUES PROFESSIONNELLES - SUPERVISION

Descriptif : Accompagner des collectifs de travail afin de les étayer via des échanges, sur le sens, les enjeux et/ou les résonnances induites par l'activité dans une finalité d'amélioration de la qualité du service rendu.

- **Groupe d'analyse de pratiques professionnelles** : Développer les repères professionnels, co-construire le sens de la pratique pour perfectionner la posture et les techniques professionnelles, à partir d'échanges autour de situations vécues (Participants exerçant le même métier).
- **Groupe d'échanges de pratiques professionnelles** : Mieux comprendre ses enjeux, ainsi que ceux de ses collègues, à partir d'échanges autour de situations vécues, pour améliorer la coopération (Participants exerçant des métiers différents dans la même équipe).
- **Supervision** : S'adresse aux professionnels qui veulent s'interroger sur ce qui se joue dans la relation avec l'usager pour envisager une bonne distance relationnelle (Participants exerçant le même métier).

Méthodes et durées d'intervention : Les séances se déroulent en dehors de lieu habituel de travail et sur le temps de travail.

12 agents maximum par groupe. 10 séances de travail en groupe par an (environ 1 fois par mois) à renouveler à la demande de l'équipe et de la collectivité.

Durée maximum d'une séance collective : 3 h

Ces dispositifs s'adressent principalement aux métiers où la dimension relationnelle avec l'usager est centrale.

Ils peuvent se déployer pour un groupe de professionnels issus de plusieurs collectivités.

Expert du CIG mobilisé : Psychologue – psychosociologue.

Conditions de réalisation : Convention DPSAST + lettre de demande + lettre de cadrage signée des deux parties.

Modalités financières : Voir délibération du Conseil d'administration du CIG

1.3 CO-DÉVELOPPEMENT

Descriptif : Espace d'écoute et de ressource pour améliorer la pratique professionnelle où chaque participant est « client » et « consultant ».

Ce dispositif peut se déployer pour un groupe de professionnels exerçant la même fonction et issus de plusieurs collectivités.

Méthodes et durées d'intervention : Les séances se déroulent en dehors de lieu habituel de travail et sur le temps de travail.

Entre 6 et 8 agents par groupe. Séances espacées de 15 jours à 1 mois. Séance de présentation suivie de 6 à 8 séances de travail.

Durée maximum d'une séance collective : 3 h.

Expert du CIG mobilisé : Psychologue – psychosociologue formé au co-développement.

Conditions de réalisation : Convention DPSAST + lettre de demande + lettre de cadrage signée des deux parties.

Modalités financières : Voir délibération du Conseil d'administration du CIG

1.4 RÉGULATION – MÉDIATION

Descriptif : Accompagner des collectifs de travail à dépasser des situations dans lesquelles les professionnels se sentent dans l'impasse.

- **Régulation** : Restaurer en groupe une dynamique de travail, suite à des conflits repérés, des mésententes, des difficultés de coopération entre les professionnels.
- **Médiation** : Permettre la résolution de différends entre deux membres ou deux « clans » d'une même équipe avec le concours d'un intervenant en posture de médiateur.

Méthodes et durées d'intervention : Les séances se déroulent en dehors de lieu habituel de travail et sur le temps de travail. Ces dispositifs nécessitent l'implication de l'encadrement. De 4 à 6 séances. Séances espacées d'une semaine à 15 jours.

Durée maximum d'une séance collective : 3 h.

Expert du CIG mobilisé : Psychologue – psychosociologue.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-14-DE
Date de télétransmission : 14/11/2025
Date de réception préfecture : 14/11/2025

Conditions de réalisation : Convention DPSAST - lettre de demande + lettre de cadrage signée des deux parties.

Modalités financières : Voir délibération du Conseil d'administration du CIG

1.5 INTERVENTION SUITE ÉVÉNEMENT GRAVE (POST TRAUMATIQUE)

Descriptif : Accompagner des collectifs de travail à dépasser des situations dans lesquelles les professionnels ont vécu un événement inattendu à potentiel traumatisant.

Méthodes et durées d'intervention : Les séances se déroulent en dehors de lieu habituel de travail et sur le temps de travail.

Durée maximum d'une séance collective : 3 h.

Expert du CIG mobilisé : Psychologue – psychosociologue.

Conditions de réalisation : Convention DPSAST + lettre de demande + lettre de cadrage signée des deux parties.

Modalités financières : Voir délibération du Conseil d'administration du CIG

1.6 INTERVENTION EN SITUATION DE TRAVAIL DEGRADÉE

Descriptif : Accompagnement des équipes, des services et des organisations qui rencontrent des situations de travail dégradées en les aidant à comprendre les enjeux qui se nouent dans le collectif.

Il s'agit d'une démarche participative, qui permet l'élaboration collective des problématiques à l'œuvre et de repenser les articulations, la coopération et favorisant ainsi la qualité de vie au travail.

Méthode et durée d'intervention : Séance exploratoire obligatoire avec les agents et les encadrants afin de construire un programme d'interventions partagé. Démarche participative incluant des séances collectives, individuelles et plénier afin de permettre la co-construction de pistes d'actions.

Restitution au commanditaire et aux équipes.

Durée maximum d'une séance collective : 3 h.

Durée maximum d'une séance individuelle : 1 h.

Expert du CIG mobilisé : Psychosociologue.

Conditions de réalisation : Convention DPSAST + lettre de demande + phase exploratoire + lettre de cadrage signée des deux parties.

Modalités financières : Voir délibération du Conseil d'administration du CIG

2/ OFFRE DE SERVICES CONSEIL INSERTION ET MAINTIEN DANS L'EMPLOI

2.1 ACCOMPAGNEMENT À LA CONSTRUCTION D'UNE POLITIQUE DE MAINTIEN DANS L'EMPLOI ET DE HANDICAP

Descriptif : Audit de l'existant et conseil méthodologique et pour renforcer ou construire une politique structurée de maintien dans l'emploi et de handicap au sein de la collectivité.

Méthode et durée d'intervention : Cette démarche passe par une première phase comprenant :

- la réalisation d'un état des lieux et d'un diagnostic RH permettant de connaître le degré de maturité de la collectivité/établissement public ;
- la proposition d'un plan d'actions définissant les priorités en matière de reclassement professionnel, de handicap et de maintien dans l'emploi.

Le conseil méthodologique s'effectue dans le cadre de l'analyse de données à partir de questionnaires et de sources internes (entretiens, documents...) puis de réunions de travail avec la direction des ressources humaines (en moyenne 4 réunions).

À l'issue de la première phase, la collectivité peut solliciter un nouvel accompagnement du CIG Petite Couronne pour la réalisation de supports de sensibilisation adaptés, en matière de handicap et de maintien dans l'emploi.

Expert(s) du CIG mobilisé(s) : Équipe du service conseil insertion et maintien dans l'emploi.

Conditions de réalisation : Convention DPSAST + lettre de demande + lettre de cadrage signée des deux parties.

Modalités financières : Voir délibération du Conseil d'administration du CIG

2.2 SENSIBILISATION HANDICAP ET MAINTIEN DANS L'EMPLOI

Descriptif : Sensibilisation de collectifs autour du handicap, du maintien dans l'emploi et du reclassement : transmission d'informations réglementaires et travail en ateliers pour changer les représentations, favoriser les échanges et faire évoluer les pratiques au sein de la collectivité / l'établissement public.

Méthode et durée d'intervention : En fonction du public visé (élus / managers / collectif de travail d'un agent en situation de handicap / ensemble des agents...), ces actions de sensibilisation peuvent s'effectuer sous différents formats (conférence, ateliers de mise en situation, groupes de travail...).

Selon le besoin, le CIG Petite Couronne pourra recourir à un ou des prestataire(s) extérieur(s) disposant de compétences particulières. Le choix du prestataire est effectué par le CIG Petite Couronne en accord avec la collectivité/l'établissement public.

Intervention d'1/2 journée au minimum. 40 participants maximum pour un format atelier.
Support de sensibilisation transmis en fin d'intervention. Questionnaire de satisfaction.

Expert(s) du CIG mobilisé(s) : Équipe du service conseil insertion et maintien dans l'emploi.

Conditions de réalisation : Convention DPSAST + lettre de demande + lettre de cadrage signée des deux parties.

Modalités financières : Voir délibération du Conseil d'administration du CIG

2.3 SENSIBILISATION DU RÉFÉRENT HANDICAP (INITIATION ET RECYCLAGE)

Descriptif : Une journée pour aborder les fondamentaux autour du handicap au travail et du maintien dans l'emploi : transmission du socle de connaissances générales et nécessaires sur le statut de la personne en situation de handicap, le cadre réglementaire, les dispositifs statutaires du maintien dans l'emploi et plus largement le cadre d'intervention du référent handicap. Cette journée permet également d'échanger sur les actions possibles à mener en qualité de référent handicap et d'aborder autour de quelques cas pratiques les aides possibles du FIPHFP. *Pour rappel, la création d'un référent handicap dans toutes les administrations est rendue obligatoire par l'article L.131-9 du code général de la fonction publique.*

Méthode et durée d'intervention : La sensibilisation du référent handicap se déroule sur une journée au CIG Petite Couronne selon un planning fixé annuellement, sous forme d'atelier participatif en petit groupe (entre 8 participants minimum et 15 participants maximum) afin de faciliter les échanges.

Support de sensibilisation transmis en fin d'intervention.

Expert(s) CIG mobilisé(s) : Équipe du service conseil insertion et maintien dans l'emploi.

Conditions de réalisations : Convention DPSAST + lettre de demande + inscription en fonction des places disponibles.

Modalités financières : Voir délibération du Conseil d'administration du CIG

2.4 ANIMATION D'ATELIERS LORS DE FORUM HANDICAP -MAINTIEN DANS L'EMPLOI - QVCT

Descriptif : Animation d'ateliers de sensibilisation ludopédagogiques lors de forums / évènements, afin de favoriser une meilleure compréhension du handicap en milieu professionnel. Grâce à une approche interactive et engageante, cette intervention permet aux agents d'expérimenter, d'échanger et de déconstruire les idées reçues.

Méthode et durée d'intervention : Lors d'une journée d'intervention, plusieurs formats d'animations sont disponibles, à adapter selon le nombre prévu de participants :

- **Quiz interactif** : Un jeu de questions-réponses pour tester et enrichir les connaissances sur le handicap (cadre légal, stéréotypes, fondamentaux autour du handicap...) ;
- **Ateliers autonomes "Les Handispensables"** : Expérimentations et mise en situation pour mieux comprendre les défis rencontrés par les personnes en situation de handicap à travers une fiche action (mise en situation), une fiche question (réflexion) et une fiche aide/compensation (compréhension - soutien à la personne en situation de handicap) ;
- **Jeu de plateau collaboratif** : Une activité engageante qui favorise la réflexion collective sur les situations de handicap ;
- **Mise à disposition de documentation** : Plaquettes informatives et ressources pratiques pour prolonger la sensibilisation au-delà du forum. Etc.

Expert(s) CIG mobilisé(s) : A minima 2 agents du service conseil insertion et maintien dans l'emploi.

Conditions de réalisation : Convention DPSAST + lettre de demande + lettre de cadrage signée des deux parties.

Modalités financières : Voir délibération du Conseil d'administration du CIG

3/ OFFRE DE SERVICES INSPECTION, INGÉNIERIE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET ERGONOMIE

3.1 ACCOMPAGNEMENT MIXTE INSPECTION / CONSEIL EN SANTÉ ET SECURITÉ AU TRAVAIL

Descriptif : Mener un accompagnement annuel en santé sécurité au travail reposant sur :

- Une intervention socle d'inspection en santé sécurité au travail réalisée par un chargé d'inspection (ACFI) dont la désignation est obligatoire pour toutes les collectivités et tous les établissements publics quels que soient leurs effectifs ;
- Une prestation de conseil en ingénierie de prévention des risques professionnels et/ou en ergonomie afin d'accompagner la collectivité dans la construction et la mise en œuvre d'une politique de prévention structurée ou de qualité de vie et conditions de travail (QVCT) ;
- Un accès au cercle de la prévention (cf. point 3.2 de l'annexe 1) comprenant, notamment des évènements (Matinée de la prévention, Rencontre de la prévention), accès au *Fil de la prévention* (publication d'actualité et de veille réglementaire) et les prestations associées.

Méthode et durée d'intervention : La répartition inspection/conseil en ingénierie des risques professionnels et/ou ergonomie est fixée par lettre de cadrage du CIG Petite Couronne en fonction des besoins et de la strate de la collectivité.

La prestation est annuelle et reconduite dans les mêmes termes que la convention cadre prévention, santé, action sociale au travail.

Inspection :

Le chargé d'inspection intervient par lettre de mission signée du Président du CIG Petite Couronne.

Les interventions en inspection consistent notamment à :

- Réaliser des visites d'inspection ;
- Participer aux séances des instances paritaires ;
- Mener des interventions exceptionnelles (en cas d'accident grave, danger grave et imminent).

Conseil :

Les interventions en conseil en santé et sécurité au travail peuvent prendre la forme d'un accompagnement bilatéral et/ ou un accompagnement collectif.

Le détail des différentes formes de conseil est le suivant :

- Un accompagnement bilatéral :
 - Accompagnement thématique sur un des champs de la santé, sécurité et conditions de travail en lien avec la politique de prévention de la collectivité ;
 - Accompagnement des assistants de prévention/ conseiller de prévention dans la conduite des missions au quotidien ;
 - Réalisation d'une intervention en ergonomie ;
 - Sensibilisation des encadrants et/ ou agents sur un sujet de prévention des risques professionnels.
- Un accompagnement collectif :
 - Participation aux cycles collaboratifs proposés par le CIG ;
 - Démarche collective de prévention.

Ergonomie :

L'intervention en ergonomie est déterminée par les besoins de la collectivité après analyse de la demande.

Le service propose un accompagnement complémentaire en conseil en ingénierie de la prévention aux collectivités pour répondre aux demandes en santé et sécurité au travail en tenant compte des ressources disponibles. Les modalités d'accès seront définies dans une lettre de cadrage propre à cette demande.

Experts du CIG mobilisés : Agent chargé de la fonction d'inspection - consultant en santé sécurité au travail - ergonome.

Conditions de réalisation : Convention DPSAST + lettre de demande + lettre de cadrage signée des deux parties.

Modalités financières : Voir délibération du Conseil d'administration du CIG

3.2 ADHÉSION AU CERCLE DE LA PRÉVENTION ET AU CONSEIL À LA DEMANDE (sous réserve d'avoir un ACFI en interne)

Descriptif : Adhésion au cercle de la prévention permettant la participation aux journées thématiques comprenant des évènements (Matinée de la prévention, Rencontre de la prévention) et échanger avec un réseau de préventeurs, accès au *Fil de la prévention* (publication d'actualité et de veille réglementaire) et les prestations associées.

Méthode et durée d'intervention : Accès sur inscription aux évènements annuels telles que Matinées de la prévention et Rencontre de la prévention pour prendre de la hauteur sur une thématique transversale et échanger avec des professionnels.

Accès au *Fil de la prévention*, publication d'actualité et de veille en matière de réglementaire dans la fonction publique territoriale et enjeux liés à la santé et sécurité au travail.

Le service propose un accompagnement en conseil aux collectivités disposant d'un chargé en inspection interne pour répondre aux demandes en santé et sécurité au travail en tenant compte des ressources disponibles. Les modalités d'accès seront définies dans une lettre de cadrage.

Expert du CIG mobilisé : Agent chargé de la fonction d'inspection - consultants en santé sécurité au travail – ergonome.

Conditions de réalisation : Convention DPSAST + lettre de demande + de cadrage signée des deux parties.

Modalités financières : Voir délibération du Conseil d'administration du CIG

3.3 ERGONOMIE / PROJETS DE CONCEPTION DES LOCAUX ET ESPACES DE TRAVAIL / RÉAMENAGEMENT RÉNOVATION

Descriptif : L'aménagement des espaces affecte directement l'organisation et les conditions de travail des services qui les occupent. L'objectif est d'éclairer les porteurs de projet, grâce à une analyse de l'activité existante et une projection de l'activité future, sur les choix de conception et d'aménagement des locaux de travail. L'intervention en ergonomie de conception permet d'intégrer les dimensions organisationnelles, de performance du service public tout en garantissant la santé et la sécurité au travail.

Méthode et durée d'intervention :

Type de projet concerné : Conception d'un nouveau bâtiment ou d'espaces de travail, rénovation, restructuration ou déménagement d'un service, conception ou choix de mobilier ...

Temporalité d'intervention : L'ergonome intervient en amont et tout au long du projet de conception pour s'assurer que l'espace de travail est conçu en adéquation avec les besoins des utilisateurs, depuis la phase de faisabilité, en programmation, l'élaboration des différents plans des locaux jusqu'à la livraison.

- **Phase d'analyse du projet** : Identifier les enjeux et objectifs pour et comprendre les premières orientations.
- **Phase d'observation du travail réel** : Analyser comment est organisé le travail dans les locaux actuels, le matériel utilisé, les procédures mises en place, les postures utilisées, les flux, l'accessibilité, les communications entre les agents et le public, etc.
- **Mise en place de structure de participation** : Réfléchir à l'organisation future de travail à travers l'identification des besoins pour le bâtiment à concevoir ou à réhabiliter (identification des espaces, leurs liens, leurs proximités et la définition du mobilier)
- **Mise en place de structure de communication/ décision**

La durée de l'intervention est variable selon la nature du projet.

Expert du CIG mobilisé : Ergonome.

Conditions de réalisation : Convention DPSAST + lettre de demande + lettre de cadrage signée des deux parties.

Modalités financières : Voir délibération du Conseil d'administration du CIG

3.4 ERGONOMIE / AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL - ÉVALUATION CHARGE DE TRAVAIL / ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT

Descriptif : Cet accompagnement en ergonomie repose sur une démarche spécifique d'intervention visant à concilier performance et qualité du service public avec le bien-être physique et mental des agents. Cette approche garantit un environnement de travail durable et se décline selon les axes suivants :

- **Améliorer les situations et les conditions de travail existantes** à la suite de l'identification de problématiques ou de dysfonctionnements (par exemple : charge de travail excessive, taux d'absentéisme important, nombre d'accident en hausse, survenue de troubles musculosquelettiques, plaintes d'usagers...). L'objectif est d'analyser l'activité pour proposer des ajustements favorisant un cadre de travail optimal.
- **Accompagner le changement pour transformer les situations de travail et les usages** tout en prenant en compte les exigences liées aux différentes dimensions du travail (organisation, outils, conditions de travail, communication ...). Cette démarche soutien des services lors de changement d'ordre organisationnel (restructuration, réorganisation), ou de l'introduction de nouvelles technologies (dématérialisation, évolution des processus, nouvel équipement ...). L'intervention vise à anticiper et prévenir d'éventuels risques ou dysfonctionnements éventuels.

Méthode et durée d'intervention :

- **Cibler** : Analyser la demande et proposer une intervention sur-mesure.
- **Impliquer** : Création d'un comité de pilotage et information des agents sur le lancement de la démarche.
- **Analyser** : Recueil des données, élaboration des premières hypothèses, analyse de l'activité par observation et entretien avec les agents, réalisation d'un diagnostic et définition des priorités.
- **Co-construire** : Co-construction de solutions en groupe de travail : proposition de scénarii, élaboration de cahiers des charges, recherche de solutions techniques.
- **Évaluer** : Suivi de la continuité du projet et évaluation des actions mises en œuvre.

La durée de l'intervention est variable selon la nature de la problématique.

Expert du CIG mobilisé : Ergonome.

Conditions de réalisation : Convention DPSAST + lettre de demande + lettre de cadrage signée des deux parties.

Modalités financières : Voir délibération du Conseil d'administration du CIG

3.5 ERGONOMIE / ÉTUDES DE POSTES COMPLEXES (INDIVIDUEL)

Descriptif : Réaliser une étude de poste à destination des agents en situation de handicap ou en restrictions d'aptitude, afin de favoriser le maintien dans l'emploi ou l'évolution professionnelle. L'objectif est de mettre en évidence ce qui est contraignant pour réaliser l'activité professionnelle et identifier des solutions d'aménagement et d'adaptation.

Méthode et durée d'intervention :

- **Éclairer** sur la nature exacte des difficultés et de définir les modifications organisationnelles et/ou techniques souhaitables ou possibles pour permettre une meilleure adéquation entre la personne concernée et son environnement de travail.
- **Identifier** ce qui relève de la stricte compensation du handicap.
- **Établir des solutions concrètes**, réalistes et chiffrées en matière d'aménagement/adaptation de la situation de travail.

Expert du CIG mobilisé : Ergonome – infirmière de santé au travail.

Conditions de réalisation : Convention DPSAST + lettre de demande avec préconisation du médecin du travail + lettre de cadrage signée des deux parties.

Modalités financières : Voir délibération du Conseil d'administration du CIG

4/ OFFRE DE SERVICES TRANSVERSE PREVENTION, SANTE, ACTION SOCIALE AU TRAVAIL

4.1 ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIFS EN TRANSFORMATION – REGARD CROISÉ PSYCHOSOCIOLOGUE ET ERGONOME

Descriptif : Démarche participative d'intervention qui permet de poser une vision critique sur les enjeux de l'activité afin de définir des pistes d'améliorations élaborées avec l'équipe. Cela facilite la construction d'une culture partagée, la coopération et favorise la qualité de vie au travail.

Méthode et durée d'intervention : Séance exploratoire puis 3 à 4 demi-journées d'immersion et d'analyse d'activité par un ergonome, rédaction d'une synthèse de l'analyse d'activité et d'hypothèses (documents pour le travail collectif), animation de 4 séances de travail : une première séance dédiée à un retour sur l'analyse d'activité, une seconde séance sur des hypothèses de travail, suivies de deux séances regroupant cadres et agents pour la co-élaboration de pistes d'actions et un bilan participatif.

Les séances se déroulent en dehors du lieu habituel de travail et sur le temps de travail. L'observation se déroule sur les lieux de travail.

Livrables programmés : synthèse produite à partir des documents de travail et de la co-élaboration.

Expert du CIG mobilisé : Ergonome – psychosociologue – conseiller en RH.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-14-DE
Date de télétransmission : 14/11/2025
Date de réception préfecture : 14/11/2025

Conditions de réalisation : Convention DPSAST + lettre de demande + phase exploratoire + lettre de cadrage signée des deux parties.

Modalités financières : Voir délibération du Conseil d'administration du CIG

4.2 ACCOMPAGNEMENT QVCT / PREVENTION DES RPS

Descriptif : Accompagner les collectivités dans leur démarche d'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail.

Méthode et durée d'intervention : Une intervention qui se décline en 3 étapes, méthodologie et outils adaptée au contexte et au périmètre de la demande :

- État des lieux sous forme de questionnaire ;
- Entretiens qualitatifs ;
- Élaboration des pistes de travail.

Expert du CIG mobilisé : Consultants RH – ergonome – psychosociologue - etc.

Conditions de réalisation : Convention DPSAST + lettre de demande + lettre de cadrage signée des deux parties.

Modalités financières : Voir délibération du Conseil d'administration du CIG

4.3 SENSIBILISATION PRÉVENTION SANTÉ ET ACTION SOCIALE AU TRAVAIL

Descriptif : Programme d'actions de sensibilisation des collectifs sur des thématiques spécifiques : cancer au travail, maladies chroniques évolutives au travail, retour à l'emploi après un long arrêt pour raison de santé, prévention et accompagnement autour des situations d'addiction au travail, préserver sa santé mentale au travail...

Méthode et durée d'intervention : Sur une demi-journée ou 1 journée. Format de transmission d'information et d'ateliers de groupe. Groupe de 30 personnes maximum. Support de sensibilisation transmis en fin d'intervention.

Expert du CIG mobilisé : Assistant social du travail, infirmier de santé au travail, référent maintien dans l'emploi, ergonome, consultant en santé sécurité au travail.

Conditions de réalisation : Convention DPSAST + lettre de demande + lettre de cadrage signée des deux parties.

Modalités financières : Voir délibération du Conseil d'administration du CIG

4.4 CYCLES COLLABORATIFS

Descriptif : Parcours de formation et d'échange de pratiques sur une thématique liée à la prévention des risques professionnels.

Méthode et durée d'intervention : Séances collectives au CIG.

Expert du CIG mobilisé : Consultant en santé sécurité au travail, médecin du travail, infirmiers de santé au travail, expert RH...

Conditions de réalisation : Convention DPSAST + lettre de demande + lettre de cadrage signée des deux parties.

Modalités financières : Voir délibération du Conseil d'administration du CIG

4.5 INTERVENTION PONCTUELLE SANTÉ AU TRAVAIL

Descriptif : Actions de prévention et de santé publique telles que le bilan de vaccinations professionnelles, les dépistages, le conseil sur le suivi des expositions aux risques professionnels de collectifs de travail ciblés, l'élaboration de fiches de risques professionnels ou l'aide à l'analyse des populations à surveillance médicale particulière.

Méthode et durée d'intervention : Intervention médicale ponctuelle en collectivité variable selon l'action de santé engagée.

Expert du CIG mobilisé : Médecin du travail, infirmier de santé au travail, assistant de santé au travail.

Conditions de réalisation : Convention DPSAST + lettre de demande + lettre de cadrage signée des deux parties.

Modalités financières : Voir délibération du Conseil d'administration du CIG

4.6 CONSULTATION À DISTANCE D'UN ASSISTANT SOCIAL DU TRAVAIL

Descriptif : L'intervention à la demande permet une écoute, une évaluation sociale et une orientation spécialisée des agents publics par un professionnel de l'accompagnement social.

Il s'agit d'un premier niveau d'accompagnement pour aider l'agent dans la compréhension des droits et dispositifs accessibles face à des difficultés personnelles, familiales ou professionnelles et une orientation vers les partenaires ad hoc.

Méthode et durée d'intervention : Rendez-vous assurés en visio ou par téléphone. Déplacement possible selon analyse et évaluation de l'AST. Les rendez-vous sont pris auprès du secrétariat du service social du travail du CIG Petite Couronne.

Expert du CIG mobilisé : Service social du travail - assistant social du travail.

Conditions de réalisation : Convention DPSAST + lettre de demande + lettre de cadrage signée des deux parties.

Modalités financières : Voir délibération du Conseil d'administration du CIG



**CONVENTION D'AIDE AU REDRESSEMENT
DE LA COPROPRIÉTÉ « LES GRAVIERS TOUR 3 »
(94190 Villeneuve-Saint-Georges)**

LABEL 2024347CDSR9419001

La Région Île-de-France, dont le siège est à Saint-Ouen (93400), 2 rue Simone Veil, représentée par Madame Valérie PÉCRESSE, Présidente du Conseil Régional d'Île-de-France, en vertu de la délibération n° CP 16-535 du 16 novembre 2016,
d'une part,
et

L'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre
sise : 11 avenue Henri Farman – 94398 Orly aérogare Cedex
représentée par M. Michel LEPRÊTE
agissant en sa qualité de Président de l'Etablissement Public Territorial (EPT)
ci-après dénommée « l'Etablissement Public Territorial (EPT) »
d'autre part,
et

La Ville de Villeneuve-Saint-Georges
sise : Hôtel de Ville – Place Pierre Sémaré 94190 Villeneuve-Saint-Georges
représentée par Kristell NIASME
agissant en sa qualité de Maire de Villeneuve-Saint-Georges
ci-après dénommée « la Commune »
d'autre part,
et

La copropriété « LES GRAVIERS TOUR 3 »
sise : 3 rue Roland Garros 94190 Villeneuve-Saint-Georges
représentée par le syndic professionnel cabinet IGP Immo
agissant en qualité de syndic de la copropriété « LES GRAVIERS TOUR 3 »
ci-après dénommée « la copropriété »,
d'autre part,

Sont convenus de ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par délibération n° CP 2024-347 du 15 novembre 2024, la Région a décidé d'octroyer un label CDSR permettant l'attribution de subventions en faveur de la copropriété « LES GRAVIERS TOUR 3 » sise 3 rue Roland Garros 94190 Villeneuve-Saint-Georges représentée par le cabinet IGP Immo pour la réalisation de travaux et/ou de prestations décidés dans le cadre du redressement de ladite copropriété.

La labellisation précitée et l'accès aux subventions régionales sont décidés au regard de contreparties ou d'engagements réciproques de la copropriété et de la commune d'implantation. Ces engagements et contreparties sont formalisés dans la présente convention qui constitue un protocole d'intervention ad hoc contribuant au redressement de la copropriété.

Les interventions inscrites au présent protocole visent à redresser la copropriété par des actions complémentaires des partenaires, dont le détail figure en annexe à la présente convention.

094-219400785-20251107-25-9-16-DE
Date de télétransmission : 14/11/2025
Date de réception préfecture : 14/11/2025

ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS DES COCONTRACTANTS

D'une manière générale et au-delà des dispositions particulières consignées dans l'annexe ci-jointe, l'intercommunalité et la commune s'engagent à assurer le bon pilotage et le bon déroulement du projet (mesures d'information, montage des dossiers de financement, etc.).

Les aides de l'intercommunalité et de la commune, dont le détail est donné en annexe, sont subordonnées au vote du Bureau délibératif et du Conseil municipal.

La copropriété s'engage à mobiliser ses différentes instances de décision et de gestion aux fins d'assurer la réalisation des objectifs conjoints. Ses engagements sont mentionnés en annexe.

La Région participe en tant que de besoin aux instances de pilotage et apporte son soutien financier au programme d'actions éligibles aux dispositifs d'appui relevant de la politique régionale du logement, dans le cadre de la délibération n° CR 09-11 du 10 février 2011.

Les aides régionales prévisionnelles, dont les caractéristiques sont détaillées en annexe, sont subordonnées au vote de la commission permanente après instruction des dossiers soumis par la copropriété, l'opérateur désigné, l'établissement public territorial ou la commune. Leur versement s'effectue conformément au règlement budgétaire et financier de la Région, et conformément aux modalités définies dans les conventions types correspondantes approuvées par la commission permanente.

Le soutien de la Région est conditionné par la production régulière d'un rapport d'exécution (selon une périodicité adaptée à la durée de la convention et précisée en annexe). Sur cette base, la Région apprécie la bonne adéquation entre le programme d'actions défini et les modalités de son exécution.

Les Partenaires s'engagent à respecter tout droit applicable ayant pour objet la prévention et la répression des atteintes à la probité : corruption, trafic d'influence, prise illégale d'intérêts, concussion ; favoritisme et détournement de fond public et, le cas échéant, mettre en place et maintenir ses propres politiques et procédures relatives à l'éthique et à la lutte contre la corruption et autres atteintes à la probité conformément aux bonnes pratiques en la matière. »

ARTICLE 3 – CONTRÔLE

Les partenaires acceptent le contrôle, par la Région, ou par toute personne habilitée par elle à cet effet, de l'exécution des obligations de la présente convention.

ARTICLE 4 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Le rythme d'avancement du projet de redressement de la copropriété peut conduire à la conclusion d'une nouvelle convention permettant d'adapter les efforts et les engagements réciproques consentis pour la bonne exécution du projet.

Cette nouvelle convention sera préalablement soumise à l'approbation de la Commission permanente du Conseil régional d'Île-de-France.

ARTICLE 5 – DATE D'EFFET ET DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de sa signature pour une durée ne pouvant excéder celle du label attribué à la copropriété. En tout état de cause, elle expire lors de l'approbation par la Région du rapport d'exécution prévu à l'article 2 ci-dessus.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-16-DE
Date de télétransmission : 14/11/2025
Date de réception préfecture : 14/11/2025

ARTICLE 6 – RÉSILIATION

A la demande expresse et motivée de l'une des parties, la présente convention peut être résiliée de plein droit en cas d'inexécution d'une ou plusieurs des obligations prescrites.

La résiliation est effective à l'issue d'un délai de préavis d'un mois à compter de la notification de la mise en demeure, expédiée en recommandée avec demande d'avis de réception, sauf si dans le délai, les obligations citées dans la mise en demeure ont été exécutées ou ont fait l'objet d'un début d'exécution ou si l'inexécution des prestations requises est consécutive à un cas de force majeure.

Jusqu'à l'expiration du délai de préavis, ci-dessus défini, les parties à la présente convention sont tenues de respecter toutes leurs obligations contractuelles.

Cette convention comprend une annexe.

Fait en quatre exemplaires, à Saint-Ouen-sur-Seine

Le

Le

Pour l'Etablissement Public Territorial

Pour la Région,
La Présidente du Conseil Régional
d'Ile-de-France

Le

Le Directeur du logement
et du renouvellement urbain
Angelo ZAGALOLO

Pour la commune

Le

Madame Le Maire
Conseillère départementale,

Kristell NIASME

Pour la copropriété

**ANNEXE À LA CONVENTION D'AIDE AU REDRESSEMENT DE LA COPROPRIÉTÉ TOUR GRAVIERS 3
SISE 3, RUE ROLLAND GARROS À VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (94)**

Engagements prévisionnels des différents partenaires

PRECONISATIONS SELON LES THEMATIQUES DETAILLEES DANS LE LABEL	PROGRAMMATION	ENGAGEMENTS DE LA COPROPRIETE	ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE ET DE SON GROUPEMENT	ENGAGEMENTS PREVISIONNELS DE LA REGION	ENGAGEMENTS PREVISIONNELS DES AUTRES FINANCEURS
INTERVENTIONS TECHNIQUES ET THERMIQUES SUR LE BATI Travaux préparatoires, gros œuvre, menuiseries, ventilation, réseau de chauffage, espaces extérieurs : Montant total travaux HT : 3 222 723,90 € Montant total travaux TTC : 3 483 649,86 €	2024 - 2029	Vote de la mission de maîtrise d'œuvre et réalisation d'un audit ; Vote des travaux et mise en œuvre du projet de réhabilitation globale avec rénovation énergétique	Aide à la reconfiguration de l'ASL et à la rénovation des équipements de distribution du chauffage, en sous-sol de la copropriété. Aide à la mise en œuvre de mesure relevant de l'économie circulaire, en appui au programme de réhabilitation.	Aide aux travaux de réhabilitations classique et énergétique : 496 000 € Aide aux études et aux expertises selon la réglementation en vigueur	Aides aux travaux de l'Anah : 1 831 712 € et mobilisation des dispositions de type X+X.
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES MENAGES	2024 - 2029	Identification des principaux propriétaires débiteurs ; Lancement de procédures contentieuses d'apurement de dette	Interventions incluses dans la mission de suivi-animation, (notamment la commission sociale partenariale associant les services communaux).	Aide aux procédures contentieuses : 20 000 €	
GOUVERNANCE (Gestion et Fonctionnement)	2024 - 2029	Animation des commissions impayés trimestrielles ; Animation des commissions de gestion annuelles ; Audit comptable et vérification des comptes ;	Inclus dans le suivi-animation du plan de sauvegarde.	Aide à la gestion : 2 000 € par an. Possibilité de solliciter l'aide à la formation estimée à 9 300 €	Aide à la gestion de l'Anah : 15 000 €

		Mise à jour du RNC ; Réunions publiques d'information et de présentation des comptes.			
MESURES D'INSERTION SOCIO-URBAINE	2024 - 2029	Série de mesures dans le cadre de la gestion urbaine et sociale de proximité : ateliers pied d'immeuble, formations au fonctionnement de la copropriété, campagnes porte-à-porte, ateliers et animations	Inclus dans le suivi-animation du PDS		Aides à la GUSP de l'Anah : 100 000 €
LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE	2024 - 2029	Campagnes porte-à-porte et visites des logements dans le cadre de la mise à jour du programme des travaux ; Signalements et réunion avec les services compétents (ARS 95 et service hygiène de la commune).	Inclus dans le suivi-animation du PDS		



CONVENTION ENTRE LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET LA COMMUNE DE VILLENEUVE-SAINT-GEORGES RELATIVE AU DISPOSITIF DE REUSSITE EDUCATIVE

Entre :

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de VILLENEUVE-SAINT-GEORGES représenté par sa Vice-présidente, Madame FELLAH Rahma dûment habilitée par délibération n°2025.05.02 du Conseil d'Administration du CCAS, en date du 3 juillet 2025 ;

Et

La Commune de VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, représentée par son Maire, Madame Kristell NIASME, autorisée par la délibération 2025.1.5 en date du 8 février 2025, lui délégant un certain nombre d'attributions, conformément aux articles L. 2122 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

PREAMBULE

Dans le cadre de la loi de programmation du 18 janvier 2005 pour la cohésion sociale, a été institué le Programme de Réussite Educative (PRE) qui apporte des moyens et des outils nouveaux, complémentaires à ceux déjà existants pour accompagner les jeunes de 3 à 16 ans qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à un développement harmonieux.

En date du 4 juillet 2024, le CCAS a signé une convention pluriannuelle d'objectifs dont le délai de validité court jusqu'au 31 décembre 2026 pour mettre en œuvre ce programme de réussite éducative et bénéficier d'une subvention.

A ce jour, l'ensemble du dispositif PRE est concrètement assuré par des structures et des agents de la Commune de Villeneuve-Saint-Georges et non du CCAS.

Les frais de coordination, de prestations et les vacations engagées pour la mise en œuvre dudit dispositif sont payés sur le budget principal communal.

Ils doivent faire l'objet d'un remboursement par le CCAS.

C'est la raison pour laquelle il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet le remboursement par le CCAS à la Commune de Villeneuve-Saint-Georges des frais de coordination et de vacations engagés pour la mise en œuvre du dispositif de réussite éducative.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-18-DE
Date de télétransmission : 14/11/2025
Date de réception préfecture : 14/11/2025

ARTICLE 2 : Paiement

La subvention PRE allouée au CCAS sera reversée au budget principal au titre des remboursements de l'ensemble des frais de fonctionnement du dispositif.

Le paiement interviendra sur présentation d'un certificat administratif attestant du versement de la subvention au budget principal, payable par mandat administratif.

ARTICLE 3 : Durée de la convention

La présente convention entrera en vigueur à compter de sa signature par l'ensemble des parties et sera reconduite tacitement chaque année tant que le CCAS continuera à porter administrativement le dispositif de réussite éducative que les modalités de mise en œuvre restent inchangées et que les dépenses sont supportées par la Ville.

ARTICLE 4 : Contentieux

En cas de litige dans l'application du présent contrat, les deux parties, avant de s'en remettre à la compétence du tribunal administratif de MELUN, s'engagent à épuiser toutes les ressources de la conciliation.

Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de MELUN.

Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

Mme FELLAH Rahma,
Vice-présidente du CCAS

Mme NIASME Kristel
Maire et Conseillère départementale

CONVENTION DE FONCTIONNEMENT

ENTRE LA VILLE DE VILLENEUVE St GEORGES ET LE SAMI DE LIMEIL-BREVANNES

Entre :

- **La Ville de Villeneuve St Georges**, représentée par Madame Kristell Niasme, Maire de Villeneuve St Georges, ci-après dénommée « la ville »,

et

- **L'association « SAMI de Limeil »**, dont le siège est au 03 rue Claude Bernard à Limeil-Brévannes (94450), représenté par sa présidente, Docteur Aurélia GUEPRATTE, ci-après dénommé « le SAMI »,

Il est préalablement exposé :

Considérant que le SAMI assure l'organisation de la permanence des soins à la population des communes issues du découpage déterminé par le Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente et de la Permanence des Soins du Val-de-Marne (CODAMUPS) qui correspond au secteur 9,

Considérant que le SAMI couvre le territoire des villes de Boissy-Saint-Léger, Limeil-Brévannes, Mandres-les-Roses, Périgny-sur-Yerres et Villegresnes représentées par l'établissement public Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA), et les villes de Valenton et de Villeneuve-Saint-Georges,

Considérant que le SAMI est un service de soins reconnu d'ordre « de service public »,

Considérant que la ville de Villeneuve St Georges a participé au financement du SAMI depuis 2014,

Considérant la volonté de la ville de Villeneuve St Georges de continuer à favoriser ce service de santé de proximité,

Considérant qu'il convient de signer une convention entre la ville de Villeneuve St Georges et le SAMI pour déterminer la répartition de la charge financière sur la période 2026-2028.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de régler les conditions de participation financière de la ville pour les dépenses de fonctionnement du SAMI.

ARTICLE 2 : MODALITES FINANCIERES DE LA CONVENTION

2.1 Répartition des charges

Les charges supportées par le SAMI correspondent à :

- Loyer d'un local d'une superficie de 50 m²
- Charges courantes (énergie et fluides, frais de télécommunication, fournitures de petit équipement...)
- Charges d'entretien du bâtiment (maintenance, nettoyage des locaux)
- Charges de personnel

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-19-DE
Date de télétransmission : 14/11/2025
Date de réception préfecture : 14/11/2025

A titre indicatif, pour l'année 2024, les montants supportés pour les dépenses relatives au loyer, aux charges de personnels, aux fluides et abonnements sont :

Dépenses par nature	Montant des dépenses réelles 2024
Loyer du local	3 000,00 €
Energie et Fluides (Chauffage, éclairage bâtiment)	5 596,64 €
Fourniture de petit équipement (fournitures de bureau, matériel d'info)	2 283,81 €
Taxe foncière (prévisionnel basé sur 2021)	1 117,00 €
Frais de télécommunication (téléphonie, internet)	253,32 €
Entretien et réparation autres biens mobiliers (Vérification des installations électriques et gaz + nettoyage vitres bâtiment communal)	3 867,68 €
Charges de personnel : 2 agents à plein temps + 1 agent à temps partiel + 1 agent vacataire	108 809,23 €
Charges de personnel/ travaux en régie	2 591,25 €
Total	127 518,93 €

2.2 Participation financière de la ville

La participation de la Ville correspond à la quote-part calculée en fonction de la fréquentation des patients domiciliés sur la Ville.

Soit nb des consultations de l'année N de la ville/ nb des consultations de l'année N du SAMI x 100= xx% du total des charges

Cette clé de répartition est ensuite appliquée au montant total des charges.

S'y ajoute une participation supplémentaire relative à l'écart entre la subvention annuelle versée par GPSEA au SAMI et les dépenses réelles arrêtées au 31 décembre de l'année concernée. La participation supplémentaire appelée auprès de la Ville correspond à un pourcentage des dépenses qui ne peuvent être réparties, et sera calculée en proportion de la fréquentation des différentes villes du périmètre en raison d'informations incohérentes transmises sur la domiciliation du patient.

2.3 Modalités de versement de la participation

A la clôture de l'exercice, un bilan d'activité et un état des dépenses mentionnées à l'article 2.1 de la présente convention est fourni par l'association accompagné du pourcentage des consultations des habitants de Villeneuve-Saint-Georges.

Le pourcentage des consultations fourni par l'association dans le bilan de fin d'année permettra le calcul de la quote-part annuelle de la Ville selon les modalités indiquées à l'art 2.2 de la présente convention. Au titre des dépenses non prises en charge par GPSEA, le SAMI applique une participation supplémentaire telle que définie à l'article 2.2.

Le SAMI établira une demande de versement de cette participation globale au cours du premier semestre de l'année suivante.

2.4 Modalités de calcul du solde de la participation financière

Le solde est établi au vu d'un bilan d'activité fourni par l'association qui retrace le détail des dépenses mentionnées à l'article 2.1 de la présente convention et le pourcentage des consultations des Villeneuvois.

La ville se réserve le droit de demander des explications au SAMI si les dépenses sont supérieures à 5% des montants indicatifs mentionnés à l'article 2.1 de la présente convention. Si les explications sont insuffisantes ou inexistantes, la ville pourra ne pas honorer ce coût supplémentaire.

Le pourcentage des consultations fourni par l'association dans le bilan de fin d'année permettra le calcul de la quote-part annuelle de la ville selon les modalités indiquées à l'article 2.2 de la présente convention.

ARTICLE 3 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est établie pour une durée de 3 ans, du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028. Au moins trois mois avant le terme de la convention, le SAMI sollicitera son renouvellement par lettre simple de manière à reconduire tacitement ladite convention pour une même durée.

ARTICLE 4 : RESILIATION

Chacune des parties pourra mettre fin à tout moment à la présente convention sous réserve de prévenir l'autre partie au moins trois mois avant la date prévue pour son expiration.

ARTICLE 5 : REGLEMENT DES LITIGES

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec des voies amiables de résolution, tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application de cette convention devra être porté devant le Tribunal administratif de Melun.

Fait à Limeil-Brévannes, en deux exemplaires, le 06/09/25.

Pour la Ville

La Maire,

Kristell Niasme

Pour le SAMI

La Présidente,

Docteur Aurélia GUEPRATTE

S.A.M.I de Limeil
3, rue Claude Bernard
94450 LIMEIL-BREVANNES

CONTRAT REGISSANT LES MODALITES DE TIERS PAYANT DE LA PART COMPLEMENTAIRE

CENTRES DE SANTE DENTAIRE

Entre

Raison sociale : CMS Henri Dret

Sis au (adresse) 10 RUE DES VIGNES

.....
94190 VILLENEUVE ST GEORGES

pour le numéro de facturation délivré par le régime obligatoire suivant : 940020357

Représenté par :

Civilité : Madame

Nom : NIASME

Prénom : KRISTELL

Ci-après dénommé le « Centre de Santé Dentaire » ;

Et

L'Association pour l'amélioration des échanges d'information entre les complémentaires et les professionnels et établissements de santé (Association Inter-AMC), association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé 255 rue de Vaugirard, à Paris 15ème, déclarée à la Préfecture de police de Paris, sous le n°W751230710, et publiée au Journal Officiel le 19 septembre 2015, dûment mandatée par ses membres – ci-après dénommés AMC - et représentée par sa Présidente, Madame Séverine SALGADO,

Ci-après dénommée « l'Association Inter-AMC » ;

Agissant en son nom et au nom et pour le compte des AMC tels que définis ci-après

Ensembles dénommés les « Parties » et individuellement la « Partie » ;

Fait à Paris, le vendredi 17 octobre 2025

Pour l'Association Inter-AMC La Présidente	Je reconnais avoir pris connaissance du présent contrat et en accepter toutes les conditions. En cas d'évolution de ce contrat, les modifications me seront transmises par voie électronique et je pourrai, le cas échéant, le résilier. Je peux à tout moment consulter le contrat en vigueur et ses annexes à l'adresse www.tpclementaire.fr
	Pour le Centre de Santé Dentaire 

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-20-DE
Date de télétransmission : 14/11/2025
Date de réception préfecture : 14/11/2025

L'article 83 de la loi de modernisation de notre système de santé organise le déploiement de la pratique du tiers payant et impose notamment aux organismes d'assurance maladie complémentaire (sociétés d'assurances, institutions de prévoyance et mutuelles) de permettre à leurs assurés de bénéficier, au titre des contrats responsables, du tiers payant complémentaire.

Dans le cadre du renforcement de la prévention des caries, la convention nationale organisant les rapports entre les chirurgiens-dentistes libéraux et l'assurance maladie signée le 21 juillet 2023 comme la convention nationale organisant les rapports entre les médecins libéraux et l'assurance maladie, signée le 4 juin 2024, ont modifié le dispositif de l'examen de prévention bucco-dentaire.

L'Association Inter-AMC a été créée à l'initiative des organismes d'assurance maladie complémentaire qui ont souhaité simplifier les échanges d'information, et, notamment, faciliter l'accès des professionnels de santé à un dispositif de tiers payant simplifié et uniifié.

Elle regroupe les acteurs de la complémentaire santé en France (fédérations d'organismes d'assurance maladie complémentaire et organismes d'assurance maladie complémentaire, gestionnaires et opérateurs de tiers payant), et reçoit le mandat de ses membres qui s'engagent auprès des centres de santé dentaire sur les modalités de mise en œuvre du tiers payant complémentaire.

Au vu de ce qui précède, l'Association Inter-AMC propose au Centre de Santé Dentaire, qui l'accepte, un cadre uniifié pour la mise en œuvre du tiers payant complémentaire, selon les modalités décrites ci-après (ci-après, « le présent Contrat de Tiers Payant »).

LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT

ARTICLE 1 - DEFINITIONS

Les mots et expressions ci-après mentionnés, qu'ils soient écrits au singulier ou au pluriel, auront la signification suivante dans le présent Contrat de Tiers Payant :

AMC : désigne une société d'assurance, une institution de prévoyance, une mutuelle, un organisme délégataire de gestion des prestations santé ou opérateur de tiers payant, identifié par un numéro d'AMC sur l'Attestation remise au Bénéficiaire, et pour lequel l'Association Inter-AMC a reçu mandat de conclure le Contrat de Tiers Payant, en son nom et pour son compte.

Attestation : désigne l'attestation de tiers payant complémentaire remise par l'AMC au Bénéficiaire et comportant notamment des informations d'identification normalisées.

Bénéficiaires : désigne les personnes physiques bénéficiant d'une couverture complémentaire santé, ainsi que leurs ayants droits, à qui le service de tiers payant est proposé par un AMC.

Données Personnelles : désigne toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable. Est réputée être une personne identifiable une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant (par ex. un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne) ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

Mode Nominal : désigne le mode de fonctionnement cible du tiers payant AMC lorsque le Centre de Santé Dentaire et l'AMC disposent d'un système d'information conforme au Référentiel Technique et permettant au Centre de Santé Dentaire de disposer d'une procédure automatisée.

Mode Transitoire : désigne le mode de fonctionnement du tiers payant AMC lorsque le Centre de Santé Dentaire et/ou l'AMC ne disposent pas encore d'un système d'information conforme à l'ensemble du Référentiel Technique, ne permettant pas au Centre de Santé Dentaire de disposer d'une procédure entièrement automatisée.

Portail de Services Inter-AMC : désigne l'interface informatique mise à disposition du Centre de Santé Dentaire par l'Association Inter-AMC, à partir de laquelle il peut s'inscrire et signer le Contrat de Tiers Payant, consulter et mettre à jour les informations le concernant et recevoir les éléments techniques nécessaires, dans certaines conditions techniques, au bon fonctionnement du tiers payant.

Référentiel Technique : désigne l'ensemble des cahiers des charges, référentiels d'échanges et standards publiés par l'Association Inter-AMC pour unifier les procédures de mise en œuvre du tiers payant complémentaire.

094-219400785-20251107-25-9-20-DE
Date de télétransmission : 14/11/2025
Date de dernière modification : 14/11/2025

Responsable de Traitement : désigne la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du Traitement.

Ticket Modérateur : désigne la différence entre la base de remboursement et le montant remboursé par l'assurance maladie obligatoire (avant application sur celui-ci d'une participation forfaitaire ou d'une franchise). Il s'applique à toutes les prestations prises en charge par l'assurance maladie obligatoire et peut être en tout ou partie remboursé par l'assurance maladie complémentaire.

Traitement de Données Personnelles ou Traitement : désigne toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données ou des ensembles de données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction.

ARTICLE 2 - OBJET

Le Contrat de Tiers Payant a pour but d'organiser la procédure de délégation de paiement commune à tous les AMC et de garantir au Centre de Santé Dentaire le remboursement des dépenses engagées par les Bénéficiaires au titre de leur couverture complémentaire, dans les conditions ci-après définies.

ARTICLE 3 - CHAMP D'APPLICATION

Le Contrat de Tiers Payant permet la pratique du tiers payant sur les actes et soins dentaires à tarifs opposables, remboursables par le régime obligatoire, réalisés par le Centre de Santé Dentaire au profit d'un Bénéficiaire.

Les actes soumis à prise en charge, les actes à dépassement d'honoraires et les inlay-onlay n'entrent pas dans le champ du présent Contrat de Tiers Payant.

Le tiers payant complémentaire s'applique à tous les Bénéficiaires de chacun des AMC et porte sur tout ou partie de la part laissée à la charge du Bénéficiaire après intervention du régime obligatoire, dans la limite indiquée par l'AMC au Centre de Santé Dentaire dans les conditions décrites à l'annexe technique.

Le Contrat de Tiers Payant s'adresse à l'ensemble des centres de santé dentaire disposant d'un logiciel conforme aux prérequis mentionnés à l'annexe technique. Il peut être complété par des dispositions spécifiques à chaque AMC proposées par ailleurs au Centre de Santé Dentaire.

ARTICLE 4 - PARTIES

L'Association Inter-AMC conclut le présent Contrat de Tiers Payant en son nom et au nom et pour le compte de chacun des AMC.

Ainsi, par son adhésion à ce Contrat de Tiers Payant, le Centre de Santé Dentaire contractualise avec chacun des AMC dont la liste est régulièrement mise à jour et mise à disposition par l'Association Inter-AMC. La liste des AMC à la date des présentes figure en annexe.

ARTICLE 5 - PROCEDURE DE TIERS PAYANT

Pour chaque Bénéficiaire, la procédure de tiers payant suivante s'applique, pour chaque prestation, comme suit :

- Le Bénéficiaire présente au Centre de Santé Dentaire son support de droits au régime obligatoire et son Attestation en cours de validité, dans un format physique ou dématérialisé ;
- Le Centre de Santé Dentaire s'assure de la concordance des informations (NIR, nom, prénom, date de naissance) figurant sur le support de droits au régime obligatoire et sur l'Attestation, et de l'ouverture des droits au jour de la prestation ;
- Le Centre de Santé Dentaire applique le tiers payant complémentaire à partir des informations communiquées par l'AMC, et selon les modalités techniques à sa disposition. Il s'adresse au Bénéficiaire

pour obtenir le paiement de l'éventuel reste à charge ; dans ce cas, le Centre de Santé Dentaire remet au Bénéficiaire une facture faisant apparaître le montant de la dépense réelle ;

- Le Centre de Santé Dentaire adresse une demande de remboursement à l'AMC sur la part complémentaire en tiers payant ;
- L'AMC règle au Centre de Santé Dentaire la part complémentaire en tiers payant, par virement, sur le compte transmis par ce dernier.

Les modalités techniques de mise en œuvre de cette procédure sont décrites dans l'annexe technique, qui fait partie intégrante du présent article.

Celle-ci précise, notamment, les conditions dans lesquelles ces modalités techniques sont intégrées automatiquement dans le logiciel du Centre de Santé Dentaire.

ARTICLE 6 - ENGAGEMENTS DE L'AMC

Afin de garantir le fonctionnement de la procédure de tiers payant, chacun des AMC accepte la mise en œuvre de la délégation de paiement et prend les engagements suivants :

→ 6.1. Conformité technique

Chaque AMC s'engage à mettre en œuvre le Référentiel Technique publié par l'Association Inter-AMC.

Chaque AMC s'engage à faire évoluer son système d'information en fonction de la réglementation et de l'évolution du Référentiel Technique publié par l'Association Inter-AMC.

→ 6.2. Garantie de paiement

Chacun des AMC garantit au Centre de Santé Dentaire le paiement de la part complémentaire, sous réserve de l'application du tiers payant sur la part obligatoire.

6.2.1 La garantie de paiement en Mode Nominal

En Mode Nominal, la garantie de paiement du Centre de Santé Dentaire est obtenue, après vérification des droits et calcul de la part complémentaire, qui font l'objet d'une interrogation en ligne réalisée automatiquement par le logiciel du Centre de Santé Dentaire, dans les conditions décrites à l'article 5 du présent Contrat de Tiers Payant.

6.2.2 La garantie de paiement en Mode Transitoire

En Mode Transitoire et jusqu'au 31 décembre 2027 au plus tard, lorsque le logiciel du Centre de Santé Dentaire ne permet pas encore de réaliser l'interrogation en ligne de l'AMC pour la vérification des droits et pour le calcul de la part complémentaire, et/ou lorsque l'AMC ne propose pas encore les services en ligne, chacun des AMC garantit au Centre de Santé Dentaire, dans la limite du Ticket Modérateur, le paiement de la part complémentaire :

- (i) de l'examen de prévention bucco-dentaire annuel,
- (ii) des soins complémentaires réalisés pendant l'examen de prévention bucco-dentaire et
- (iii) des soins consécutifs réalisés dans un délai de six (6) mois suivant la date de l'examen de prévention bucco-dentaire,

sur la base des informations figurant sur l'Attestation en cours de validité présentée par le Bénéficiaire et vérifiée par le Centre de Santé Dentaire, et dans les conditions décrites à l'article 5 du présent Contrat de Tiers Payant.

Il est précisé que les soins complémentaires et les soins consécutifs à l'examen de prévention bucco-dentaire couverts par la présente garantie de paiement sont ceux listés dans les textes conventionnels signés avec l'assurance maladie.

→ 6.3. Délai et modalités de paiement

L'AMC émet un virement à destination du Centre de Santé Dentaire dans un délai maximal de sept (7) jours ouvrés suivant la réception par l'AMC d'une demande de remboursement dématérialisée conforme. Ce délai est porté à vingt (20) jours ouvrés en cas de demande de remboursement papier.

Le règlement s'effectuera sur le compte bancaire dont les coordonnées bancaires ont été fournies par le Centre de Santé Dentaire à l'Association Inter-AMC.

Le Bénéficiaire est déchargé de son obligation de payer le Centre de Santé Dentaire à hauteur du montant de la part complémentaire payé par l'AMC.

→ **6.4. Autres engagements**

Chacun des AMC s'engage à ne pas redemander au Centre de Santé Dentaire les informations que celui-ci a communiquées à l'Association Inter-AMC, étant entendu que cet engagement ne fait pas obstacle à ce que, dans le cadre de la conclusion d'une convention entre l'AMC et le Centre de Santé Dentaire, l'AMC redemande au Centre de Santé Dentaire des informations déjà communiquées à l'Association Inter-AMC.

Chacun des AMC s'engage à prendre en compte tout changement d'information communiqué par le Centre de Santé Dentaire sur le Portail de Services Inter-AMC dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés.

Les demandes de remboursement non conformes feront l'objet d'un rejet motivé.

ARTICLE 7 - ENGAGEMENTS DU CENTRE DE SANTE DENTAIRE

Afin de bénéficier du tiers payant et de la garantie de paiement fournie par chacun des AMC, le Centre de Santé Dentaire prend les engagements suivants :

→ **7.1. Procédure**

Le Centre de Santé Dentaire s'engage à ne procéder à une demande de remboursement qu'après avoir effectué les actes et soins dentaires, objet de la demande.

Le Centre de Santé Dentaire fournit les justificatifs éventuellement demandés par l'AMC.

Le Centre de Santé Dentaire s'engage à respecter la procédure décrite à l'article 5 du présent Contrat de Tiers Payant, laquelle conditionne l'activation de la garantie de paiement de la part complémentaire par l'AMC.

→ **7.2. Délai d'émission de la demande de remboursement**

Le Centre de Santé Dentaire adresse la demande de remboursement dématérialisée conformément à la procédure décrite à l'article 5 du présent Contrat de Tiers Payant.

L'utilisation de la procédure de télétransmission ne doit pas être doublée d'un envoi papier de la facture précédemment dématérialisée, le paiement se fondant sur les éléments reçus par télétransmission. Seuls les éventuels justificatifs peuvent être envoyés en papier.

A défaut, la demande de remboursement pour la part complémentaire peut être présentée dans la limite maximum de deux (2) ans à compter de la date des actes et soins dentaires.

En cas de cessation d'activité, le Centre de Santé Dentaire s'engage à adresser à l'AMC ses demandes de remboursement relatives à des actes et soins dentaires réalisés antérieurement à la date de cessation de son activité au plus tard dans un délai de deux (2) ans suivant la date des actes et soins dentaires.

→ **7.3. Trop-perçus**

En cas de trop-perçu, le Centre de Santé Dentaire s'engage à informer l'AMC et à procéder au remboursement de la somme dans les meilleurs délais.

L'AMC peut exercer une action en remboursement des trop-perçus et des sommes versées à tort au Centre de Santé Dentaire, pendant un délai de 5 ans à compter du jour où l'AMC a pris connaissance ou aurait dû avoir connaissance du trop-perçu.

→ **7.4. Coordonnées bancaires**

Le Centre de Santé Dentaire s'engage à fournir à l'Association Inter-AMC les coordonnées bancaires d'un compte à usage professionnel.

→ 7.5. Mise à jour des informations

Le Centre de Santé Dentaire est responsable des informations le concernant et veille à leur mise à jour. Il informe l'Association Inter-AMC de tout changement administratif (coordonnées, coordonnées bancaires, boîtes à lettres électroniques, représentant légal, etc ...) ou situation de cessation d'activité, via les outils d'interlocution mis à sa disposition par le Portail de Services Inter-AMC.

→ 7.6. Circuit de facturation

Si des conventions de télétransmission de type NOEMIE sont conclues par l'AMC avec les organismes d'assurance maladie obligatoire, celles-ci ne pourront en aucun cas servir de base aux règlements de la part complémentaire au Centre de Santé Dentaire, dans le cadre du présent Contrat de Tiers Payant.

→ 7.7. Réglementation

Le Centre de Santé Dentaire s'engage à respecter la réglementation en vigueur qui lui est applicable.

ARTICLE 8 - ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION INTER-AMC

Dans l'objectif de simplification des échanges relatifs à la mise en œuvre du tiers payant complémentaire, l'Association Inter-AMC prend les engagements suivants :

→ 8.1. Référentiel technique

L'Association Inter-AMC élabore et publie le Référentiel Technique applicable par chacun des AMC.

→ 8.2. Services à destination des centres de santé dentaire

L'Association Inter-AMC s'engage à tenir à jour et à mettre à disposition du Centre de Santé Dentaire la liste des AMC concernés par le présent Contrat de Tiers Payant, selon les modalités définies en annexe technique. Cette liste est mise à disposition du Centre de Santé Dentaire sur le Portail de Services Inter-AMC à l'adresse www.tpcmplmentaire.fr dans la rubrique « Liste des AMC & OTP ».

L'Association Inter-AMC met à disposition des éditeurs de logiciels à destination des centres de santé dentaire, un dispositif leur permettant de contrôler la conformité de leur système d'information au Référentiel Technique.

ARTICLE 9 - CONTACT AMC

En complément des dispositifs d'assistance proposés par les AMC, l'Association Inter-AMC met à disposition du Centre de Santé Dentaire une assistance centralisée (point de contact Inter-AMC), accessible depuis un numéro d'appel unique ou une adresse mail de contact communiqués sur le Portail de Services Inter-AMC.

ARTICLE 10 - INFORMATIQUE ET LIBERTES

10.1. Le Centre de Santé Dentaire est informé que les Données Personnelles le concernant, c'est-à-dire les Données Personnelles concernant son représentant (le nom, le prénom, l'adresse postale, les coordonnées téléphoniques, le courriel) et celles figurant sur l'extrait Kbis sont traitées par l'Association Inter-AMC, agissant en tant que Responsable de Traitement, aux fins d'une part de contractualisation, incluant la transmission aux AMC des Données Personnelles visées au présent article, et d'autre part de suivi du déploiement du tiers payant.

Les Données Personnelles le concernant sont ensuite traitées par chacun des AMC, en tant que Responsable de Traitement, aux fins de mise en œuvre du tiers payant complémentaire.

Dans le cadre de la mise en œuvre du tiers payant complémentaire, l'Association Inter-AMC agit également en tant que Responsable de Traitement aux seules fins d'assistance aux réclamations du Centre de Santé Dentaire.

Ces Traitements de Données Personnelles sont mis en œuvre sur la base des intérêts légitimes poursuivis, respectivement, par l'Association Inter-AMC aux fins de contractualisation, de suivi du déploiement du tiers payant et d'assistance aux réclamations du Centre de Santé Dentaire, et individuellement, par chacun des AMC aux fins de mise en œuvre du tiers payant. Sans Traitement des Données Personnelles le concernant, la mise en œuvre du tiers payant ne peut pas être assurée.

L'Association Inter-AMC et chacun des AMC s'engagent à ne faire aucune utilisation commerciale des Données Personnelles concernant le Centre de Santé Dentaire.

Le Centre de Santé Dentaire est informé que les Données Personnelles le concernant sont accessibles aux personnes habilitées au sein de l'Association Inter-AMC et des AMC et aux prestataires intervenant pour leur compte. Ces données sont également susceptibles d'être communiquées aux autorités et aux organismes publics compétents, si nécessaire.

Le Centre de Santé Dentaire est informé que les Données Personnelles le concernant sont conservées pour la durée du présent Contrat de Tiers Payant puis pour une durée de cinq (5) ans à compter de la résiliation de celui-ci, conformément à la durée de prescription de droit commun des créances du Centre de Santé Dentaire, en cas de contentieux relatif à une créance.

10.2. Conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable depuis le 25 mai 2018 (RGPD) et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, le Centre de Santé Dentaire dispose des droits d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des Données Personnelles le concernant. Le Centre de Santé Dentaire dispose également des droits d'opposition et de limitation du Traitement de ces Données Personnelles ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de ces Données Personnelles après la mort de la personne concernée. Enfin, le Centre de Santé Dentaire dispose d'un droit de recours auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des libertés (Cnil) en cas de violation de la réglementation applicable en matière de protection des Données Personnelles et notamment du RGPD.

Le représentant du Centre de Santé Dentaire peut exercer ces droits, selon que sa demande concerne l'ensemble des AMC ou individuellement un AMC, respectivement :

- vis-à-vis de l'Association Inter-AMC, en adressant un courrier électronique à l'adresse contact.rgpd@complementairesante.fr ou un courrier papier à l'adresse postale suivante : Association Inter-AMC, 255 rue de Vaugirard, 75719 Paris Cedex 15, accompagné d'un document justifiant de sa qualité de représentant du Centre de Santé Dentaire et :
 - d'une feuille de soins pré-imprimée, barrée, vierge et non-tamponnée, faisant apparaître sa raison sociale et son numéro de facturation ;
 - ou d'une attestation de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie à laquelle il est rattaché, faisant apparaître sa raison social et son numéro de facturation ;
 - ou d'une capture d'écran de la sous-rubrique « vos informations professionnelles » disponible dans la rubrique « gestion de compte » du portail professionnel mis à sa disposition par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie.
- vis-à-vis de chacun des AMC, en suivant la procédure indiquée sur les sites internet des AMC dont les adresses sont indiquées sur le Portail de Services Inter-AMC à l'adresse suivante : www.tpcomplementaire.fr, dans la rubrique « Liste des AMC & OTP ».

En tout état de cause, le Centre de Santé Dentaire peut modifier les informations le concernant, conformément aux modalités décrites dans l'annexe technique (A10) du présent Contrat de Tiers Payant.

10.3. Lorsqu'il procède à la collecte et au Traitement de Données Personnelles pour les besoins de la mise en œuvre du tiers-payant, le Centre de Santé Dentaire s'engage à se conformer strictement à la législation applicable en matière de protection des données personnelles et en particulier au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable depuis le 25 mai 2018 (RGPD) et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée.

Le Centre de Santé Dentaire s'engage notamment à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la confidentialité et la sécurité des Données Personnelles collectées pour les besoins de la mise en œuvre du tiers-payant.

Le Centre de Santé Dentaire utilisant les services d'un organisme concentrateur technique (OCT) qui intervient pour son compte doit s'assurer que celui-ci intervient en conformité avec les obligations du RGPD et de la loi Informatique et libertés auxquelles il est soumis et, en particulier, qu'il agit uniquement sur ses instructions et ne stocke ou n'utilise à aucun autre titre que la concentration et la transmission des flux de données, les Données Personnelles concernant les droits des Bénéficiaires qui lui ont été transmises par les AMC à destination du Centre de Santé Dentaire.

Le Centre de Santé Dentaire s'engage à ne communiquer à l'Association Inter-AMC aucune Donnée Personnelle d'un Bénéficiaire, à l'exception de son prénom, de la première lettre de son nom et du numéro de facture correspondant, dans le cadre de ses échanges avec le point de contact Inter-AMC.

ARTICLE 11 - ADHESION, DUREE ET RESILIATION DU CONTRAT

→ 11.1. Modalités d'adhésion au Contrat de Tiers Payant

Le Centre de Santé Dentaire pourra adhérer au présent Contrat de Tiers payant en le signant manuscritement et en le transmettant à l'Association Inter-AMC, accompagné des pièces justificatives dont la liste est mentionnée sur le Portail de Services Inter AMC, étant précisé qu'en l'absence de transmission desdits éléments dans un délai de douze (12) mois à compter de la demande d'adhésion du Centre de Santé Dentaire, cette demande sera réputée abandonnée, et les Données Personnelles y afférentes seront supprimées.

L'adhésion du Centre de Santé Dentaire au Contrat de Tiers Payant sera effective à la date de la confirmation de cette adhésion, qui lui sera adressée par voie électronique par l'Association Inter AMC (ci-après, « la Date de validation »).

→ 11.2 Durée du Contrat de Tiers Payant et prise d'effet de la délégation de paiement

Le présent Contrat de Tiers Payant entre en vigueur à la Date de validation, et est conclu pour une durée indéterminée.

Le Centre de Santé Dentaire est informé :

- qu'il bénéficiera effectivement de la délégation de paiement passé un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés suivant la Date de validation ;
- sans toutefois pouvoir en bénéficier avant le 1^{er} avril 2025, quelle que soit la Date de validation.

→ 11.3. Résiliation

Le Contrat de Tiers Payant pourra être résilié :

- par chacune des Parties, à tout moment, sous réserve du respect d'un préavis de trois (3) mois suivant la notification, par lettre recommandée avec avis de réception, de sa volonté de résilier le contrat ;
- par l'AMC ayant constaté un manquement grave ou des manquements répétés du Centre de Santé Dentaire à ses obligations, sous réserve du respect d'un préavis d'un (1) mois suivant la notification de cette résiliation, par lettre recommandée avec avis de réception adressée au Centre de Santé Dentaire, préalablement mis en demeure de présenter ses observations sur le/les manquements considérés ;
- par l'Association Inter-AMC ayant constaté le non-respect par le Centre de Santé Dentaire de l'engagement stipulé à l'article 7.4, et ce, sans préavis et à effet immédiat à compter de la réception, par le Centre de Santé Dentaire, de la notification de la résiliation par lettre recommandée avec avis de réception.

Dès lors qu'un AMC n'apparaît plus dans la liste des AMC mise à disposition du Centre de Santé Dentaire sur le Portail de Services Inter-AMC à l'adresse www.tpcComplementaire.fr dans la rubrique « Liste des AMC & OTP », pour quelque raison que ce soit, le Contrat de Tiers Payant avec cet AMC est considéré comme résilié automatiquement et immédiatement à compter de la date de mise à jour de ladite liste.

En cas de cessation d'activité du Centre de Santé Dentaire ou dans le cas où le numéro de facturation du Centre de Santé Dentaire, délivré par le régime obligatoire et figurant à la première page du présent Contrat de Tiers Payant, devient obsolète, le présent Contrat de Tiers Payant est automatiquement et immédiatement résilié à compter de la date de ladite cessation d'activité ou de la date à laquelle le numéro de facturation délivré par le régime obligatoire est devenu obsolète. Pour les actes et soins dentaires réalisés avant la date de cessation d'activité ou avant la date à laquelle le numéro de facturation délivré par le régime obligatoire est devenu obsolète, le présent Contrat de Tiers Payant continuera de s'appliquer dans les mêmes délais et conditions que ceux mentionnés à l'article 7.2.

Enfin, en cas de modification des règles de remboursement par le régime obligatoire ou de modification du cadre conventionnel, législatif ou réglementaire, le présent Contrat de Tiers Payant pourra être modifié par

l'Association Inter-AMC, avec l'accord du Centre de Santé Dentaire, ou résilié sans préavis. Dans l'hypothèse où une telle résiliation serait décidée, l'Association Inter-AMC en informerait immédiatement le Centre de Santé Dentaire.

En tout état de cause, chaque Partie s'interdit en principe de divulguer à quiconque le motif de la résiliation du présent Contrat de Tiers Payant, étant toutefois précisé que cet engagement ne saurait être interprété comme interdisant aux AMC i) de respecter leurs obligations légales ou règlementaires, ou ii) d'échanger entre elles ou avec toute entité tierce dans le cadre et pour les besoins de leurs actions et travaux en matière de lutte contre la fraude ou tout autre type d'activité illicite.

ARTICLE 12 - PRINCIPES REGISSANT L'ARTICULATION ENTRE LE CONTRAT DE TIERS PAYANT ET LES CONVENTIONS EXISTANTES SUR LE TIERS PAYANT

Le présent Contrat de tiers payant n'impacte pas l'applicabilité des conventions de tiers payant conclues entre les AMC et le Centre de Santé Dentaire en dehors de son champ d'application tel que précisé à l'article 3.

Pour ce qui est des conventions de tiers payant conclues entre les AMC et le Centre de Santé Dentaire dont le champ d'application recoupe (en tout ou partie) celui du présent Contrat de tiers payant, il est convenu que, dans le champ d'application commun, les clauses du Contrat de Tiers Payant prévaudront sur celles des conventions ayant le même objet ; étant entendu que les clauses de ces conventions ayant un objet différent continueront, pour leur part, à s'appliquer normalement entre leurs signataires.

Chaque AMC peut par ailleurs conclure avec le Centre de Santé Dentaire une convention additionnelle afin de proposer des services supplémentaires ou complémentaires à ceux prévus par le présent Contrat de Tiers Payant.

ARTICLE 13 - CONTESTATION RELATIVE A UNE DEMANDE DE REMBOURSEMENT

L'AMC peut, après en avoir informé le Centre de Santé Dentaire, procéder à tout contrôle afférent à un règlement qu'il a effectué.

Dans le cadre de ce contrôle, l'AMC peut exiger du Centre de Santé Dentaire la remise de documents justificatifs complémentaires à la demande de remboursement.

Le Centre de Santé Dentaire et l'AMC font leur affaire de tout litige ou contestation concernant une demande de remboursement ou un règlement.

L'Association Inter-AMC doit être tenue indemne de toute demande ou réclamation relative au règlement d'une demande de remboursement.

ARTICLE 14- LUTTE CONTRE LA FRAUDE, LE BLANCHIMENT, LE FINANCEMENT DU TERRORISME ET LA CORRUPTION

En complément des dispositions de l'article 10.1, le Centre de Santé Dentaire est informé que les Données Personnelles visées au premier alinéa dudit article, ainsi que toutes autres données communiquées par ses soins pour les besoins de la conclusion du présent Contrat de Tiers Payant, pourront donner lieu à des traitements réalisés par les AMC ayant pour finalité la lutte contre la fraude, le blanchiment, le financement du terrorisme et la corruption, dans le respect du cadre légal applicable.

ARTICLE 15 - CONCILIATION AMIABLE

Les Parties s'engagent à chercher une solution amiable à tous les différends relatifs au présent Contrat de Tiers Payant qui les opposeraient.

En cas d'échec, les Parties auront recours aux tribunaux compétents.

Annexe Technique

Modalités techniques du dispositif de tiers payant

Cette annexe au Contrat régissant les modalités techniques de tiers payant de la part complémentaire, décrit les modalités techniques applicables à la procédure de tiers payant entre l'AMC et le Centre de Santé Dentaire, et, en particulier, les conditions dans lesquelles le Centre de Santé Dentaire bénéficie de la garantie de paiement sur la part complémentaire mentionnée à l'article 6 du présent Contrat de Tiers Payant.

A1-Définitions

Les définitions suivantes complètent celles de l'article 1 du Contrat de Tiers Payant.

Les mots et expressions ci-après mentionnés, qu'ils soient écrits au singulier ou au pluriel, auront la signification suivante :

Annuaire : désigne, le dispositif qui permet au Centre de Santé Dentaire de consulter les adresses à utiliser pour transmettre les flux nécessaires au fonctionnement du tiers payant sur la part complémentaire, En particulier, l'Annuaire est utilisé par le logiciel du Centre de Santé Dentaire pour émettre des Demandes de Remboursement Electronique (DRE), conformément au fonctionnement du dispositif de facturation SESAM-Vitale tel que décrit dans les cahiers des charges publiés par le GIE SESAM-Vitale.

Identification Droits Bénéficiaires (IDB) / Calcul des droits (CLC) : désignent les échanges normés d'informations en temps réel, entre le logiciel du Centre de Santé Dentaire et l'AMC, dont les règles de mise en œuvre figurent dans le Référentiel Technique.

Tables : désigne les tables techniques nécessaires au fonctionnement du tiers payant lorsque le logiciel du Centre de Santé Dentaire ne s'appuie pas encore sur l'Annuaire, et en particulier, les tables de conventions SESAM-Vitale nécessaires au fonctionnement du dispositif de facturation SESAM-Vitale telles que décrites dans les cahiers des charges publiés par le GIE SESAM-Vitale. Les tables de conventions sont en particulier utilisées par le logiciel du Centre de Santé Dentaire pour émettre des Demandes de Remboursement Electronique (DRE).

A2-Equipement du Centre de Santé Dentaire

Le Centre de Santé Dentaire dispose d'un équipement placé sous son entière responsabilité, doté en particulier d'un logiciel de son choix satisfaisant aux critères suivants :

- En Mode Nominal, il lui permet de dématérialiser les échanges d'informations avec les organismes d'assurance maladie obligatoire et complémentaire. Ce logiciel doit être :
 - ▶ Agréé par le Centre National de Dépôt et d'Agrément (CNDA), pour la partie facturation SESAM-Vitale, ainsi que pour les services propres aux AMC (IDB, CLC, émission de DRE, prise en compte des Rejets Signalements, Paiements) ;
 - ▶ Conforme au cahier des charges SV 1.40 comme référentiel de facturation et d'intégration des retours RSP (EV79) ;
 - ▶ Conforme au Référentiel Technique pour la lecture du code Datamatrix normalisé
- En Mode Transitoire, ce logiciel doit être agréé par le CNDA, pour la transmission des demandes de remboursement dématérialisées vers l'AMC.

Le Centre de Santé Dentaire doit également être doté d'une carte de professionnel de santé (CPS) tel que prévu à l'article L. 161-33 du Code de la sécurité sociale.

A3-Equipement de l'AMC

Les AMC et leurs opérateurs techniques ont un système d'information conforme au cahier des charges SESAM-Vitale et au Référentiel Technique selon leur mode de fonctionnement, nominal ou transitoire.

A4-Echanges de données électroniques

Pour ses échanges avec l'AMC ou son opérateur, le Centre de Santé Dentaire peut recourir à un Organisme Concentrateur Technique (OCT) auquel il est abonné. L'OCT sélectionné est placé sous la responsabilité du Centre de Santé Dentaire.

A5-Modalités d'application du tiers payant - MODE NOMINAL

a) Présentation de l'Attestation et du support de droits au régime obligatoire

Le Centre de Santé Dentaire demande au Bénéficiaire de lui présenter son Attestation en cours de validité, accompagnée de son support de droits au régime obligatoire (carte Vitale).

Le Centre de Santé Dentaire, ou son logiciel, interroge, si nécessaire, le service Acquisition des DRoits (ADR ou ADRI) de l'Assurance Maladie pour compléter ou mettre à jour les informations de l'Assurance Maladie concernant le Bénéficiaire.

Le Centre de Santé Dentaire s'assure de la concordance des informations fournies par le Bénéficiaire sur ces deux supports (nom, prénom, date de naissance).

b) Acquisition des informations d'identification AMC

A la première visite, ou lors d'un changement de situation du Bénéficiaire, le Centre de Santé Dentaire récupère dans son logiciel, directement à partir du code Datamatrix figurant sur l'Attestation en cours de validité, les informations d'identification de l'AMC et du Bénéficiaire présentes sur l'Attestation (le « N° AMC », le « Type de Convention », et lorsqu'ils sont renseignés, le « N° adhérent » et le « Critère Secondaire »).

S'il n'est pas équipé pour ce faire, le Centre de Santé Dentaire enregistre ces informations dans son logiciel.

La présentation de ces informations sur l'Attestation est conforme au Référentiel Technique.

c) Identification des Droits Bénéficiaires (IDB)

Le logiciel du Centre de Santé Dentaire interroge automatiquement le service en ligne « IDB » de l'AMC, dont ledit logiciel a obtenu l'adresse par l'Annuaire, pour vérifier et acquérir, en temps réel, les informations des droits AMC du Bénéficiaire au jour de la date des actes et soins.

Cette interrogation peut se faire dès le jour de la date des actes et soins et si besoin, avec une anticipation dans la limite de l'année civile en cours, permettant de réaliser les tâches administratives avant ses rendez-vous.

Cette interrogation porte, en particulier, sur les informations d'identification de l'AMC, du Bénéficiaire et du contexte des actes pour lesquels il interroge l'AMC.

L'AMC adresse une réponse contenant la confirmation de l'existence d'une couverture complémentaire auprès de l'AMC pour le Bénéficiaire identifié, au jour de la date des actes et soins.

Si la réponse de l'AMC indique que les droits ne sont pas ouverts pour ce Bénéficiaire à la date des actes et soins, la délégation de paiement n'est pas applicable, le Centre de Santé Dentaire s'adresse à son patient pour obtenir le paiement de la part complémentaire.

d) Calcul de la part complémentaire prise en charge en tiers payant par l'AMC (CLC)

Si les droits sont ouverts pour le Bénéficiaire au jour de la Prestation, en saisissant dans son logiciel les actes réalisés, le Centre de Santé Dentaire obtient, via interrogation en ligne de l'AMC par son logiciel, le montant de la part complémentaire pris en charge en tiers payant par l'AMC.

La réponse de l'AMC au service de calcul (service CLC dont ledit logiciel a obtenu l'adresse par l'Annuaire) fournit le montant calculé ainsi qu'un numéro d'engagement l'engageant pour le montant calculé.

Le logiciel du Centre de Santé Dentaire calcule, le cas échéant, le montant du reste à charge de son patient.

e) Facturation

Le logiciel du Centre de Santé Dentaire transmet, à l'adresse de facturation DRE qu'il a obtenue par l'Annuaire, une demande de remboursement dématérialisée à l'AMC ou à son opérateur technique, conforme aux obligations du cahier des charges SESAM-Vitale, en même temps qu'il élabore la FSE.

La demande de remboursement dématérialisée contient le numéro d'engagement communiqué par l'AMC, dans sa réponse au service CLC.

f) Paiement et retour de paiement

Le paiement des demandes de remboursement acceptées est effectué par l'AMC ou son opérateur technique, par virement sur le compte préalablement fourni par le Centre de Santé Dentaire. Le Centre de Santé Dentaire peut à tout moment modifier cette information dans les conditions indiquées à l'article A10 de la présente annexe technique.

Le logiciel du Centre de Santé Dentaire reçoit un bordereau électronique de paiement conforme au cahier des charges SESAM-Vitale, précisant notamment, la date comptable d'émission du virement par l'AMC ou son opérateur, la liste des demandes de remboursement payées par ce virement, le libellé du virement communiqué par l'AMC à sa banque lors de l'opération bancaire, le cas échéant, les demandes de remboursement dont le paiement a été refusé, complétées d'un libellé explicite du motif de rejet.

Ces éléments permettent au logiciel du Centre de Santé Dentaire de proposer un suivi des factures et des paiements conforme au cahier des charges SESAM-Vitale.

g) Conditions techniques d'application de la garantie de paiement

L'application de la garantie de paiement par l'AMC est conditionnée par la réunion des éléments suivants :

- La carte Vitale du Bénéficiaire est présente ;
- La prestation a fait l'objet des demandes d'acquisition des droits et de calcul auprès de l'AMC, telles que décrites ci-dessus (IDB et CLC), lesquelles ont fait l'objet d'une acceptation de l'AMC (numéro d'engagement) ;
- Les informations mentionnées ci-dessus sont présentes dans les flux échangés ;
- Le Centre de Santé Dentaire ne force pas les montants AMO fournis par son logiciel agréé ;
- Les éléments déclarés par le Centre de Santé Dentaire dans la demande de remboursement sont identiques à ceux déclarés à l'AMC dans les échanges préalables avec celui-ci (IDB et CLC) ;
- Les actes et montants facturés dans la demande de remboursement sont ceux figurant dans la réponse de l'AMC à l'interrogation CLC. Les montants facturés, calculés par l'AMC, ne sont pas modifiés par le Centre de Santé Dentaire ;
- Le contexte et la date des soins, l'identification du Bénéficiaire et du Centre de Santé Dentaire, présentés lors de l'identification du Bénéficiaire (IDB) et lors du calcul (CLC), sont identiques à ceux présentés en remboursement dans la demande de remboursement transmise à l'AMC ou à son opérateur technique ;
- Le calcul de la part AMC est exécuté conformément au Référentiel Technique ;
- Les soins sont effectués à la date déclarée lors des étapes décrites ci-dessus ;
- La FSE émise à destination de l'AMO comporte les indicateurs d'application du tiers payant complémentaire.

h) Incident technique d'appel à IDB / CLC

Dans le cas où le logiciel du Centre de Santé Dentaire n'a pu accéder aux services IDB / CLC de l'AMC, la garantie de paiement peut être accordée, exceptionnellement, dans la limite du Ticket Modérateur, pour la part complémentaire (i) de l'examen de prévention bucco-dentaire annuel, (ii) des soins complémentaires réalisés pendant l'examen de prévention bucco-dentaire et (iii) des soins consécutifs réalisés dans un délai de six (6) mois suivant la date de l'examen de prévention bucco-dentaire, sur la base des informations figurant sur l'Attestation valide au jour des soins, lorsque celle-ci comporte la formule et le taux de calcul applicables pour le domaine de

Accuse de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-20-DE
Date de télétransmission : 14/11/2025
Date de réception préfecture : 14/11/2025

soins concerné. Il est précisé que les soins complémentaires et les soins consécutifs à l'examen de prévention bucco-dentaire couverts par la présente garantie de paiement sont ceux listés dans les textes conventionnels signés avec l'assurance maladie.

A6-Modalités d'application du tiers payant - Mode Transitoire

Lorsque le Centre de Santé Dentaire n'est pas en mesure de bénéficier des dispositifs requis par le Référentiel Technique ou par le cahier des charges SESAM-Vitale en Mode Nominal ou lorsque l'AMC n'est pas encore équipé du même dispositif, le tiers payant sur la part complémentaire peut être pratiqué par le Centre de Santé Dentaire sur la base des informations figurant sur l'Attestation en cours de validité présentée par le Bénéficiaire, dans les limites prévues à l'article 6.2.2 du présent Contrat de Tiers Payant et sous réserve de l'application des modalités suivantes.

a) Présentation de l'Attestation et du support de droits au régime obligatoire

Le Centre de Santé Dentaire demande au Bénéficiaire de lui présenter son Attestation en cours de validité, accompagnée de son support de droits au régime obligatoire (carte Vitale).

Le Centre de Santé Dentaire, ou son logiciel, interroge, si nécessaire, le service Acquisition des DRoits (ADR ou ADRI) de l'Assurance Maladie pour compléter ou mettre à jour les informations de l'Assurance Maladie concernant le Bénéficiaire.

Le Centre de Santé Dentaire s'assure de la concordance des informations fournies par le Bénéficiaire sur ces deux supports (nom, prénom, date de naissance).

b) Acquisition des informations d'identification AMC

A la première visite, ou lors d'un changement de situation du Bénéficiaire, le Centre de Santé Dentaire enregistre dans son logiciel les informations d'identification de l'AMC et du Bénéficiaire présentes sur l'Attestation en cours de validité (le « N° AMC », le « Type de Convention », et lorsqu'ils sont renseignés, le « N° adhérent » et le « Critère Secondaire »).

La présentation de ces informations sur l'Attestation est conforme au Référentiel Technique.

c) Facturation

Le logiciel du Centre de Santé Dentaire transmet, à l'adresse de facturation DRE qu'il a obtenue par l'Annuaire ou, à défaut, lorsque la version SESAM-Vitale dudit logiciel ne le permet pas encore, par les Tables, une demande de remboursement dématérialisée à l'AMC ou à son opérateur technique, conforme aux obligations du cahier des charges SESAM-Vitale, en même temps qu'il élabore la FSE.

d) Paiement et retour de paiement

Le paiement des demandes de remboursement acceptées est effectué par l'AMC ou son opérateur, par virement sur le compte préalablement fourni par le Centre de Santé Dentaire. Le Centre de Santé Dentaire peut à tout moment modifier cette information dans les conditions indiquées à l'article A10 de la présente annexe technique.

Le logiciel du Centre de Santé Dentaire reçoit un bordereau électronique de paiement conforme au cahier des charges SESAM-Vitale, précisant notamment, la date comptable d'émission du virement par l'AMC ou son opérateur technique, la liste des demandes de remboursement payées par ce virement, le libellé du virement communiqué par l'AMC à sa banque lors de l'opération bancaire, le cas échéant, les demandes de remboursement dont le paiement a été refusé, complétées d'un libellé explicite du motif de rejet.

Ces éléments permettent au logiciel du Centre de Santé Dentaire de proposer un suivi des factures et des paiements conforme au cahier des charges SESAM-Vitale.

e) Conditions techniques d'application de la garantie de paiement

L'application de la garantie de paiement par l'AMC, telle que décrite à l'article 6.2.2 du présent Contrat de Tiers Payant, est conditionnée par les éléments suivants :

- La carte Vitale du Bénéficiaire est présente ;
- Le Centre de Santé Dentaire ne force pas les montants AMO fournis par son logiciel agréé ;

- L'Attestation présentée par le Bénéficiaire est en cours de validité à la date des soins ;
- Le Centre de Santé Dentaire ne modifie pas les montants AMC calculés sur la base des informations figurant sur l'Attestation présentée ;
- La FSE émise à destination de l'AMO comporte les indicateurs d'application du tiers payant complémentaire.

A7 - Demande de remboursement papier

A titre dérogatoire et exceptionnel, lorsque le Centre de Santé Dentaire est dans l'impossibilité d'adresser des demandes de remboursement dématérialisées à l'AMC, il peut lui adresser des demandes de remboursement papier, selon les modalités précisées par l'AMC.

Le N° de la demande de remboursement est alors identique à celui de la feuille de soins.

Le Centre de Santé Dentaire est informé des paiements ou des rejets effectués par l'AMC par les voies d'informations mises à disposition par l'AMC.

A8-Informations adressées à la complémentaire

Les échanges d'informations adressées directement par le Centre de Santé Dentaire à l'AMC sont décrits dans le Référentiel Technique et respectent en particulier les règles suivantes :

- Les échanges dématérialisés sont sécurisés par la carte CPS du Centre de Santé Dentaire ; la demande de remboursement dématérialisée est sécurisée par la carte Vitale tel que prévu dans le cahier des charges SESAMI-Vitale ;
- L'ensemble des flux comporte notamment les informations suivantes :
 - ▶ Les informations d'identification de l'AMC (N° AMC, TypConv, CSR) ;
 - ▶ Les informations d'identification du Bénéficiaire, figurant sur la carte Vitale, éventuellement mises à jour ou complétées par l'appel au service ADRi de l'Assurance Maladie, (NIR ouvrant-droit, date et rang de naissance, NIR bénéficiaire si celui-ci est fourni par l'organisme obligatoire, codes régime et caisse assurance maladie) et celles figurant sur l'Attestation, éventuellement mises à jour par l'appel au service IDB ;
 - ▶ Les informations concernant le Centre de Santé Dentaire (Nom du Centre de Santé Dentaire et numéro de facturation délivré par le régime obligatoire, lequel est déclaré préalablement dans le présent Contrat de Tiers Payant) ainsi que la situation conventionnelle du professionnel ;
 - ▶ Les informations concernant le contexte des soins renseignées par le praticien :
 - ◀ La date d'établissement de la facture ;
 - ◀ La date des actes ou soins ;
 - ▶ Les flux de calcul et de remboursement comportent obligatoirement, en plus des informations ci-dessus :
 - ◀ Le total de la dépense réelle ainsi que la part du régime obligatoire et la part à rembourser par l'AMC en tiers payant ;
 - ◀ Pour chaque acte de soins :
 - Date d'exécution des actes ou soins dentaires ;
 - Codage des actes bucco-dentaires effectués, coefficient, base de remboursement et quantité ;

- Le montant de la dépense réelle, le taux de participation du régime obligatoire, le montant du remboursement du régime obligatoire et le montant à rembourser par l'AMC en tiers payant. ;
- ▲ Pour la demande de remboursement :
- Le Numéro et la date de la demande de remboursement ;
 - La nature de pièce justificative des droits (par exemple l'attestation de tiers payant, les services en ligne) ;
 - Et en Mode Nominal, le numéro d'engagement retourné par l'AMC dans sa réponse au service CLC.

A9-Mise à jour des Tables

Dans le cadre du Mode Transitoire, tant qu'il ne s'appuie pas sur l'Annuaire, le logiciel du Centre de Santé Dentaire doit disposer des Tables nécessaires au fonctionnement du tiers payant.

Le Portail de Services Inter-AMC met à disposition du logiciel du Centre de Santé Dentaire les tables de conventions SESAM-Vitale des organismes complémentaires, par l'envoi des « fichiers normés » sur la boîte à lettre électronique transmise par le Centre de Santé Dentaire lors de son inscription. L'éditeur du logiciel du Centre de Santé Dentaire doit avoir préalablement paramétré le Portail comme « émetteur de confiance » conformément aux spécifications de SESAM-Vitale.

La mise à jour des Tables peut être assurée par l'éditeur du logiciel du Centre de Santé Dentaire si une clause le prévoit ainsi dans le contrat le liant au Centre de Santé Dentaire.

Ces Tables sont mises à jour par le Portail de Services Inter-AMC autant que nécessaire et à chaque évolution touchant un AMC. A chaque mise à jour elles sont automatiquement envoyées au Centre de Santé Dentaire.

A10-Informations concernant le Centre de Santé Dentaire

Lors de la procédure d'inscription, via le Portail de Services Inter-AMC, le Centre de Santé Dentaire renseigne les informations le concernant qui sont indispensables à la mise en œuvre du tiers payant AMC.

Il fournit notamment :

- ses identifiants (numéro de facturation délivré par le régime obligatoire et numéro RPPS) utilisés pour sa facturation AMO-AMC et qui figurent dans sa carte CPS ;
- les coordonnées postales du lieu d'exercice, correspondant au numéro de facturation délivré par le régime obligatoire ;
- ses coordonnées bancaires précisant le compte sur lequel les règlements réalisés par virement par les AMC lui seront versés ;
- un extrait Kbis ou un export du Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux ;
- les données de contact nécessaires à la mise en œuvre du tiers payant.

Le Centre de Santé Dentaire peut, à tout moment, modifier les informations le concernant en envoyant sa demande à l'adresse suivante infops@pcc.tpclementaire.fr, accompagnée de la copie de la carte CDE, d'un document attestant de l'existence juridique du Centre de Santé Dentaire (extrait Kbis de moins de 3 mois ou export du Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux) et :

- d'une feuille de soins pré-imprimée, barrée vierge et non-tamponnée, faisant apparaître sa raison sociale et son numéro de facturation ;
- ou d'une attestation de sa Caisse Primaire d'Assurance Maladie à laquelle il est rattaché, faisant apparaître sa raison sociale et son numéro de facturation ;

- ou d'une capture d'écran de la sous-rubrique « vos informations professionnelles » disponible dans la rubrique « gestion de compte » du portail professionnel mis à sa disposition par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie.

L'ensemble des informations administratives concernant le Centre de Santé Dentaire est transmis aux AMC.

A11-Publication des cahiers des charges applicables au Référentiel Technique

L'Association Inter-AMC publie le Référentiel Technique applicable à la mise en œuvre du Contrat de Tiers Payant. Le GIE SESAM-Vitale relaie cette information auprès des éditeurs de logiciel à destination des centres de santé dentaire.

En cas d'évolution nécessaire, le Centre de Santé Dentaire en sera informé via sa boîte à lettre « de contact ».

Annexe Liste des AMC

La liste des AMC ayant donné mandat à l'Association Inter-AMC est disponible sur le site www.tpcomplementaire.fr (rubrique « liste des AMC&OTP »)

CONTRAT REGISSANT LES MODALITES DE TIERS PAYANT DE LA PART COMPLEMENTAIRE CENTRES DE SANTE

Entre

Raison sociale : CMS Henri Dret
Sis au (adresse) 10 RUE DES VIGNES

94190 VILLENEUVE ST GEORGES

pour le numéro d'identification (numéro de facturation délivré par le régime obligatoire) suivant :
940020357

Représenté par :

Civilité : Madame

Nom : NIASME

Prénom : KRISTELL

Fonction du signataire : Directeur d'établissement

Ci-après dénommé le « **Centre de Santé** »;

Et

L'Association pour l'amélioration des échanges d'information entre les complémentaires et les professionnels et établissements de santé (Association Inter-AMC), association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé 255 rue de Vaugirard, à Paris 15ème, déclarée à la Préfecture de police de Paris, sous le n°W751230710, et publiée au Journal Officiel le 19 septembre 2015, dûment mandatée par ses membres – ci-après dénommés AMC - et représentée par sa Présidente, Madame Séverine SALGADO,

Ci-après dénommée « **l'Association Inter-AMC** » ;

Agissant en son nom et au nom et pour le compte des **AMC** tels que définis ci-après

Ensembles dénommés les « **Parties** » et individuellement la « **Partie** » ;

Fait à Paris, le vendredi 17 octobre 2025...

<p>Pour l'Association Inter-AMC</p> <p>La Présidente</p> 	<p>Je reconnais avoir pris connaissance du présent contrat et en accepter toutes les conditions. En cas d'évolution de ce contrat, les modifications me seront transmises par voie électronique et je pourrai, le cas échéant le résilier. Je peux à tout moment consulter le contrat en vigueur et ses annexes à l'adresse www.tpclementaire.fr</p>
	<p>Pour le Centre de Santé</p> <div style="text-align: right; margin-top: 20px;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;"> Accusé de réception en préfecture 094-219400785-20251107-25-9-20-DE Date de télétransmission : 14/11/2025 Date de réception préfecture : 14/11/2025 </div> </div>

L'article 83 de la loi de modernisation de notre système de santé organise le déploiement de la pratique du tiers payant et impose notamment aux organismes d'assurance maladie complémentaire (sociétés d'assurances, institutions de prévoyance et mutuelles) de permettre à leurs assurés de bénéficier, au titre des contrats responsables, du tiers payant complémentaire.

Dans ce contexte, les Centres de Santé auront la possibilité de pratiquer le tiers payant sur la part complémentaire.

L'Association Inter-AMC a été créée à l'initiative des organismes d'assurance maladie complémentaire qui ont souhaité simplifier les échanges d'information et notamment faciliter l'accès des professionnels de santé à un dispositif de tiers payant simplifié et unifié.

Elle regroupe les acteurs de la complémentaire santé en France (fédérations d'organismes d'assurance maladie complémentaire et organismes d'assurance maladie complémentaire, gestionnaires et opérateurs de tiers payant) et reçoit le mandat de ses membres qui s'engagent auprès des Centres de Santé sur les modalités de mise en œuvre du tiers payant complémentaire.

Au vu de ce qui précède, l'Association Inter-AMC propose au Centre de Santé, qui l'accepte, un cadre unifié pour la mise en œuvre du tiers payant complémentaire, selon les modalités décrites ci-après (le « Contrat de Tiers Payant »).

LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT

▲ ARTICLE 1 - DEFINITIONS

Les mots et expressions ci-après mentionnés, qu'ils soient écrits au singulier ou au pluriel, auront la signification suivante dans le présent contrat :

AMC : désigne une société d'assurance, une institution de prévoyance, une mutuelle, un organisme délégataire de gestion des prestations santé ou opérateur de tiers payant, identifié par un numéro d'AMC sur l'Attestation remise au Bénéficiaire, et pour lequel l'Association Inter-AMC a reçu mandat de conclure le Contrat de Tiers Payant, en son nom et pour son compte.

Attestation : désigne l'attestation de tiers payant complémentaire remise par l'AMC au Bénéficiaire et comportant notamment des informations d'identification normalisées.

Bénéficiaires : désigne les personnes physiques bénéficiant d'une couverture complémentaire santé, ainsi que leurs ayants droits, à qui le service de tiers payant est proposé par un AMC.

Données Personnelles : désigne toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable. Est réputée être une personne identifiable une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant (par ex. un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne) ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

Portail de Services Inter-AMC : désigne l'interface informatique mise à disposition du Centre de Santé par l'Association Inter-AMC, à partir de laquelle il peut s'inscrire et signer le Contrat de Tiers Payant, consulter et mettre à jour les informations le concernant et recevoir les éléments techniques nécessaires au bon fonctionnement du tiers payant.

Référentiel Technique : désigne l'ensemble des cahiers des charges, référentiels d'échanges et standards publiés par l'Association Inter-AMC pour unifier les procédures de mise en œuvre du tiers payant complémentaire.

Responsable de Traitement : désigne la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du Traitement.

Traitement de Données Personnelles ou Traitement : désigne toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données ou des ensembles de données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation,

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-20-DE
Date de télétransmission : 14/11/2025
Date de réception préfecture : 14/11/2025

la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction.

▲ ARTICLE 2 - OBJET

Le Contrat de Tiers Payant a pour but d'organiser la procédure de délégation de paiement commune à tous les AMC et de garantir au Centre de Santé le remboursement des dépenses engagées par les Bénéficiaires au titre de leur couverture complémentaire, dans les conditions ci-après.

▲ ARTICLE 3 - CHAMP D'APPLICATION

Le Contrat de Tiers Payant concerne les actes et prestations de soins de ville, remboursables par le régime obligatoire, réalisés par le Centre de Santé au profit d'un Bénéficiaire.

Le tiers payant complémentaire s'applique à tous les Bénéficiaires de chacun des AMC et porte sur tout ou partie de la part laissée à la charge du Bénéficiaire après intervention du régime obligatoire, dans la limite indiquée par l'AMC au Centre de Santé dans les conditions décrites à l'annexe technique.

Le Contrat de Tiers Payant s'adresse à l'ensemble des Centres de Santé disposant d'un logiciel conforme aux prérequis mentionnés à l'annexe technique. Il peut être complété par des dispositions spécifiques à chaque AMC proposées par ailleurs au Centre de Santé. N'entre pas dans le champ du présent Contrat de Tiers Payant l'activité dentaire du Centre de Santé.

▲ ARTICLE 4 - PARTIES

L'Association Inter-AMC conclut le présent Contrat de Tiers Payant en son nom et au nom et pour le compte de chacun des AMC.

Ainsi, par son adhésion à ce Contrat de Tiers Payant, le Centre de Santé contractualise avec chacun des AMC dont la liste est régulièrement mise à jour et mise à disposition par l'Association Inter-AMC. La liste des AMC à la date des présentes figure en annexe.

▲ ARTICLE 5 - PROCEDURE DE TIERS PAYANT

Pour chaque Bénéficiaire, la procédure de tiers payant suivante s'applique, pour chaque prestation comme suit :

- Le Bénéficiaire présente au Centre de Santé son support de droits au régime obligatoire, son Attestation en cours de validité et la prescription médicale lorsque cela est nécessaire ;
- Le Centre de Santé s'assure de la concordance des informations fournies par le Bénéficiaire (NIR, nom, prénom, date de naissance) sur ces deux supports, de l'ouverture des droits et, le cas échéant, de la validité de la prescription ;
- Le Centre de Santé applique le tiers payant complémentaire à partir des informations communiquées par l'AMC, et selon les modalités techniques à sa disposition. Il s'adresse au Bénéficiaire pour obtenir le paiement de l'éventuel reste à charge ;
- Le Centre de Santé adresse une demande de remboursement à l'AMC sur la part complémentaire ;
- L'AMC règle au Centre de Santé la part complémentaire, par virement, sur le compte indiqué par ce dernier.

Les modalités techniques de mise en œuvre de cette procédure sont décrites dans l'annexe technique, qui fait partie intégrante du présent article.

Celle-ci précise notamment les conditions dans lesquelles ces modalités techniques sont intégrées automatiquement dans le logiciel du Centre de Santé.

▲ ARTICLE 6 - ENGAGEMENTS DE L'AMC

Afin de garantir le fonctionnement de la procédure de tiers payant, chacun des AMC accepte la mise en œuvre de la délégation de paiement et prend les engagements suivants :

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-20-DE
Date de télétransmission : 14/11/2025
Date de réception préfecture : 14/11/2025

→ **6.1. Conformité technique**

Chaque AMC s'engage à mettre en œuvre le Référentiel Technique publié par l'Association Inter-AMC.

Chaque AMC s'engage à faire évoluer son système d'information en fonction de la réglementation et de l'évolution du Référentiel Technique publié par l'Association Inter-AMC.

→ **6.2. Garantie de paiement**

Chacun des AMC garantit au Centre de Santé le paiement de la part complémentaire, sous réserve de l'application du tiers payant sur la part obligatoire.

La garantie de paiement du Centre de Santé est obtenue, après vérification des droits et calcul de la part complémentaire, qui font l'objet d'une interrogation en ligne réalisée automatiquement par le logiciel du Centre de Santé.

En cas d'impossibilité pour le Centre de Santé de réaliser une vérification des droits, chacun des AMC garantit au Centre de Santé le paiement de la part complémentaire sur la base des informations figurant sur l'Attestation présentée par le Bénéficiaire dans les conditions de la procédure décrite à l'article 5 du présent Contrat de Tiers Payant.

→ **6.3. Délai et modalités de paiement**

L'AMC émet un virement à destination du Centre de Santé dans un délai maximal de sept (7) jours ouvrés suivant la réception par l'AMC d'une demande de remboursement dématérialisée conforme. Ce délai est porté à vingt (20) jours ouvrés en cas de demande de remboursement papier.

Le règlement s'effectuera sur le compte bancaire dont les coordonnées bancaires ont été indiquées par le Centre de Santé.

Le Bénéficiaire est déchargé de son obligation de payer le Centre de Santé à hauteur du montant de la part complémentaire payé par l'AMC.

→ **6.4. Autres engagements**

Chacun des AMC s'engage à ne pas redemander au Centre de Santé les informations que celui-ci a communiquées à l'Association Inter-AMC.

Chacun des AMC s'engage à prendre en compte tout changement d'information communiqué par le Centre de Santé sur le Portail de Services Inter-AMC dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés.

Les demandes de remboursement non conformes feront l'objet d'un rejet motivé.

▲ ARTICLE 7 - ENGAGEMENTS DU CENTRE DE SANTE

Afin de bénéficier du tiers payant et de la garantie de paiement fournie par chacun des AMC, le Centre de Santé prend les engagements suivants :

→ **7.1. Procédure**

Le Centre de Santé s'engage à ne procéder à une demande de remboursement qu'après avoir effectué la prestation de soins objet de la demande.

Le Centre de Santé s'engage à respecter la procédure décrite à l'article 5 du présent Contrat de Tiers Payant, laquelle conditionne l'activation de la garantie de paiement de la part complémentaire par l'AMC.

→ **7.2. Délai d'émission de la demande de remboursement**

Le Centre de Santé adresse la demande de remboursement dématérialisée conformément à la procédure décrite à l'article 5 du présent Contrat de Tiers Payant.

L'utilisation de la procédure de télétransmission exonère le Centre de Santé de l'expédition de tout document papier, le paiement se fondant sur les éléments reçus par télétransmission.

A défaut, la demande de remboursement pour la part complémentaire peut être présentée dans la limite maximum de deux (2) ans à compter de la date des soins.

En cas de cessation d'activité, le Centre de Santé s'engage à adresser à l'AMC ses demandes de remboursement relatives à des actes et prestations de soins réalisées antérieurement à la date de cessation de son activité au plus tard dans un délai de deux (2) ans suivant la date des soins.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-20-DE
Date de télétransmission : 14/11/2025
Date de réception préfecture : 14/11/2025

→ 7.3. Trop-perçus

En cas de trop-perçu, le Centre de Santé s'engage à informer l'AMC et à procéder au remboursement de la somme dans les meilleurs délais.

L'AMC peut exercer une action en remboursement des trop-perçus et des sommes versées à tort au Centre de Santé, pendant un délai de 5 ans à compter du jour où l'AMC a pris connaissance ou aurait dû avoir connaissance du trop-perçu.

→ 7.4. Mise à jour des informations

Le Centre de Santé est responsable des informations le concernant et veille à leur mise à jour. Il informe l'Association Inter-AMC de tout changement administratif (coordonnées, coordonnées bancaires, boîtes à lettres électroniques etc..) ou situation de cessation d'activité, via les outils d'interlocution mis à sa disposition par le Portail de Services Inter-AMC.

→ 7.5. Circuit de facturation

Si des conventions de télétransmission de type NOEMIE sont conclues par l'AMC avec les Organismes d'Assurance Maladie Obligatoire, celles-ci ne pourront en aucun cas servir de base aux règlements de la part complémentaire au Centre de Santé, dans le cadre du présent Contrat de Tiers Payant.

▲ ARTICLE 8 - ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION INTER-AMC

Dans l'objectif de simplification des échanges relatifs à la mise en œuvre du tiers payant complémentaire, l'Association Inter-AMC prend les engagements suivants :

→ 8.1. Référentiel technique

L'Association Inter-AMC élabore et publie le Référentiel Technique applicable par chacun des AMC.

→ 8.2. Services à destination des Centres de Santé

L'Association Inter-AMC s'engage à tenir à jour et mettre à disposition du Centre de Santé la liste des AMC concernés par le présent contrat, selon les modalités définies en annexe technique. Cette liste est mise à disposition du Centre de Santé sur le Portail de Services Inter-AMC à l'adresse www.tpcomplementaire.fr.

L'Association Inter-AMC met à disposition des éditeurs de logiciels Centres de Santé un dispositif leur permettant de contrôler la conformité de leur système d'information au Référentiel Technique.

L'Association Inter-AMC met à la disposition du Centre de Santé un espace abonné sécurisé lui permettant de modifier ses informations personnelles, lorsque son équipement le permet.

▲ ARTICLE 9 - CONTACT AMC

En complément des dispositifs d'assistance proposés par les AMC, l'Association Inter-AMC met à disposition du Centre de Santé une assistance centralisée (point de contact Inter-AMC), accessible depuis un numéro d'appel unique communiqué sur le Portail de Services Inter-AMC.

▲ ARTICLE 10 - INFORMATIQUE ET LIBERTES

10.1. Le Centre de Santé est informé que les Données Personnelles le concernant, y compris son représentant (le nom, le prénom, la fonction, l'adresse postale, les coordonnées téléphoniques, le courriel) sont traitées par l'Association Inter-AMC, agissant en tant que Responsable de Traitement, aux fins de contractualisation, incluant la création, la mise à jour et la transmission aux AMC des Données Personnelles visées au présent article, et de suivi du déploiement du tiers payant.

Les Données Personnelles le concernant sont ensuite traitées par chacun des AMC, en tant que Responsables de Traitements, aux fins de mise en œuvre du tiers payant complémentaire.

Dans le cadre de la mise en œuvre du tiers payant complémentaire, l'Association Inter-AMC agit également en tant que Responsable de Traitement aux seules fins d'assistance aux réclamations du Centre de Santé.

Ces Traitements de Données Personnelles sont mis en œuvre sur la base des intérêts légitimes poursuivis respectivement par l'Association Inter-AMC aux fins de contractualisation, de suivi du déploiement du tiers payant et d'assistance aux réclamations du Centre de Santé, et individuellement par chacun des AMC aux fins de mise en œuvre du tiers payant. Sans Traitements des Données

094-219400785-2025-107-25-9-20-DE
Date de réception préfecture : 14/11/2025
Date de réception préfecture : 14/11/2025

Personnelles le concernant, la mise en œuvre du tiers payant ne peut pas être assurée. Les données indiquées au premier alinéa peuvent donner lieu par chacun des AMC à des traitements ayant pour finalité la lutte contre la fraude, la lutte contre le blanchiment, la lutte contre le financement du terrorisme et la lutte contre la corruption dans le cadre légal applicable.

L'Association Inter-AMC et chacun des AMC s'engagent à ne faire aucune utilisation commerciale des Données Personnelles concernant le Centre de Santé.

Le Centre de Santé est informé que les Données Personnelles le concernant sont accessibles aux personnes habilitées au sein de l'Association Inter-AMC et des AMC et aux prestataires intervenant pour leur compte. Ces données sont également susceptibles d'être communiquées aux autorités et aux organismes publics compétents, si nécessaire.

Le Centre de Santé est informé que les Données Personnelles le concernant sont conservées pour la durée du présent Contrat de Tiers Payant puis pour une durée de cinq (5) ans à compter de la résiliation de celui-ci, conformément à la durée de prescription de droit commun des créances du Centre de Santé, en cas de contentieux relatif à une créance.

10.2. Conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable depuis le 25 mai 2018 (RGPD) et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, le Centre de Santé dispose des droits d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des Données Personnelles le concernant. Le Centre de Santé dispose également des droits d'opposition et de limitation du Traitement de ces Données Personnelles ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de ces Données Personnelles après la mort. Enfin, le Centre de Santé dispose d'un droit de recours auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des libertés (Cnil) en cas de violation de la réglementation applicable en matière de protection des Données Personnelles et notamment du RGPD.

Le Centre de Santé peut exercer ces droits, par l'intermédiaire de son représentant, selon que sa demande concerne l'ensemble des AMC ou individuellement un AMC, respectivement :

- vis-à-vis de l'Association Inter-AMC, en adressant, accompagné d'un document justifiant de ses pouvoirs ou d'une feuille de soins barrée vierge faisant apparaître la raison sociale et le numéro de facturation du Centre de Santé en préimprimé :
 - o un courrier électronique à l'adresse suivante : contact.rgpd@complementairesante.fr ;
 - o ou un courrier papier à l'adresse postale suivante: Association Inter-AMC 255 rue de Vaugirard, 75719 Paris Cedex 15.
- vis-à-vis de chacun des AMC, en suivant la procédure indiquée sur les sites internet des AMC dont les adresses sont indiquées sur le Portail de Services Inter-AMC à l'adresse suivante : www.tpcomplementaire.fr, dans la rubrique « Liste des AMC & OTP ».

En tout état de cause, le Centre de Santé peut modifier les Données Personnelles le concernant, en envoyant sa demande à l'adresse suivante infops@pcc.tpcomplementaire.fr accompagnée d'une feuille de soins barrée vierge faisant apparaître la raison sociale et le numéro de facturation du Centre de Santé en pré-imprimé ou d'une attestation de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de rattachement du Centre de Santé faisant apparaître la raison sociale et le numéro de facturation).

10.3. Le Centre de Santé s'engage à collecter et traiter les Données Personnelles pour les besoins de la mise en œuvre du tiers-payant, conformément à la législation applicable en matière de protection des données personnelles et en particulier au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable depuis le 25 mai 2018 (RGPD) et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée.

Le Centre de Santé s'engage notamment à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la confidentialité et la sécurité des Données Personnelles collectées pour les besoins de la mise en œuvre du tiers-payant.

Le Centre de Santé utilisant les services d'un organisme concentrateur technique (OCT) qui intervient pour son compte doit s'assurer que celui-ci intervient en conformité avec les obligations du RGPD et de la loi Informatique et libertés auxquelles il est soumis et, en particulier, qu'il agit uniquement sur ses instructions et ne stocke ou n'utilise à aucun autre titre que la concentration et la transmission des flux de données, les Données Personnelles concernant les droits des assurés complémentaires qui lui ont été transmises à destination des Centres de Santé.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-20-DE
Date de télétransmission : 14/11/2025
Date de réception préfecture : 14/11/2025

Le Centre de Santé s'engage à ne communiquer à l'Association Inter-AMC aucune Donnée Personnelle d'un Bénéficiaire, à l'exception de son prénom, de la première lettre de son nom et du numéro de facture correspondant, dans le cadre de ses échanges avec le point de contact Inter-AMC.

▲ ARTICLE 11 - PRISE D'EFFET, DUREE ET RESILIATION DU CONTRAT

11.1. Le présent Contrat de Tiers Payant est conclu pour une durée indéterminée et prend effet à compter de sa signature.

La signature du Centre de Santé doit, si nécessaire, s'accompagner de la transmission à l'Association Inter-AMC du présent Contrat de Tiers Payant signé et des pièces justificatives requises, conformément aux indications figurant sur le Portail de Services Inter-AMC. Le cas échéant, en l'absence de transmission des éléments susvisés dans un délai de douze (12) mois à compter de la demande d'inscription du Centre de Santé, le présent Contrat de Tiers Payant sera considéré comme sans effet et les Données Personnelles y afférentes seront supprimées.

La délégation de paiement peut commencer à être mise en œuvre après un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés à compter de la réception par le Centre de Santé de la confirmation, par voie électronique, de son adhésion au présent Contrat de Tiers Payant.

11.2. Le Contrat de Tiers Payant pourra être résilié :

- A tout moment par chacune des Parties, sous réserve du respect d'un préavis de trois (3) mois après notification par lettre recommandée avec avis de réception ;
- En cas de manquements graves et répétés du Centre de Santé à ses obligations, par l'AMC ayant constaté ces manquements, sous réserve du respect d'un préavis d'un (1) mois après notification par lettre recommandée avec avis de réception adressée au Centre de Santé, préalablement mis en demeure de présenter ses observations.

Dès lors qu'un AMC n'apparaît plus dans la liste des AMC, pour quelque raison que ce soit, le Contrat de Tiers Payant avec cet AMC est considéré comme résilié automatiquement et immédiatement à compter de la date de mise à jour de ladite liste.

En cas de cessation d'activité du Centre de Santé ou dans le cas où le numéro d'identification (numéro de facturation délivré par le régime obligatoire) figurant à la première page du présent Contrat de Tiers Payant devient obsolète, le présent Contrat de Tiers Payant est automatiquement et immédiatement résilié à compter de la date de ladite cessation d'activité ou de la date à laquelle le numéro d'identification (numéro de facturation délivré par le régime obligatoire) est devenu obsolète. Pour les actes et prestations de soin réalisés avant la date de cessation d'activité ou avant la date à laquelle le numéro d'identification (numéro de facturation délivré par le régime obligatoire) est devenu obsolète, le présent Contrat de Tiers Payant continuera de s'appliquer dans les mêmes délais et conditions que ceux mentionnés à l'article 7.2 §3.

11.3. En cas de modification des règles de remboursement par le régime obligatoire ou de modification du cadre conventionnel, législatif ou réglementaire, le présent Contrat de Tiers Payant pourra être modifié par l'Association Inter-AMC, avec accord du Centre de Santé, ou résilié sans préavis. Le Centre de Santé en est alors immédiatement informé.

11.4. Chaque Partie s'engage à respecter la confidentialité de la raison de la cessation de la pratique du tiers payant et à n'en faire aucune publicité.

▲ ARTICLE 12 - MODALITES JURIDIQUES APPLICABLES AUX CONVENTIONS EXISTANTES

Le présent Contrat de Tiers Payant annule et remplace les conventions de tiers payant précédemment conclues entre les AMC et le Centre de Santé, pour les clauses ayant le même objet. Toutes les autres clauses de ces conventions restent valables.

Chaque AMC peut conclure avec le Centre de Santé une convention additionnelle afin de proposer des services supplémentaires ou complémentaires au Contrat de Tiers Payant.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-20-DE
Date de télétransmission : 14/11/2025
Date de réception préfecture : 14/11/2025

ARTICLE 13 - CONTESTATION RELATIVE A UNE DEMANDE DE REMBOURSEMENT

L'AMC peut, après en avoir informé le Centre de Santé, procéder à tout contrôle afférent à un règlement qu'il a effectué.

Le Centre de Santé et l'AMC font leur affaire de tout litige ou contestation concernant une demande de remboursement ou un règlement.

L'Association Inter-AMC doit être tenue indemne de toute demande ou réclamation relative au règlement d'une demande de remboursement.

ARTICLE 14 - CONCILIATION AMIABLE

Les Parties s'engagent à chercher une solution amiable sur tous les différends relatifs au présent Contrat de Tiers Payant qui les opposeraient.

En cas d'échec, les Parties auront recours aux tribunaux compétents.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-20-DE
Date de télétransmission : 14/11/2025
Date de réception préfecture : 14/11/2025

Annexe Technique

Modalités techniques du dispositif de tiers payant

Cette annexe au Contrat régissant les modalités techniques de tiers payant de la part complémentaire décrit les modalités techniques applicables à la procédure de tiers payant entre l'AMC et le Centre de Santé, et en particulier les conditions dans lesquelles le Centre de Santé bénéficie de la garantie de paiement sur la part complémentaire mentionnée à l'article 6 du présent Contrat.

A1-Définitions

Les définitions suivantes complètent celles de l'Article 1 du Contrat.

Les mots et expressions ci-après mentionnés, qu'ils soient écrits au singulier ou au pluriel, auront la signification suivante :

Tables : désigne les tables techniques nécessaires au fonctionnement du tiers payant, et en particulier, les tables de conventions SESAM-Vitale nécessaires au fonctionnement du dispositif de facturation SESAM-Vitale telles que décrites dans les cahiers des charges publiés par le GIE SESAM-Vitale. Les tables de conventions sont en particulier utilisées par le logiciel du Centre de Santé pour émettre des Demandes de Remboursement Electronique (DRE).

Mode Nominal : désigne le mode de fonctionnement cible du tiers payant AMC lorsque le Centre de Santé et l'AMC disposeront d'un système d'information conforme au Référentiel Technique et permettant au Centre de Santé de disposer d'une procédure automatisée.

Mode Transitoire : désigne le mode de fonctionnement du tiers payant AMC lorsque le Centre de Santé et/ou l'AMC ne disposent pas encore d'un système d'information conforme au Mode Nominal.

Dispositif Identification Droits Bénéficiaires (IDB) : désigne les échanges normés d'informations temps réel, entre le logiciel du Centre de Santé et l'AMC, dont les règles de mise en œuvre figurent dans le Référentiel Technique après sa publication par l'Association Inter-AMC.

A2-Equipement du Centre de Santé

Le Centre de Santé dispose d'un équipement placé sous son entière responsabilité, doté en particulier d'un logiciel de son choix satisfaisant aux critères suivants :

- En Mode Nominal, il lui permet de dématérialiser les échanges d'informations avec les organismes d'assurance maladie obligatoire et complémentaire. Ce logiciel doit être :
 - Agréé par le Centre National de Dépôt et d'Agrément (CNDA), pour la partie facturation SESAM-Vitale, ainsi que pour les services propres aux AMC (dispositif IDB, lecture du Code Datamatrix normalisé), dont l'intégration doit être conforme au Référentiel Technique.
- En Mode Transitoire, ce logiciel doit être agréé par le CNDA, pour la transmission des demandes de remboursement dématérialisées vers l'AMC.

Le logiciel du Centre de Santé est par ailleurs conforme au Référentiel Technique pour l'accès intégré au Portail de Services Inter-AMC.

Le Centre de Santé doit également être doté d'une carte de la famille CPx (CPE, CPS) telle que prévue à l'article L. 161-33 du Code de la sécurité sociale.

A3-Equipement de l'AMC

Les AMC et leurs opérateurs techniques ont un système d'information conforme au cahier des charges SESAM-Vitale et au Référentiel Technique selon leur mode de fonctionnement, nominal ou transitoire.

A4-Echanges de données électroniques

Pour ses échanges avec l'AMC ou son opérateur le Centre de Santé peut recourir à un Organisme Concentrateur Technique (OCT) auquel il est abonné. L'OCT sélectionné est placé sous la responsabilité du Centre de Santé.

094-219400785-20251107-25-9-20-DE
Date de télétransmission : 14/11/2025
Date de réception préfecture : 14/11/2025

A5-Modalités d'application du tiers payant - MODE NOMINAL

a) Présentation de l'Attestation et du support de droits au régime obligatoire

Le Centre de Santé demande au Bénéficiaire de lui présenter son Attestation accompagnée de son support de droits au régime obligatoire (carte Vitale)

Le Centre de Santé, ou son logiciel, interroge, si nécessaire, le service Acquisition Des droits Réels (ADR ou ADRi) de l'Assurance Maladie pour compléter ou mettre à jour les informations de l'Assurance Maladie concernant le Bénéficiaire.

Le Centre de Santé s'assure de la concordance des informations fournies par le Bénéficiaire sur ces deux supports (nom, prénom, date de naissance).

b) Acquisition des informations d'identification AMC

A la première visite, ou lors d'un changement de situation du Bénéficiaire, le Centre de Santé enregistre dans son logiciel les informations d'identification de l'AMC et du Bénéficiaire présentes sur l'Attestation (le « N° AMC », le « Type de Convention », et lorsqu'ils sont renseignés, le « N° adhérent » et le « Critère Secondaire »).

S'il est équipé pour ce faire, ces éléments peuvent être récupérés directement à partir du code Datamatrix figurant sur l'Attestation.

La présentation de ces informations sur l'Attestation, est conforme au Référentiel Technique.

Son logiciel vérifie que l'AMC est bien signataire du présent Contrat de Tiers Payant.

c) Identification des Droits Bénéficiaires (IDB)

Le logiciel du Centre de Santé interroge automatiquement le service en ligne « IDB » de l'AMC pour vérifier et acquérir, en temps réel, les informations des droits AMC du Bénéficiaire.

Cette interrogation porte en particulier, sur les informations d'identification de l'AMC, du Bénéficiaire et du contexte des actes pour lesquels il interroge l'AMC.

L'AMC adresse une réponse contenant les informations sur les droits du Bénéficiaire et des consignes pour le calcul de la part complémentaire par son logiciel :

- Confirmation de l'existence d'une couverture complémentaire auprès de l'AMC pour le Bénéficiaire identifié, au jour de la date des soins.
- Expression des modalités de calcul de la part complémentaire prise en charge en tiers payant,
- Un numéro d'engagement attribué par l'AMC, identifiant sa réponse et l'engageant pour les informations fournies.

Si la réponse de l'AMC indique que les droits ne sont pas ouverts pour ce Bénéficiaire à la date des soins, la délégation de paiement n'est pas applicable, le Centre de Santé s'adresse à son patient pour obtenir le paiement de la part complémentaire.

d) Calcul de la part complémentaire prise en charge en tiers payant par l'AMC

Si les droits sont ouverts pour le Bénéficiaire au jour de la prestation de soins, le logiciel du Centre de Santé calcule la part complémentaire correspondante aux actes et soins réalisés, en respectant les modalités de calcul fournies par la réponse du service IDB.

En saisissant dans son logiciel les actes réalisés, le Centre de Santé obtient, via son logiciel, le montant de la part complémentaire pris en charge en tiers payant par l'AMC :

- Par un calcul effectué localement sur la base des formules et taux mentionnés acte par acte par la réponse au service IDB, ou
- Par interrogation en ligne de l'AMC (CLC), lui fournissant le montant calculé ainsi qu'un numéro d'engagement l'engageant pour le montant calculé. Le logiciel du Centre de Santé calcule, le cas échéant le montant du reste à charge de son patient.

e) Facturation

Le logiciel du Centre de Santé transmet une demande de remboursement dématérialisée à l'AMC ou à son opérateur technique, conforme aux obligations du cahier des charges SESAM-Vitale.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-20-DE
Date de télétransmission : 14/11/2025
Date de réception préfecture : 14/11/2025

La demande de remboursement dématérialisée contient le numéro d'engagement communiqué par l'AMC, dans sa réponse au service en ligne ayant permis d'élaborer le calcul de la part complémentaire prise en charge en tiers payant.

f) Paiement et retour de paiement

Le paiement des demandes de remboursement acceptées est effectué par l'AMC ou son opérateur, par virements sur le compte préalablement indiqué par le Centre de Santé. Le Centre de Santé peut à tout moment modifier cette information dans les conditions indiquées à l'article A10 de la présente annexe technique.

Le logiciel du Centre de Santé reçoit un bordereau électronique de paiement conforme au cahier des charges SESAM-Vitale, précisant notamment, la date comptable d'émission du virement par l'AMC ou son opérateur, la liste des demandes de remboursement payées par ce virement, le libellé du virement communiqué par l'AMC à sa banque lors de l'opération bancaire, le cas échéant, les demandes de remboursement dont le paiement a été refusé, complétées d'un libellé explicite du motif de rejet.

Ces éléments permettent au logiciel du Centre de Santé de proposer un suivi des factures et des paiements conforme au cahier des charges SESAM-Vitale.

g) Conditions techniques d'application de la garantie de paiement

L'application de la garantie de paiement par l'AMC est conditionnée par les éléments suivants :

- La carte Vitale du Bénéficiaire est présente ;
- La prestation a fait l'objet d'une demande d'acquisition des droits auprès de l'AMC, telle que décrite ci-dessus (IDB), laquelle a fait l'objet d'une acceptation de l'AMC ;
- Les informations mentionnées ci-dessus sont présentes dans les flux échangés ;
- Le Centre de Santé ne force pas les montants AMO fournis par son logiciel agréé ;
- Les éléments déclarés par le Centre de Santé dans la demande de remboursement sont identiques à ceux déclarés à l'AMC dans les échanges préalables avec celui-ci (IDB et calcul de la part complémentaire) ;
- Les actes et montants facturés dans la demande de remboursement sont ceux présentés en calcul à l'AMC. Le montant facturé est celui indiqué par l'AMC, soit par un calcul en ligne, soit par un calcul en local en application des taux et formules indiqués par l'AMC. Ces montants ne sont pas modifiés par le Centre de Santé ;
- Le contexte et la date des soins, l'identification du Bénéficiaire et du Centre de Santé, présentés lors de l'identification du bénéficiaire et, le cas échéant du calcul, sont identiques à ceux présentés en remboursement dans la demande de remboursement transmise à l'AMC ;
- Le calcul de la part AMC est exécuté conformément au Référentiel Technique ;
- Les soins sont effectués à la date déclarée lors des étapes décrites ci-dessus ;
- La FSE émise à destination de l'AMO comporte les indicateurs d'application du tiers payant complémentaire

h) Incident technique d'appel à IDB

Dans le cas où le logiciel du Centre de Santé n'a pu accéder au service IDB de l'AMC, la garantie de paiement peut être accordée, exceptionnellement, sur la base des informations figurant sur l'Attestation valide au jour des soins, lorsque celle-ci comporte la formule et le taux de calcul applicables pour le domaine de soins concerné.

Pour l'application de cette garantie, le logiciel du Centre de Santé renseigne automatiquement la demande de remboursement d'une mention explicite de cette impossibilité survenue après avoir effectué les tentatives nécessaires d'accès au service IDB de l'AMC.

A6-Modalités d'application du tiers payant - Mode Transitoire

Lorsque le Centre de Santé n'est pas encore équipé du dispositif IDB, conforme au Référentiel Technique, ou lorsque l'AMC n'est pas encore équipé du même dispositif, le tiers payant sur la part complémentaire peut être pratiqué par le Centre de Santé sur la base des informations figurant sur l'Attestation présentée par le Bénéficiaire.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-20-DE
Date de télétransmission : 14/11/2025
Date de réception préfecture : 14/11/2025

Les conditions mentionnées au A5-h) s'appliquent.

A7 - Demande de remboursement papier

Lorsque le Centre de Santé n'est pas en mesure d'adresser des demandes de remboursement dématérialisées à l'AMC, il peut lui adresser des demandes de remboursement papier, selon les modalités précisées par l'AMC.

Le N° de la demande de remboursement est alors identique à celui de la feuille de soins.

Le Centre de Santé est informé des paiements ou des rejets effectués par l'AMC par les voies d'informations mises à disposition par l'AMC.

A8-Informations adressées à la complémentaire

Les échanges d'informations adressées directement par le Centre de Santé à l'AMC sont décrits dans le Référentiel Technique et respectent en particulier les règles suivantes :

- Les échanges dématérialisés sont sécurisés par la carte CPS/CPE du Centre de Santé ; la demande de remboursement dématérialisée est sécurisée par la carte Vitale tel que prévu dans le cahier des charges SESAM-Vitale ;
- L'ensemble des flux comporte notamment les informations suivantes :
 - ▲ Les informations d'identification de l'AMC (N° AMC, TypConv, CSR) ;
 - ▲ Les informations d'identification du Bénéficiaire, figurant sur la carte Vitale, éventuellement mises à jour ou complétées par l'appel au service ADR de l'Assurance Maladie, (NIR ouvrant-droit, date et rang de naissance, NIR bénéficiaire si celui-ci est fourni par l'organisme obligatoire, codes régime et caisse assurance maladie) et celles figurant sur l'Attestation, éventuellement mises à jour par l'appel au service IDB ;
 - ▲ Les informations concernant le Centre de Santé (Nom du Centre de Santé et numéro d'identification (numéro de facturation délivré par le régime obligatoire lequel est déclaré préalablement dans le présent Contrat de Tiers Payant)) ainsi que, le cas échéant, la situation conventionnelle du professionnel. et sa situation au regard du Contrat d'Accès aux Soins ;
 - ▲ Les informations concernant le contexte des soins renseignées par le professionnel de santé :
 - ▶ Si applicable, la situation au regard du parcours de soins ;
 - ▶ La date des soins ;
 - ▶ Pour les médecins, la date d'accident de droit commun
- Les flux de calcul et de remboursement comportent obligatoirement, en plus des informations ci-dessus :
 - ▲ Le total de la dépense réelle, (part du régime obligatoire, part à rembourser par l'AMC en tiers payant et reste à charge du Bénéficiaire) ;
 - ▲ Pour chaque acte de soins :
 - ▶ Date d'exécution des actes de soins ;
 - ▶ Code des actes effectués, coefficient, prix unitaire et quantité ;
 - ▶ Le montant de la dépense réelle, le taux de participation du régime obligatoire, le montant du remboursement du régime obligatoire et le montant à rembourser par l'AMC ;
 - ▲ Pour la demande de remboursement :
 - ▶ Le Numéro et la date de la demande de remboursement ;
 - ▶ La nature de pièce justificative des droits (par exemple l'attestation de tiers payant, les services en ligne) ;
 - ▶ Et en mode nominal, le numéro d'engagement retourné par l'AMC dans sa dernière réponse.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-20-DE
Date de télétransmission : 14/11/2025
Date de réception préfecture : 14/11/2025

A9-Mise à jour des Tables

Le logiciel du Centre de Santé doit disposer des Tables nécessaires au fonctionnement des services en ligne et du tiers payant.

En mode transitoire, le Portail de Services Inter-AMC met à disposition du logiciel du Centre de Santé les tables de conventions SESAM-Vitale des organismes complémentaires, par l'envoi des « fichiers normés » sur la boîte à lettre électronique indiquée par le Centre de Santé lors de son inscription. Le logiciel du Centre de Santé doit avoir préalablement paramétré le Portail comme « émetteur de confiance » conformément aux spécifications de SESAM-Vitale.

En mode nominal, la mise à jour des Tables peut être assurée par l'éditeur du logiciel du professionnel de santé si une clause le prévoit ainsi dans le contrat le liant au professionnel de santé.

Ces Tables sont mises à jour par le Portail de Services Inter-AMC autant que nécessaire et à chaque évolution touchant un AMC.

A10-Informations concernant le Centre de Santé

Lors de la procédure d'inscription, via le Portail de Services Inter-AMC, le Centre de Santé renseigne les informations le concernant qui sont indispensables à la mise en œuvre du tiers payant AMC.

Il fournit notamment :

- ses identifiants (numéro de facturation délivré par le régime obligatoire) utilisés pour sa facturation AMO-AMC et qui figurent dans la carte de la famille CPx (CPE, CPS) telle que prévue à l'article L. 161-33 du Code de la sécurité sociale.
- les coordonnées postales du lieu d'exercice, correspondant au numéro de facturation délivré par le régime obligatoire ;
- ses coordonnées bancaires précisant le compte sur lequel les règlements réalisés par virement par les AMC lui seront versés ;
- les données de contact nécessaires au bon fonctionnement du tiers payant.

Le Centre de Santé peut à tout moment modifier les renseignements le concernant en envoyant sa demande à l'adresse suivante infops@pcc.tpcomplementaire.fr, accompagnée d'une feuille de soins barrée vierge faisant apparaître la raison sociale et le numéro de facturation du Centre de Santé en pré-imprimé ou d'une attestation de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de rattachement du Centre de Santé faisant apparaître la raison sociale et le numéro de facturation.

L'ensemble des informations administratives concernant le Centre de Santé est transmis aux AMC.

A11-Publication des cahiers des charges applicables au Référentiel Technique

L'Association Inter-AMC publie le Référentiel Technique applicable à la mise en œuvre du Contrat de Tiers Payant. Le GIE SESAM-Vitale relaie cette information auprès des éditeurs de logiciel des Centres de Santé.

En cas d'évolution nécessaire, le Centre de Santé en sera informé via sa boîte à lettre « de contact ».

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-20-DE
Date de télétransmission : 14/11/2025
Date de réception préfecture : 14/11/2025

Annexe Liste des AMC

La liste des AMC ayant donné mandat à l'Association Inter-AMC est disponible sur le site www.tpccomplementaire.fr (liste des AMC&OTP)

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251107-25-9-20-DE
Date de télétransmission : 14/11/2025
Date de réception préfecture : 14/11/2025